

Rapport financier

Comptes 2019



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Table des matières

1.	Le mot du Recteur	7
2.	Les états financiers	11
2.1	Bilan consolidés	13
2.2.	Compte d'exploitation	14
2.3.	Tableau de flux de trésorerie	15
2.4.	Tableau de variation des fonds propres	16
3.	Les notes relatives aux états financiers consolidés	17
3.1	Informations générales	19
3.1.1	Présentation générale	19
3.1.2	Normes comptables	20
3.2.	Principes et méthodes comptables	20
3.2.1	États financiers	20
3.2.2	Jugement et estimations	21
3.2.3	Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées	21
3.2.4	Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	22
3.2.5	Débiteurs	23
3.2.6	Stocks	24
3.2.7	Comptes de régularisation actifs et passifs	24
3.2.8	Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	24
3.2.9	Immobilisations incorporelles	25
3.2.10	Immeubles de placement	25
3.2.11	Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	26
3.2.12	Actifs éventuels	26
3.2.13	Créanciers et emprunts	26
3.2.14	Provisions et passifs éventuels	26
3.2.15	Fonds	27
3.2.16	Revenus	27
3.2.17	Subventions	28
3.2.18	Prestations aux collaborateurs-trices	28
3.2.19	Contrats de location	28
3.2.20	Évaluation des risques	28
3.3	Annexes aux états financiers	29
3.3.1	Élaboration du bilan et du compte d'exploitation consolidés	29
3.3.2	Information sectorielle	36
3.3.3	Information budgétaire	40
3.3.4	Liquidités et équivalents de liquidités	47
3.3.5	Placements financiers	48
3.3.6	Débiteurs	55
3.3.7	Comptes de régularisation actifs	58
3.3.8	Stocks	59
3.3.9	Immeubles de placement	59

3.3.10 Immeubles d'exploitation	65
3.3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles	66
3.3.12 Subventions d'investissement constatées d'avance	67
3.3.13 Autres actifs financiers	67
3.3.14 Créditeurs	69
3.3.15 Comptes de régularisation passifs	70
3.3.16 Fonds affectés à la recherche	70
3.3.17 Instruments financiers	71
3.3.18 Gestion des risques financiers	73
3.3.19 Provisions	78
3.3.20 Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	79
3.3.21 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	80
3.3.22 Part subvention non dépensée	81
3.3.23 Fonds d'innovation et de développement	81
3.3.24 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres	82
3.3.25 Subventions reçues	84
3.3.26 Taxes universitaires	87
3.3.27 Autres écolages	88
3.3.28 Prestations de services et ventes	89
3.3.29 Dédommagements de tiers	89
3.3.30 Recettes diverses	90
3.3.31 Charges de personnel	91
3.3.32 Biens, services et marchandises	93
3.3.33 Subventions accordées	95
3.3.34 Information relative à la mise à disposition de moyens	95
3.3.35 Information relative au tableau de flux de trésorerie	97
3.3.36 Principaux dirigeants	100
3.3.37 Information relative aux parties liées	100
3.3.38 Contrats de leasing	103
3.3.39 Informations sur les actifs éventuels	103
3.3.40 Événements postérieurs à la clôture	103
4. Rapport de l'organe de révision	105
5. Autres informations	109
5.1 Statistiques des étudiants	111
5.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures	111
5.1.2 Accord intercantonal universitaire	111
5.2 Personnel de l'Université	112
5.2.1 Personnel total par faculté (fin d'année)	112
5.2.2 Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)	112
5.2.3 Personnel total par faculté (taux moyen)	113
5.2.4 Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)	113
5.3 Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds	114
5.4 Compte de fonctionnement « État »	115

Table des matières

5.4.1	Université	115
5.4.2	Autorités universitaires	121
5.4.3	Faculté des sciences	126
5.4.4	Faculté de médecine	129
5.4.5	Faculté des lettres	132
5.4.6	Faculté d'économie et management	134
5.4.7	Faculté des sciences de la société	136
5.4.8	Faculté de droit	138
5.4.9	Faculté de théologie	140
5.4.10	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation	142
5.4.11	Faculté de traduction et d'interprétation	145
5.5	Investissements	147
5.5.1	Investissements par type de bailleurs de fonds	147
5.5.2	Investissements « État » par faculté	147



1. Le mot du Recteur

Les comptes 2019 sont excédentaires. Ce résultat favorable reflète la saine gestion des finances dont les marqueurs sont clairement orientés vers le long terme. En poursuivant son développement, en maintenant l'excellence de la recherche et son attractivité dans le domaine de l'enseignement, l'Université maîtrise la croissance de ses charges, autofinance ses investissements et est toujours aussi performante dans la levée de fonds de tiers, autres que ceux des collectivités publiques. Cette capacité à obtenir des fonds de tiers s'appuie sur le financement public, indispensable pour exercer cet effet de levier. Ce résultat favorable est aussi acquis grâce à un coup de pouce conjoncturel des marchés financiers. Là aussi notre institution conserve son cap orienté vers des considérations de long terme et d'investisseur socialement responsable.

Toutes sources de financement confondues, le résultat net affiche un excédent confortable (CHF 58 238 735) qui s'explique principalement par de substantiels gains réalisés dans les portefeuilles mobiliers (CHF 43 537 124). Par rapport à 2018, le résultat net s'améliore fortement (CHF 54 012 797), l'apport du résultat financier étant plus important que la détérioration du résultat d'exploitation. En termes de liquidités, sans s'écartez de sa politique de placement, les portefeuilles mobiliers ont généré en 2019 des produits nets réalisés plus importants (CHF 34 106 514) dont l'essentiel proviennent des opérations de vente et d'achat de titres lors de la mise en œuvre des objectifs de développement durable de la politique de placement de notre Université.

Le résultat d'exploitation est déficitaire (CHF 4 037 633). Cela ne constitue pas un événement surprenant ou inquiétant en soi dans la mesure où certaines activités de l'Université sont structurellement financées par les produits nets des portefeuilles mobiliers et immobiliers. En neutralisant la donation exceptionnelle reçue en 2018, le résultat d'exploitation affiche une amélioration (CHF 5 369 411). Les charges sont marquées par l'impact de l'annuité rétroactive 2016 (CHF 24 632 704) qui explique environ trois quarts de la croissance observée (4 %). En ajustant les données des événements exceptionnels que sont l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 et la donation en lien avec l'acquisition d'un bâtiment en 2018, l'Université affiche un taux de croissance de 1 % de ses charges et de 2 % de ses produits par rapport à 2018. Ces constats démontrent que notre institution est à la hauteur des responsabilités qu'elle entend assumer. J'en suis fier, ce d'autant que ce résultat n'est pas atteint au détriment de nos missions fondamentales mais en soutien de ces dernières.

Par catégorie de bailleur de fonds, je souhaite partager deux constats fort intéressants à mes yeux. Le premier est que l'Université est non seulement très performante dans la levée de fonds de tiers mais aussi très précautionneuse dans leur utilisation. Sans réduire la qualité des prestations fournies dans les domaines de la recherche, de la formation continue ou en termes de service,

l’Université dégage globalement une marge bénéficiaire de l’ordre de 3 %. À cette marge il faut y ajouter les excédents cumulés des revenus du budget des collectivités publiques offrant ainsi à l’Université la flexibilité et l’agilité dont elle a besoin pour poursuivre son développement, maintenir son rang dans le concert des cent meilleures universités mondiales et soutenir des disciplines ou des pans d’activités pour lesquelles les ressources sont plus rares.

Je désire relever ici la clairvoyance des autorités cantonales qui, dans un climat de confiance réciproque, permettent à la Communauté universitaire de conserver une grande partie de ses bénéfices et exigent en retour transparence dans leur utilisation. Je voudrais aussi saisir cette opportunité pour remercier tous les membres de notre Communauté qui, au quotidien, s’engagent dans la recherche de financement et gèrent leurs ressources de façon rigoureuse. Le second constat est que l’Université a logiquement mis à contribution ses propres fonds, notamment ceux du Fonds d’innovation et de développement et de la réserve stratégique du Rectorat, comme le montre l’excédent de charges des fonds propres affectés. De mon point de vue, ce deuxième constat démontre la maturité de notre institution et sa réactivité à répondre à des sollicitations extraordinaires ou à des besoins d’innovation et de développement. Je note encore avec satisfaction que les structures dirigeantes réinvestissent avec audace leurs ressources donnant ainsi un sens à une gestion financière rigoureuse.

Pour les activités financées par les collectivités publiques, les comptes 2019 affichent un excédent de revenu après rétrocession à l’État (CHF 3 200 360). Ce résultat net est plus faible que celui enregistré en 2018 (- 25 %). Cela reste néanmoins une excellente nouvelle car le Fonds d’innovation et de développement sera doté en 2020 d’un capital (CHF 9 864 136) qui permettra de compléter et de fournir les ressources nécessaires pour notamment assumer nos engagements dans les Programmes de recherche nationaux. Par rapport au budget, ce résultat est plus favorable que prévu. Avant rétrocession du bénéfice à l’État, en neutralisant l’impact de l’octroi rétroactif de l’annuité 2016, il s’explique par des charges inférieures (CHF 5 588 218), notamment une sous-occupation des postes (1 %), et par des revenus inférieurs (CHF 1 451 793), imputables principalement aux subventions liées à l’Accord intercantonal universitaire. Le taux d’utilisation du budget s’élève à 99 %. Ce taux est le résultat des efforts consentis par notre Communauté pour améliorer le pilotage « fin » des moyens. Mais il montre également que les efforts doivent être reproduits année après année pour réduire, si possible encore, ce volant frictionnel dans l’utilisation des moyens. Cela évitera peut-être qu’un sentiment de frustration ne gagne la Communauté qui observe simultanément des arbitrages budgétaires responsables et la survenance régulière de bénéfices dans les comptes. Cela nous mettra vraisemblablement à l’abri d’un réflexe de repli sur les intérêts individuels.

Pour l’UNIGE, l’année 2019 a été marquée par la remise du Prix Nobel de physique à Michel Mayor et Didier Queloz pour la découverte de la première exoplanète en 1995. Cet événement a suscité d’innombrables réactions, toutes très positives, qui montrent combien les habitantes et habitants de notre Canton sont attachés à leur université, pour y avoir étudié, travaillé, collaboré ou envoyé leurs enfants. Au-delà de ce plaisir partagé de voir ces deux chercheurs recevoir cette distinction prestigieuse, quelles leçons pouvons-nous tirer de cet événement ?

Il faut se souvenir que les recherches de Mayor et Queloz étaient un pari risqué, qui s’est avéré payant mais qui aurait aussi pu échouer. Aujourd’hui, plusieurs milliers de scientifiques améliorent ces outils pour non seulement détecter de nouvelles planètes mais aussi en mesurer la taille, la composition, la présence d’atmosphère voire de traces de vie. D’autres affinent les théories ou font des simulations informatiques pour comparer celles-ci avec les mesures expérimentales. La science avance ainsi. C’est une œuvre collective qui nécessite à la fois de continuer à creuser là où l’on sait que des découvertes importantes peuvent être faites et dans un même temps de partir dans

des directions complètement nouvelles. Parce qu'il faut du temps, parce qu'il faut faire des paris risqués, la science doit être financée par les deniers publics. Beaucoup de grandes découvertes n'auraient pas vu le jour si un retour sur investissement rapide était attendu. Elles ont pourtant des impacts incommensurables sur nos vies quotidiennes.

Aujourd'hui, de nouveaux paradigmes bouleversent des pans entiers de nos sociétés : intelligence artificielle, médecine personnalisée, blockchains, etc. La « révolution numérique » en cours impacte non seulement notre économie mais aussi nos manières d'interagir et donc de vivre ensemble ou de concevoir la démocratie. Ces outils obligent l'université à repenser à la fois ses méthodes d'enseignement et de recherche, et le contenu de ses formations. Les médecins, avocat-e-s, interprètes, enseignant-e-s ou gestionnaires de demain devront interagir quotidiennement avec ces nouvelles techniques, en connaître leurs domaines d'application et leurs limites. Quel est le degré de fiabilité d'un diagnostic assisté par l'intelligence artificielle ? Les données d'une cliente, d'un justiciable ou d'un patient peuvent-elles être stockées dans un cloud suisse ou européen ? Comment comparer des images satellites afin de comprendre les évolutions territoriales d'un canton ? Quels outils informatiques sont efficaces avec des élèves de primaire ? Est-il possible de signer des contrats dans une blockchain ? Pour répondre à ces questions, l'université doit se doter d'expert-e-s à la pointe de ces technologies et capables de les enseigner. Mais elle doit aussi être le lieu où ces évolutions sont anticipées, interrogées et remises en question. Les règles éthiques, les normes juridiques, la politique internationale ou encore les enjeux économiques du numérique doivent être pensés dans un endroit neutre et indépendant des pouvoirs économiques ou du calendrier politique.

D'autres bouleversements transforment en profondeur nos sociétés et notre monde. Démographiques, économiques, sanitaires, environnementaux, etc., ils sont souvent englobés sous le terme de « défis mondiaux ». Pour s'y attaquer, les Nations Unies ont lancé un Agenda 2030 qui regroupe ces challenges en 17 grands objectifs appelés Objectifs de développement durable. Trouver des solutions à ces défis exige des approches pluridisciplinaires. L'Université de Genève, de par sa multidisciplinarité et les liens qu'elle a su tisser avec les organisations internationales, se doit de jouer un rôle majeur dans la résolution et la réflexion sur ces enjeux. Tout comme pour le numérique, cet effort doit porter tant sur la recherche que sur l'enseignement.

Pour toutes ces raisons, et pour affronter les défis auxquels notre société est confrontée, notre Université a besoin du soutien du financement public cantonal prévu notamment par la Convention d'objectifs. Elle lui offre les ressources supplémentaires indispensables pour préparer ses étudiant-e-s à la transition numérique et aux défis du développement durable, financer des projets de recherche débouchant sur des innovations qui irrigueront tout le tissu économique et social régional et participeront à améliorer le bien-être des citoyens-contribuables. Les ressources supplémentaires attribuées dans le cadre de la Convention d'objectifs pourront être ensuite fructifiées par l'obtention des fonds nationaux ou européens compétitifs, ainsi que par d'autres fonds externes qui démultiplient notre capacité d'action. En effet, recherches publiques et privées se nourrissent mutuellement.

Nos deux astrophysiciens soulignent régulièrement que leur découverte n'aurait pas été possible sans l'arrivée de nouveaux ordinateurs, développés par des entreprises privées, qui eux-mêmes n'auraient pas existés sans les efforts publics déployés pendant et après la Seconde guerre mondiale. Ils soulignent aussi que leur découverte était le fruit d'une aventure collective dans laquelle il fallait non seulement des scientifiques et des techniciens de talent mais aussi un environnement propice à leur réalisation.

Le mot du Recteur

C'est tout l'enjeu du dialogue entre l'Université et les autorités politiques et de la compréhension du rôle de chacun au profit de la collectivité. De ce point de vue, nous nous réjouissons du climat de confiance qui règne aujourd'hui entre tous les acteurs et actrices concernées, une situation basée sur la transparence à laquelle ce rapport contribue, indispensable à l'excellente collaboration que nous entretenons avec nos autorités.



Yves Flückiger
Recteur

2. Les états financiers consolidés

États financiers consolidés

2.1 Bilan

au 31 décembre 2019

2019

2018

Note Page

Actifs

Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	66 531 153	22 378 134	4 48
	Placements financiers	369 454 449	351 845 972	5 48
	Débiteurs avec contrepartie	24 856 955	26 945 979	6 55
	Débiteurs sans contrepartie	19 808 216	12 341 685	6 58
	Comptes de régularisation actifs	6 736 973	6 917 493	7 58
	Stocks	672 688	639 237	8 59
Total actifs circulants		a 488 060 436	421 068 500	
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	176 318 060	174 837 060	9 61
	Immeubles d'exploitation	38 481 998	39 922 806	10 65
	Immobilisations corporelles	74 164 329	70 746 500	11 66
	Immobilisations incorporelles	3 238 151	3 716 803	11 66
	Immobilisations en cours	1 166 382	553 286	11 66
	Subvention investissement constatée d'avance	-66 167 093	-67 037 038	12 67
Total actifs immobilisés		b 236 375 232	232 490 415	
Total actifs		c=a+b 724 435 667	653 558 915	

Passifs

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	23 259 587	21 572 521	14 69
	Créanciers sans contrepartie	1 417 972	819 726	14 70
	Comptes de régularisation passifs	6 857 305	3 465 944	15 70
	Fonds affectés à la recherche	179 806 467	173 483 525	16 70
	Provisions - part à court terme	116 616	135 198	19 78
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	1 489 660	1 646 700	9 63
Total fonds étrangers à court terme		d 217 704 049	201 123 613	
Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1 214 914	1 324 133	14 69
	Provisions - part à long terme	509 172	486 252	19 78
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	12 785 810	12 911 250	9 63
	Impôts différés	9 162 864	9 203 889	9 63
	Part subvention à restituer à échéance COB	-	3 689 655	21 80
	Total fonds étrangers à long terme	e	23 672 760	27 615 179
Total fonds étrangers		f=d+e	241 376 809	228 738 792
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	4 156 406	6 007 424	23 81
	Autres fonds propres affectés	269 139 770	250 092 654	24 83
	Part subvention non dépensée	5 707 730	4 427 586	22 81
	Autres fonds propres libres	204 054 952	164 292 458	24 84
Total fonds propres		g	483 058 858	424 820 123
Total passifs		h=f+g	724 435 667	653 558 915

2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2019

2019

2018r

Note Page

Produits d'exploitation	a	810 751 794	814 479 780		
Subventions reçues		732 481 963	739 637 757	25	87
Taxes universitaires		12 498 912	12 181 495	26	88
Autres écolages		18 344 309	19 497 572	27	88
Prestations de services et ventes		35 624 406	33 596 125	28	89
Dédommagement de tiers		7 175 869	6 621 639	29	90
Recettes diverses		4 570 508	2 932 692	30	90
Dissolution de provision		55 827	12 500	19	78
Charges d'exploitation	b	814 087 435	782 938 037		
Charges de personnel		634 861 927	600 243 850	31	92
Biens, services, marchandises		125 098 162	124 159 090	32	94
Amortissements		27 936 245	31 643 100	10/11 65/66	
Pertes sur débiteurs		259 726	112 099	6	56
Subventions accordées		25 931 376	26 779 898	33	95
Résultat net d'exploitation	d=a-b+c	-4 037 633	30 592 956		
Produits financiers	e	73 620 298	23 196 845		
Produits réalisés portefeuille mobilier		51 476 610	16 438 183	5	53
Gains latents portefeuille mobilier		13 558 906	-	5	52
Produits immeubles de placement		6 870 782	5 598 663	9	61
Gains latents immeubles de placement		1 714 000	1 160 000	9	61
Charges financières	f	11 343 930	49 563 863		
Résultat financier	g=e-f	62 276 368	-26 367 018		
Résultat net	h=d+g	58 238 735	4 225 938		

2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2019

2019

2018r

Note Page

Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice	58 238 735	4 225 938	2	14	
	+/- charges & revenus non monétaires	-9 000 842	45 566 179	35	98	
	+/- charges & produits financiers	-46 962 438	-12 357 597	35	97	
	Capacité d'autofinancement	a	2 275 456	37 434 521		
	Variation des actifs d'exploitation (<i>augmentation</i>)	-5 374 685	-460 418	35	99	
	Variation des passifs d'exploitation (<i>augmentation</i>)	12 957 183	850 779	35	99	
	Variation de l'actif d'exploitation net	b	7 582 498	390 361		
	Flux de trésorerie des activités d'exploitation	c=a+b	9 857 954	37 824 882		
Activités d'investissement	Dépenses d'investissement	-30 047 710	-24 253 225	10/11	66	
	Recettes d'investissement	21 757 963	21 037 002	12	67	
	Flux de trésorerie des activités d'investissement	d	-8 289 747	-3 216 223		
Activités de financement	Produits financiers	58 347 392	22 036 846	35	97	
	Charges financières	-11 384 954	-9 679 249	35	97	
	Variation des actifs financiers (<i>augmentation</i>)	-38 595 145	-45 021 435	35	99	
	Apports / Retraits	34 500 000	2 500 000	35	99	
	Variation emprunts hypothécaires (<i>diminution</i>)	-282 480	-293 500	9	63	
	Flux de trésorerie des activités de financement	e	42 584 812	-30 457 338		
	Variation nette des liquidités	f=c+d+e	44 153 020	4 151 320		
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	g	22 378 134	18 226 814	4	48
	Liquidités en fin de période	h=g+f	66 531 153	22 378 134	4	48

2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2019

2019		Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	Note Page
	Fonds d'innovation et de développement	6 007 424		-1 851 018	4 156 406	23 81
	Fonds universitaires avec chartes	144 837 437		10 113 478	154 950 914	24 83
	Autres Fonds propres affectés	105 255 217		8 933 639	114 188 856	24 83
	Fonds propres affectés	256 100 078		-	17 196 098	273 296 176
	Part de subvention État non dépensée	4 427 586	3 200 360	-1 920 216	5 707 730	22 81
	Autres Fonds propres libres	164 292 458	55 038 375	-15 275 882	204 054 952	24 84
	Fonds propres libres	168 720 045	58 238 735	-17 196 098	209 762 682	
	Total Fonds propres	424 820 123	58 238 735		-	483 058 858

2018		Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12
	Fonds d'innovation et de développement	4 463 998		1 543 427	6 007 424
	Fonds universitaires avec chartes	144 160 491		676 945	144 837 437
	Autres Fonds propres affectés	102 334 796		2 920 422	105 255 217
	Fonds propres affectés	250 959 284		-	5 140 794
	Part de subvention État non dépensée	2 700 151	4 318 587	-2 591 152	4 427 586
	Autres Fonds propres libres	166 934 749	-92 649	-2 549 642	164 292 458
	Fonds propres libres	169 634 901	4 225 938	-5 140 794	168 720 045
	Total Fonds propres	420 594 185	4 225 938		-
					424 820 123

3. Les notes relatives aux états financiers consolidés

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L’Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse (ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l’Université (L 10103). L’Université s’organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d’action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L’Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L’Université a pour mission d’être un service public dédié à l’enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu’à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité (services à la Cité). Tous les quatre ans, les autorités cantonales et l’Université déterminent des objectifs. L’Université définit les modalités de mise en œuvre, ainsi que les critères de réalisation. Ces éléments sont consignés dans une convention d’objectifs (ci-après, COB), laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2016 à 2019 (L 2028).

L’Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités :

- Les collectivités publiques, notamment l’État de Genève (ci-après, l’État) et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l’enseignement et à la recherche.
- Les Fonds provenant de l’extérieur qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), la Commission européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires.

L’Université accueille 16 679 étudiants-es en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire d’automne 2019, dont 37.2 % d’étudiants-es étrangers-ères de plus de 151 nationalités différentes. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s’adressent à plus de 10 863 étudiants-es. L’Université compte 6 697 collaborateurs-trices.

L’Université est composée de neuf facultés, de nombreux centres interfacultaires et d’une administration de soutien institutionnel. Elle dispense un enseignement dans l’essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l’espace européen de l’enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coimbra et le G3 qui regroupe les trois principales universités francophones polyvalentes. Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l’Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l’échelle mondiale, elle est ancrée solidement parmi le 1 % des universités les mieux classées quel que soit l’indicateur. Selon le ranking de Shangaï, l’Université occupe le 58^{ème} rang en 2019, confirmant une progression de long terme tout à fait remarquable.

Les organes de l’Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l’Assemblée de l’Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes

(Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un-e Recteur-trice, désigné-e par l'Assemblée de l'Université et nommé-e par le Conseil d'État, et de cinq Vices-Recteurs-trices au maximum. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État est l'entité « contrôlante » de l'Université. Approuvés par le Rectorat de l'Université le 9 mars 2020, les comptes de l'Université sont soumis à l'approbation du Grand Conseil.

3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (D 1 05, ci-après LGAF), les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS) et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers du 1^{er} octobre 2019 (D 1 05.15). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers, sauf pour les classes d'actifs qui sont portés à leur juste valeur.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 7), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 39), le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux-pales dirigeants-es ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20) et les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État sur la base des données fournies par la CPEG (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. En cours d'année, l'Université n'enregistre pas systématiquement les engagements de dépenses et les produits selon le principe de la comptabilité d'exercice. Toutefois, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc, l'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers.

3.2. Principes et méthodes comptables

3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et les notes annexes. Le rapport du réviseur est joint aux états financiers. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2019. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance annuelle de l'Université. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée. Elle consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrées ou sorties de trésorerie liée à l'exploitation. Le flux de trésorerie des activités d'investissement rend compte des mouvements de trésorerie consécutifs à l'acquisition d'immeubles d'exploitation, d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que de financements provenant de tiers pour ces acquisitions. Le flux de trésorerie des activités de financement enregistre les opérations monétaires effectuées sur les placements financiers (portefeuille de titres) et sur les immeubles de placement, ainsi que sur les apports ou les retraits des portefeuilles mobilier et immobilier. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation représente le solde des mouvements de trésorerie.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

3.2.2 Jugement et estimations

La préparation des états financiers implique le recours à des jugements et comporte des estimations ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Les principaux éléments requérant l'exercice d'un jugement concernent la classification des fonds de façon à respecter la distinction dans le passif du bilan entre les fonds propres et les fonds étrangers selon les définitions prévues par les normes IPSAS. Les définitions sont présentées dans la note « 3.2.15 Fonds ».

Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les principaux éléments concernés par des estimations sont les immeubles de placement et les provisions. Ils sont présentés dans les notes « 3.3.9 Immeubles de placement » et « 3.3.20 Provisions ».

3.2.3 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation est composé des états financiers individuels de l'Université, des états financiers consolidés du Fonds général de l'Université, des états financiers de la Fondation

Campus Biotech Geneva, ainsi que de ceux des sociétés immobilières (SI) détenues par l'Université.

Les entités placées sous le contrôle exclusif de l'Université sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'Université détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'en obtenir des avantages. Les résultats des entités filles sont compris dans l'état de la performance financière consolidée à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou liquidation de l'entité. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de l'Université. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes sont entièrement éliminés lors de la consolidation. Les entités contrôlées conjointement (les « co-entités ») sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Université dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, moins toute perte de valeur liée à chacune des participations.

Basée sur l'inventaire des entités proches de l'Université, la liste des parties liées répertorie les entités dans lesquelles un représentant officiel de l'Université est présent dans l'organe suprême de direction.

3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les débiteurs, les placements financiers, ainsi que les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur acquisition. L'évaluation ultérieure de ces actifs s'effectue selon les principes décrits ci-après.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les placements financiers sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble. Ils présentent des indications d'un profil de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que le détenteur ait la ferme intention, ainsi que la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes sont comptabilisés directement en fonds propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises

comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisée dans le compte d'exploitation.

Monnaies étrangères :

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte d'exploitation.

Instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsqu'ils sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché comprend le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur. Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

3.2.5 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contreprestation lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contreprestation lorsqu'un tiers octroie une somme d'argent sans recevoir en échange des biens ou des services. Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Les débiteurs sont évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouvrés. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.2.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériel dentaire. Certains stocks sont en consignation au sein de l'Université et restent la propriété du fournisseur. Ils ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

3.2.7 Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les comptes de régularisation passifs incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.8 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Un immeuble d'exploitation et une immobilisation corporelle sont comptabilisés à leur coût d'acquisition lorsqu'ils remplissent les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un bien. Tant que l'objet n'est pas mis en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement sont présentés dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations corporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ». Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation. L'amortissement est linéaire et calculé par composante de façon systématique sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Bâtiment (gros œuvre 1) : 70 ans
- Bâtiment (gros œuvre 2) : 30 ans
- Aménagement dans un bâtiment propriété de l'Université ou mis à disposition sur une durée illimitée par l'État : entre 25 et 40 ans
- Aménagement dans un bâtiment loué ou mis à disposition sur une durée limitée par l'État : 10 ans
- Équipements techniques et d'exploitation dans un bâtiment : 25 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur. Les plus et moins-values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 7A), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État. La mise à disposition des bâtiments n'est pas comptabilisée dans le compte d'exploitation de l'Université mais fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur (loyer opérationnel non facturé) et figure à titre informatif à l'annexe aux états financiers.

3.2.9 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charges dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'elle devient opérationnelle, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ». Après le premier enregistrement en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est linéaire et calculé de façon systématique sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles. Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

3.2.10 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que

son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus. Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.11 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs de l'Université ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors tous considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie. L'Université examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte d'exploitation lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable. La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte d'exploitation jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.2.12 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs, incertains et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe « Université ».

3.2.13 Créditeurs et emprunts

Les créanciers et les emprunts sont présentés au bilan en fonds étrangers à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la dette ou du prêt. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.2.14 Provisions et passifs éventuels

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique spécifique de charges en cas d'augmentation ou de produits en cas de dissolution.

Les passifs éventuels sont indiqués dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle;
- L'Université a une obligation actuelle résultant d'événements passés mais il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

3.2.15 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres. Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits de ces fonds sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat, obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes. Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus. Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

3.2.16 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

Les produits provenant des fonds alloués par des tiers avec conditions et des subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits provenant des émoluments et des écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement, laquelle est généralement inférieure à une année. Les produits provenant des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, des mandats réalisés avec des tiers et des autres prestations de services sont reconnus dans l'année où les services sont rendus en fonction du degré d'avancement. Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et de publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés. Les redevances perçues au titre de droit d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords. Les produits des intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3.2.17 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions sont reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées sont remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due. Les coûts induits par les moyens mis à disposition (subventions sous forme de prestations en nature) figurent dans l'annexe aux états financiers et les coûts sont évalués à la juste valeur. Pour les mises à disposition de locaux et de terrains, les coûts correspondent aux loyers non facturés. Pour les prestations de services, les coûts correspondent aux coûts non facturés. Les subventions liées à des immobilisations (subventions d'investissement) sont des subventions publiques ou privées dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

3.2.18 Prestations aux collaborateurs-trices

Les prestations aux collaborateurs-trices sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés-es avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés-es. Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés-es de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (Pont AVS). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs-trices actifs-es et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisé en fonction de sa nature. Étant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

3.2.19 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.20 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en ateliers avec des représentants-es des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une première cartographie des risques a été adoptée en novembre 2011, ainsi qu'un dispositif visant à réduire les risques. Au cours de l'année 2015, la cartographie des risques a été entièrement revue avec l'objectif d'en avoir une vision plus stratégique et plus institutionnelle. En 2019, l'Université a modifié la cartographie des

risques avec deux objectifs : adopter le concept de l'État de Genève pour l'élaboration de la cartographie des risques, notamment en reprenant les définitions des critères d'évaluation de la probabilité et de l'impact (niveaux et interprétation) et renforcer l'appropriation par les acteurs des risques institutionnels dont ils sont les porteurs. La cartographie des risques comporte 11 risques majeurs institutionnels s'articulant autour des activités d'enseignement (offre de formation et satisfaction des étudiants) et de recherche (qualité et visibilité), de gouvernance, du management opérationnel, de notoriété et de sécurité. En novembre 2019, le Rectorat a validé la cartographie des risques majeurs institutionnels et a également effectué le suivi de mise en œuvre de mesures visant à réduire les risques résiduels.

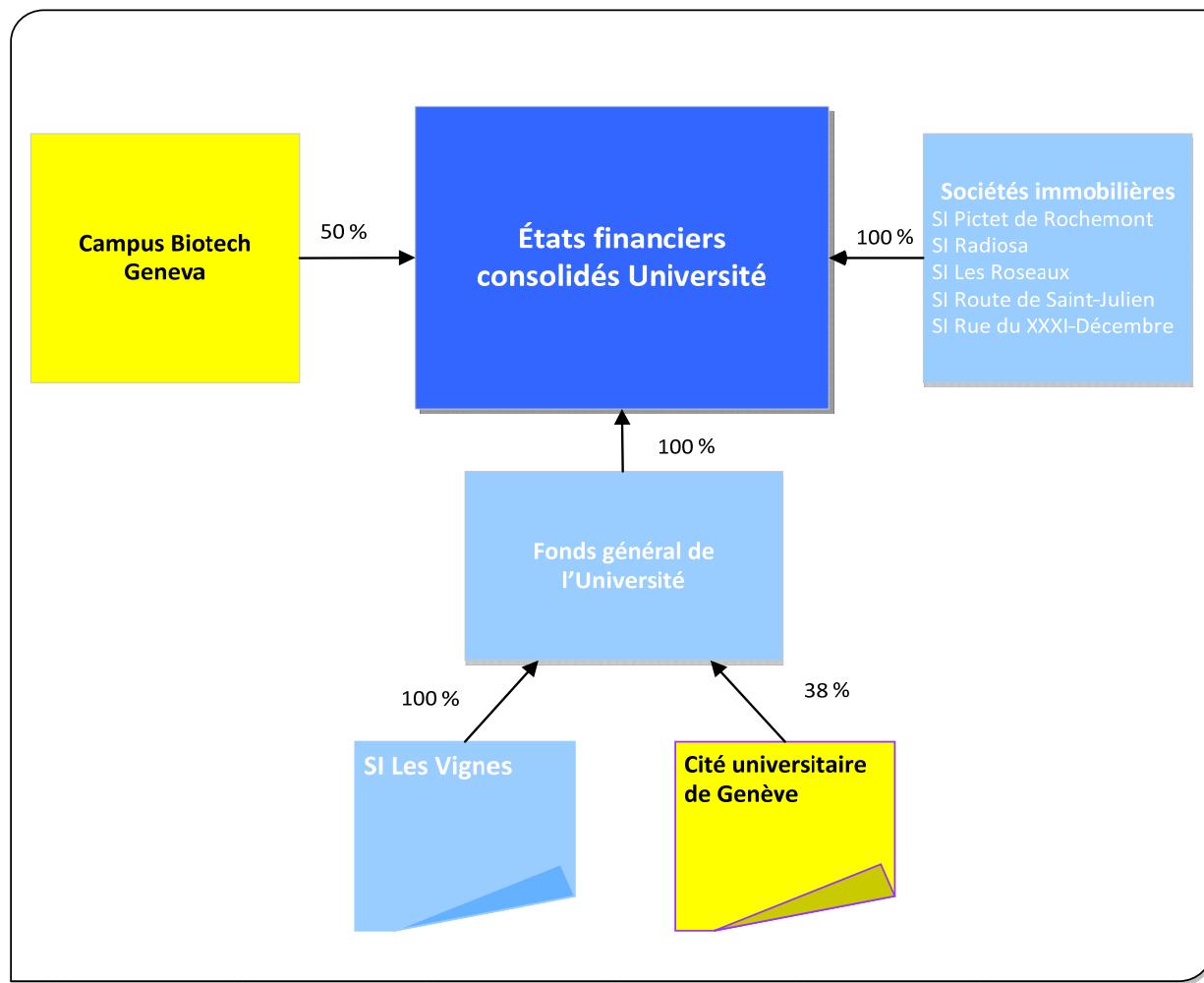
3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Élaboration du bilan et du compte d'exploitation consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels (statutaires) de l'Université, ceux des sociétés immobilières de l'Université (entités-filles avec contrôle exclusif), les états financiers individuels de la Fondation du Fonds général de l'Université (entité-fille avec contrôle exclusif), la Fondation de la Cité universitaire de Genève (co-entité du Fonds général de l'Université avec contrôle conjoint), la société immobilière « Les Vignes » (entité-fille du Fonds général avec contrôle exclusif) et la Fondation Campus Biotech Geneva (co-entité avec contrôle conjoint). Le périmètre des états financiers consolidés de l'Université est inchangé par rapport à 2018.

Les états financiers consolidés de la Fondation du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des sociétés immobilières de l'Université et du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale, respectivement dans les états financiers de l'Université ou dans ceux de la Fondation du Fonds général de l'Université. Les états financiers de la Fondation de la Cité universitaire de Genève sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers du Fonds général de l'Université. Enfin, les états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers de l'Université.

Le périmètre de consolidation se présente selon le schéma ci-dessous :



En vertu des normes IPSAS, les tableaux ci-dessous présentent les principaux éléments des états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva avec les données comparatives.

	2019	2018
Actifs circulants	11 599 709	14 778 725
Actifs immobilisés	12 052 568	13 930 914
Total actifs	23 652 277	28 709 639
Fonds étrangers	12 913 076	16 568 433
Fonds propres	10 739 201	12 141 206
Total passifs	23 652 277	28 709 639

	2019	2018
Produits d'exploitation	20 677 891	20 655 566
Charges d'exploitation	22 070 294	22 534 559
Résultat net d'exploitation	-1 392 402	-1 878 993
Produits financiers	-147	-6 313
Charges financières	9 456	531
Résultat financier	-9 603	-6 845
Résultat net	-1 402 005	-1 885 838

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan des exercices 2019 et 2018.

Bilan au 31 décembre 2019	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Actifs						
Liquidités	55 360 212	11 170 941	66 531 153	-	-	66 531 153
Placements financiers	339 929 549	32 099 018	372 028 567	-	2 574 118	369 454 449
Débiteurs avec contrepartie	24 662 458	194 498	24 856 955	-	-	24 856 955
Débiteurs sans contrepartie	19 565 494	242 722	19 808 216	-	-	19 808 216
Comptes de régularisation actifs	6 511 350	225 624	6 736 973	-	-	6 736 973
Stocks	672 688	-	672 688	-	-	672 688
Total actifs circulants	446 701 751	43 932 802	490 634 553	-	2 574 118	488 060 436
Immeubles de placement	71 338 060	59 510 000	130 848 060	45 470 000	-	176 318 060
Immeubles d'exploitation	38 481 998	-	38 481 998	-	-	38 481 998
Immobilisations corporelles	74 164 329	45 470 000	119 634 329	-	45 470 000	74 164 329
Immobilisations incorporelles	3 238 151	-	3 238 151	-	-	3 238 151
Immobilisations en cours	1 166 382	-	1 166 382	-	-	1 166 382
Subvention d'investissement constatée d'avance	-66 167 093	-	-66 167 093	-	-	-66 167 093
Autres actifs financiers	1 438 473	7 759 932	9 198 405	-	25 000	9 173 405
Total actifs immobilisés	123 660 300	112 739 932	236 400 232	45 470 000	45 495 000	236 375 232
Total actifs	570 362 051	156 672 734	727 034 785	45 470 000	48 069 118	724 435 667
Passifs						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	23 198 835	60 752	23 259 587	-	-	23 259 587
Créanciers sans contrepartie	1 157 548	260 424	1 417 972	-	-	1 417 972
Comptes de régularisation passifs	6 768 544	88 761	6 857 305	-	-	6 857 305
Fonds affectés à la recherche	179 806 467	-	179 806 467	-	-	179 806 467
Provisions - part à court terme	116 616	-	116 616	-	-	116 616
Emprunts hypothécaires - part à court terme	1 263 600	226 060	1 489 660	-	-	1 489 660
Part subvention à restituer à échéance COB	4 756 442	-	4 756 442	-	-	4 756 442
Total fonds étrangers à court terme	217 068 052	635 997	217 704 049	-	-	217 704 049
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1 214 914	-	1 214 914	-	-	1 214 914
Provisions - part à long terme	509 172	-	509 172	-	-	509 172
Emprunts hypothécaires - part à long terme	-	15 359 928	15 359 928	2 574 118	-	12 785 810
Impôts différés	-	9 162 864	9 162 864	-	-	9 162 864
Total fonds étrangers à long terme	1 724 086	24 522 792	26 246 878	2 574 118	-	23 672 760
Total fonds étrangers	218 792 138	25 158 789	243 950 927	2 574 118	-	241 376 809
Fonds d'innovation et de développement	4 156 406	-	4 156 406	-	-	4 156 406
Autres fonds propres affectés	185 025 442	52 466 958	237 492 400	-	31 647 370	269 139 770
Part subvention non dépensée	5 707 730	-	5 707 730	-	-	5 707 730
Autres fonds propres libres	156 680 335	79 046 986	235 727 322	31 672 370	-	204 054 952
Total fonds propres	351 569 913	131 513 945	483 083 858	31 672 370	31 647 370	483 058 858
Total passifs	570 362 051	156 672 734	727 034 785	34 246 488	31 647 370	724 435 667

Bilan au 31 décembre 2018	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Actifs						
Liquidités	15 834 011	6 544 122	22 378 134	-	-	22 378 134
Placements financiers	321 766 486	32 510 374	354 276 859	-	2 430 887	351 845 972
Débiteurs avec contrepartie	26 712 457	233 523	26 945 979	-	-	26 945 979
Débiteurs sans contrepartie	12 063 241	278 443	12 341 685	-	-	12 341 685
Comptes de régularisation actifs	6 691 956	225 538	6 917 493	-	-	6 917 493
Stocks	639 237	-	639 237	-	-	639 237
Total actifs circulants	383 707 388	39 791 999	423 499 387	-	2 430 887	421 068 500
Immeubles de placement	71 327 060	58 750 000	130 077 060	44 760 000	-	174 837 060
Immeubles d'exploitation	39 922 806	-	39 922 806	-	-	39 922 806
Immobilisations corporelles	70 746 500	44 760 000	115 506 500	-	44 760 000	70 746 500
Immobilisations incorporelles	3 716 803	-	3 716 803	-	-	3 716 803
Immobilisations en cours	553 286	-	553 286	-	-	553 286
Subvention d'investissement constatée d'avance	-67 037 038	-	-67 037 038	-	-	-67 037 038
Autres actifs financiers	1 314 074	8 461 924	9 775 998	-	25 000	9 750 998
Total actifs immobilisés	120 543 491	111 971 924	232 515 415	44 760 000	44 785 000	232 490 415
Total actifs	504 250 879	151 763 923	656 014 802	44 760 000	47 215 887	653 558 915
Passifs						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	21 569 221	3 301	21 572 521	-	-	21 572 521
Créanciers sans contrepartie	720 612	99 114	819 726	-	-	819 726
Comptes de régularisation passifs	3 355 854	110 089	3 465 944	-	-	3 465 944
Fonds affectés à la recherche	173 483 525	-	173 483 525	-	-	173 483 525
Provisions - part à court terme	135 198	-	135 198	-	-	135 198
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70 200	1 576 500	1 646 700	-	-	1 646 700
Total fonds étrangers à court terme	199 334 610	1 789 004	201 123 613	-	-	201 123 613
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1 324 133	-	1 324 133	-	-	1 324 133
Provisions - part à long terme	486 252	-	486 252	-	-	486 252
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1 263 600	14 078 537	15 342 137	2 430 887	-	12 911 250
Impôts différés	-	9 203 889	9 203 889	-	-	9 203 889
Part subvention à restituer à échéance COB	3 689 655	-	3 689 655	-	-	3 689 655
Total fonds étrangers à long terme	6 763 640	23 282 426	30 046 066	2 430 887	-	27 615 179
Total fonds étrangers	206 098 249	25 071 430	231 169 679	2 430 887	-	228 738 792
Fonds d'innovation et de développement	6 007 424	-	6 007 424	-	-	6 007 424
Autres fonds propres affectés	165 314 293	53 522 568	218 836 861	-	31 255 793	250 092 654
Part subvention non dépensée	4 427 586	-	4 427 586	-	-	4 427 586
Autres fonds propres libres	122 403 326	73 169 925	195 573 251	31 280 793	-	164 292 458
Total fonds propres	298 152 630	126 692 493	424 845 123	31 280 793	31 255 793	424 820 123
Total passifs	504 250 879	151 763 923	656 014 802	33 711 680	31 255 793	653 558 915

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation des exercices 2019 et 2018.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2019	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	732 868 170	407 374	733 275 544	793 581	-	732 481 963
Taxes universitaires	12 498 912	-	12 498 912	-	-	12 498 912
Autres écolages	18 344 309	-	18 344 309	-	-	18 344 309
Prestations de services et ventes	35 624 406	2 198 492	37 822 898	2 198 492	-	35 624 406
Dédommagement de tiers	7 175 869	-	7 175 869	-	-	7 175 869
Recettes diverses	4 563 777	6 731	4 570 508	-	-	4 570 508
Dissolution de provision	55 827	-	55 827	-	-	55 827
Produits d'exploitation	811 131 271	2 612 597	813 743 867	2 992 073	-	810 751 794
Charges de personnel	634 786 562	75 365	634 861 927	-	-	634 861 927
Biens, services, marchandises	125 034 222	1 461 459	126 495 681	-	1 397 519	125 098 162
Amortissements	27 936 245	-	27 936 245	-	-	27 936 245
Perte sur débiteurs	259 726	-	259 726	-	-	259 726
Subventions accordées	25 008 264	1 716 693	26 724 957	-	793 581	25 931 376
Charges d'exploitation	813 025 018	3 253 517	816 278 535	-	2 191 100	814 087 435
Part résultat mise en équivalence	-	-701 992	-701 992	-	-	-701 992
Résultat net d'exploitation	-1 893 748	-1 342 912	-3 236 660	-2 992 073	2 191 100	-4 037 633
Produits réalisés portefeuille mobilier	48 861 144	2 615 467	51 476 610	-	-	51 476 610
Gains latents portefeuille mobilier	10 929 530	2 629 376	13 558 906	-	-	13 558 906
Produits immeubles de placement	2 949 447	2 781 908	5 731 355	1 059 065	2 198 492	6 870 782
Gains latents immeubles de placement	244 000	1 470 000	1 714 000	-	-	1 714 000
Produits financiers	62 984 121	9 496 750	72 480 871	1 059 065	2 198 492	73 620 298
Pertes réalisées portefeuille mobilier	6 175 994	646 626	6 822 620	-	-	6 822 620
Frais de gestion portefeuille mobilier	850 060	266 807	1 116 867	-	-	1 116 867
Pertes sur vente immeuble	209 169	-	209 169	-	-	209 169
Charges immeubles de placement	437 866	1 383 954	1 821 820	1 397 519	24 065	3 195 274
Charges financières	7 673 089	2 297 387	9 970 476	1 397 519	24 065	11 343 930
Résultat financier	55 311 031	7 199 363	62 510 395	-2 456 584	2 222 557	62 276 368
Résultat net	53 417 284	5 856 451	59 273 735	-5 448 657	4 413 657	58 238 735

Compte d'exploitation au 31 décembre 2018 (retraité)	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	740 362 145	-	740 362 145	724 389	-	739 637 757
Taxes universitaires	12 181 495	-	12 181 495	-	-	12 181 495
Autres écolages	19 497 572	-	19 497 572	-	-	19 497 572
Prestations de services et ventes	33 596 125	2 165 296	35 761 420	2 165 296	-	33 596 125
Dédommagement de tiers	6 621 639	-	6 621 639	-	-	6 621 639
Recettes diverses	2 898 343	34 349	2 932 692	-	-	2 932 692
Dissolution de provision	12 500	-	12 500	-	-	12 500
Produits d'exploitation	815 169 820	2 199 644	817 369 464	2 889 684	-	814 479 780
Charges de personnel	600 189 346	54 504	600 243 850	-	-	600 243 850
Biens, services, marchandises	124 067 418	1 319 774	125 387 193	-	1 228 103	124 159 090
Amortissements	31 643 100	-	31 643 100	-	-	31 643 100
Perte sur débiteurs	112 099	-	112 099	-	-	112 099
Subventions accordées	25 729 613	1 774 674	27 504 287	-	724 389	26 779 898
Charges d'exploitation	781 741 576	3 148 952	784 890 529	-	1 952 492	782 938 037
Part résultat mise en équivalence	-	-948 787	-948 787	-	-	-948 787
Résultat net d'exploitation	33 428 244	-1 898 095	31 530 149	-2 889 684	1 952 492	30 592 956
Produits réalisés portefeuille mobilier	14 274 436	2 163 747	16 438 183	-	-	16 438 183
Produits immeubles de placement	1 917 997	2 767 105	4 685 102	1 251 735	2 165 296	5 598 663
Gains latents immeubles de placement	60 000	1 100 000	1 160 000	-	-	1 160 000
Produits financiers	16 252 433	6 030 852	22 283 285	1 251 735	2 165 296	23 196 845
Pertes réalisées portefeuille mobilier	5 918 007	173 401	6 091 408	-	-	6 091 408
Pertes latentes portefeuille mobilier	34 749 493	5 064 999	39 814 492	-	-	39 814 492
Frais de gestion portefeuille mobilier	578 178	337 987	916 165	-	-	916 165
Charges immeubles de placement	246 744	1 288 687	1 535 430	1 228 103	21 735	2 741 798
Charges financières	41 492 422	6 865 073	48 357 495	1 228 103	21 735	49 563 863
Résultat financier	-25 239 989	-834 222	-26 074 210	-2 479 838	2 187 031	-26 367 018
Résultat net	8 188 255	-2 732 317	5 455 938	-5 369 522	4 139 522	4 225 938

Les comptes individuels de l'Université ont été retraités afin de refléter plus fidèlement la nature de certaines opérations relatives au portefeuille des actions détenues dans les spin-off de l'Université, aux variations de juste valeur des comptes courants libellés en monnaies étrangères utilisés dans la gestion du portefeuille mobilier et des fonds de recherche européens. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2018 ont été retraitées.

Dans le rapport financier 2018, les variations de juste valeur des comptes courants des portefeuilles mobiliers étaient présentées dans les frais de gestion des portefeuilles mobiliers. Dans la mesure où ces opérations constituent des variations de juste valeur, elles entrent dans les gains / pertes latentes des portefeuilles mobiliers (CHF 730 188) sans impact sur le résultat financier.

Par ailleurs, les produits liés aux variations de cours et la vente des actions détenues par l'Université dans ses spin-off étaient présentés dans les résultats financiers, considérant qu'elles contribuaient aux activités de financement. Dans la mesure où les activités de transfert de technologie constituent l'une des missions confiées par la collectivité publique à l'Université, à l'instar des produits de royalties versés par les entreprises commercialisant des technologies développées par l'Université, ces produits entrent dans les activités d'exploitation (CHF 730 508) avec un impact sur le résultat financier (détioration) et sur le résultat d'exploitation (amélioration).

Enfin, les différences de change des comptes courants libellés en euro en lien avec les fonds européens de recherche entraient dans les frais de gestion du portefeuille mobilier et étaient présentés dans le résultat financier. Dans la mesure où elles représentent des gains / pertes liés aux activités de recherche, elles entrent dans les activités d'exploitation (CHF 176 762) avec un impact sur le résultat financier (amélioration) et sur le résultat d'exploitation (détioration).

Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2018 d'exploitation ont été retraitées en augmentant les recettes diverses (CHF 719 309) et les dépenses générales (CHF 165 562) avec une amélioration nette du résultat d'exploitation (CHF 553 747). Par ailleurs, les données 2018 du financement ont été retraitées en augmentant les charges financières (CHF 247 917) et en diminuant les produits financiers (CHF 305 830) avec une détioration du résultat financier (CHF 553 747). Ces retraitements sont sans impact sur le résultat net.

3.3.2 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers individuels et consolidés, l'information sectorielle n'est présentée que pour les états financiers consolidés. L'information sectorielle est préparée selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour établir et présenter les états financiers. Les objectifs sont d'aider le-la lecteur-lectrice à comprendre la performance passée de l'Université, à identifier les ressources affectées à l'appui de ses principales activités, ainsi qu'à améliorer la transparence de l'information financière. En admettant que les chevauchements entre une vue disciplinaire et les structures facultaires ne sont pas significatifs, l'Université a défini quatre secteurs d'activités :

- Les disciplines des sciences (Faculté des sciences).
- Les disciplines médicales (Faculté de médecine).
- Les disciplines des sciences humaines (Facultés des lettres, de théologie et de traduction et interprétation).
- Les disciplines des sciences sociales (Facultés d'économie et management, des sciences de la société, de droit et de psychologie et sciences de l'éducation).

Compte d'exploitation par secteur :

En partant du compte d'exploitation de l'Université auquel il faut inclure les imputations internes entre les sources de financement et exclure les charges et produits financiers, en isolant le solde des charges et produits des autorités universitaires (Rectorat et administration centrale) considéré comme des moyens communs et des activités de support, les charges et produits sectoriels sont exposés dans les tableaux ci-dessous.

2019	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	8 696 375	14 604 465	2 575 300	14 200 883
Subventions acquises	78 643 530	77 923 068	15 910 708	47 510 066
Produits sectoriels, hors imputations internes	87 339 905	92 527 533	18 486 008	61 710 949
Imputations internes	14 614 120	13 942 781	2 105 506	14 729 298
Produits sectoriels	101 954 024	106 470 314	20 591 514	76 440 247
Charges de personnel	164 251 257	140 801 485	62 967 414	143 013 756
Dépenses générales	19 368 776	27 380 056	2 737 171	11 787 286
Amortissements	10 755 076	7 351 856	335 835	833 819
Subventions accordées	1 195 339	1 662 284	1 446 231	585 162
Charges sectorielles, hors imputations internes	195 570 447	177 195 681	67 486 651	156 220 024
Imputations internes	12 976 358	14 804 893	2 046 211	16 083 871
Charges sectorielles	208 546 805	192 000 574	69 532 861	172 303 894

2018r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	11 143 596	14 810 613	2 817 172	14 456 223
Subventions acquises	74 995 778	73 568 335	16 156 605	44 308 249
Produits sectoriels, hors imputations internes	86 139 374	88 378 948	18 973 777	58 764 471
Imputations internes	13 651 806	14 416 364	1 733 675	10 819 242
Produits sectoriels	99 791 180	102 795 311	20 707 452	69 583 713
Charges de personnel	160 073 341	137 576 259	62 345 343	137 437 785
Dépenses générales	21 029 526	26 849 206	3 015 602	11 421 308
Amortissements	11 905 742	7 252 946	419 187	952 889
Subventions accordées	1 760 199	1 838 327	1 505 692	661 769
Charges sectorielles, hors imputations internes	194 768 808	173 516 738	67 285 824	150 473 751
Imputations internes	14 836 027	15 697 635	2 197 144	9 902 313
Charges sectorielles	209 604 836	189 214 374	69 482 968	160 376 064

Écart 2019/2018r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	-2 447 221	-206 148	-241 872	-255 340
Subventions acquises	3 647 752	4 354 733	-245 897	3 201 817
Produits sectoriels, hors imputations internes	1 200 531	4 148 586	-487 769	2 946 477
Imputations internes	962 314	-473 583	371 831	3 910 057
Produits sectoriels	2 162 844	3 675 003	-115 938	6 856 534
Charges de personnel	4 177 916	3 225 226	622 070	5 575 971
Dépenses générales	-1 660 750	530 850	-278 431	365 978
Amortissements	-1 150 666	98 910	-83 352	-119 070
Subventions accordées	-564 861	-176 043	-59 461	-76 607
Charges sectorielles, hors imputations internes	801 639	3 678 943	200 827	5 746 272
Imputations internes	-1 859 670	-892 742	-150 933	6 181 558
Charges sectorielles	-1 058 031	2 786 201	49 894	11 927 830

Bilan par secteur :

En ne considérant que les actifs / passifs opérationnels, les actifs / passifs sectoriels sont présentés dans les tableaux suivants. À relever que les autres actifs / passifs ne sont pas attribués à un secteur donné dans la mesure où ils sont gérés dans une perspective institutionnelle. Enfin, conformément à l'article 7A du REEF, la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et la dette correspondante ne sont pas comptabilisées au bilan de l'Université.

2019	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	6 590 218	6 890 645	1 182 469	3 162 375
Actifs immobilisés	30 069 425	16 921 743	573 096	1 671 363
Actifs sectoriels	36 659 643	23 812 388	1 755 565	4 833 737
Fonds étrangers	59 142 372	63 824 513	8 825 727	32 174 814
Fonds propres	24 396 416	22 773 971	4 875 733	18 479 340
Passifs sectoriels	83 538 788	86 598 484	13 701 461	50 654 154

2018	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	8 318 052	10 499 333	1 216 010	2 709 743
Actifs immobilisés	25 663 921	18 384 313	766 688	1 695 401
Actifs sectoriels	33 981 974	28 883 646	1 982 698	4 405 143
Fonds étrangers	56 452 000	61 335 735	9 489 116	31 535 080
Fonds propres	22 489 570	21 636 825	4 267 066	16 137 509
Passifs sectoriels	78 941 570	82 972 559	13 756 182	47 672 589

Écart 2019/2018	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	-1 727 834	-3 608 688	-33 541	452 632
Actifs immobilisés	4 405 504	-1 462 570	-193 592	-24 038
Actifs sectoriels	2 677 670	-5 071 258	-227 133	428 594
Fonds étrangers	2 690 372	2 488 779	-663 389	639 733
Fonds propres	1 906 846	1 137 146	608 668	2 341 832
Passifs sectoriels	4 597 218	3 625 925	-54 721	2 981 565

Dépenses d'investissement par secteur :

En fonction des structures d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépenses annuelles d'acquisition sont présentées dans les tableaux suivants.

2019	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	13 241 377	4 734 925	-	81 315
Matériels informatiques	1 535 807	602 366	132 319	650 630
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	282 807	266 634	8 437	69 523
Logiciels	62 688	136 449	3 443	7 472
Investissements sectoriels	15 122 679	5 740 374	144 199	808 939

2018	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	6 374 690	4 936 193	-	152 671
Matériels informatiques	1 101 144	726 409	161 007	460 436
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	277 318	1 291 076	24 843	31 487
Logiciels	100 718	98 903	-	58 962
Investissements sectoriels	7 853 870	7 052 580	185 850	703 557

Écart 2019/2018	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	6 866 686	-201 268	-	-71 357
Matériels informatiques	434 663	-124 042	-28 688	190 193
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	5 489	-1 024 442	-16 406	38 037
Logiciels	-38 030	37 546	3 443	-51 491
Investissements sectoriels	7 268 809	-1 312 207	-41 651	105 383

État de rapprochement entre les informations fournies pour les secteurs et les informations présentées dans les états financiers consolidés :

2019	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	260 064 395	550 687 399	810 751 794	810 751 794
Charges d'exploitation, hors imputations internes	596 472 803	217 614 633	814 087 435	814 087 435
Produits financiers	-	73 620 298	73 620 298	73 620 298
Charges financières	-	11 343 930	11 343 930	11 343 930
Actifs	67 061 334	657 374 333	724 435 667	724 435 667
Passifs	234 492 886	489 942 781	724 435 667	724 435 667
Investissements	21 816 191	8 231 519	30 047 710	30 047 710

2018r	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	252 256 571	562 223 209	814 479 780	814 479 780
Charges d'exploitation, hors imputations internes	586 045 122	196 892 915	782 938 037	782 938 037
Produits financiers	-	23 196 845	23 196 845	23 196 845
Charges financières	-	49 563 863	49 563 863	49 563 863
Actifs	69 253 461	584 305 453	653 558 915	653 558 915
Passifs	223 342 900	430 216 015	653 558 915	653 558 915
Investissements	15 795 857	8 457 368	24 253 225	24 253 225

3.3.3 Information budgétaire

Le périmètre des activités couvert par la procédure budgétaire n'est pas comparable à celui de préparation et de présentation des états financiers. Alors que les états financiers présentent un état de performance et une situation financière de l'ensemble des activités du groupe « économique » Université, toutes sources de financement confondues, la base budgétaire reflète les activités réalisées par l'Université, hors entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, avec uniquement le financement des collectivités publiques enregistré dans les fonds provenant de l'État. À relever que la base de préparation et de présentation des états financiers et celle du budget partagent la même convention comptable, la même classification et couvrent la même période.

Dans ces conditions, un état distinct comprenant la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels et des explications sur les écarts significatifs est présenté ci-dessous, ainsi qu'un état de rapprochement avec les montants réels publiés dans les états financiers.

Écarts entre le budget initial et le budget final :

En règle générale, les transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges / revenus visent davantage à corriger des erreurs de budgétisation qu'à procéder à des réallocations de moyens entre les structures. Ils s'effectuent toujours à budget constant. En principe, ils ne peuvent être effectués ni entre les charges de personnel et les dépenses générales / subventions accordées, ni entre les charges de personnel du corps enseignant et celles du personnel administratif et technique sauf dérogation du Rectorat.

En pratique, deux types d'opérations ont été réalisées en cours d'année induisant des ajustements au budget initial. Le premier englobe des modifications permettant de corriger des erreurs de budgétisation entre les natures de dépenses et entre les structures (CHF 1 087 766). Le second permet de réaliser des réallocations budgétaires en cours d'année entre les structures (CHF 23 465).

En cours d'année 2019, l'Université n'a réalisé aucune opération (dotations complémentaires ou réductions budgétaires) avec un effet sur le résultat net prévu. Elle n'a pas davantage effectué d'opération permettant d'allouer une dotation budgétaire d'un centre financier « réallocateur » vers un centre financier « utilisateur ». Dans ses états financiers 2019, l'Université a délibérément choisi de ne pas modifier le budget initial de l'indemnité cantonale suite aux dotations complémentaires décidées par l'État en lien avec le changement du mode de calcul du taux de subventionnement (CHF 124 888) et l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 (CHF 24 632 704). Alors que la première dotation complémentaire constitue une amélioration du résultat, toutes choses étant égales par ailleurs, la seconde est sans impact sur le résultat ne faisant que neutraliser l'augmentation de la masse salariale. Les explications sur cette opération sont présentées dans les écarts entre les montants réels et ceux budgétés.

Les tableaux ci-dessous mettent en évidence les ajustements budgétaires par nature de dépense et de revenu, ainsi que les écarts « comptes vs budget ».

Nature	Libellé	Budget avec transfert	Écart vs Budget initial		Budget initial
			en CHF	en %	
4	Revenus	562 555 427	-	0.0%	562 555 427
42	Taxes et revenus divers	30 124 659	-	0.0%	30 124 659
43	Recettes diverses	298 377	-	0.0%	298 377
46	Subventions acquises	524 730 273	-	0.0%	524 730 273
49	Imputations internes	7 402 118	-	0.0%	7 402 118
	Imputations internes Dépenses générales	773 000	-100 000	-11.5%	873 000
	Imputations internes OVH	4 230 000	100 000	2.4%	4 130 000
3	Charges	562 555 427	-	0.0%	562 555 427
30	Charges du personnel	449 081 008	-1 036 301	-0.2%	450 117 309
	Personnel administratif et technique	135 441 675	-52 705	0.0%	135 494 380
	Corps enseignant	226 996 456	-983 596	-0.4%	227 980 052
	Allocations, indemnités	763 254	-	0.0%	763 254
	Cotisations patronales	83 974 899	-	0.0%	83 974 899
	Pont-AVS	1 300 000	-	0.0%	1 300 000
	Autres	604 724	-	0.0%	604 724
31	Dépenses générales	70 603 413	172 965	0.2%	70 430 448
	Fournitures	15 979 343	42 535	0.3%	15 936 808
	Mobilier, machines	932 189	-	0.0%	932 189
	Eau, énergie, combustible	11 186 666	-	0.0%	11 186 666
	Services, honoraires	17 928 735	178 430	1.0%	17 750 305
	Entretien immeubles	8 059 616	-	0.0%	8 059 616
	Entretien mobilier	2 147 978	-43 000	-2.0%	2 190 978
	Loyers, redevances	10 735 319	-1 000	0.0%	10 736 319
	Dédommagement du personnel	3 633 567	-4 000	-0.1%	3 637 567
33	Amortissements ordinaires	19 780 808	-	0.0%	19 780 808
36	Subventions accordées	18 717 353	62 170	0.3%	18 655 183
	Subventions accordées	16 595 311	62 170	0.4%	16 533 141
39	Imputations internes	4 372 845	801 166	22.4%	3 571 679
	Imputations internes PENS	1 408 166	795 166	129.7%	613 000
	Imputations internes Dépenses générales	2 454 504	6 000	0.2%	2 448 504
Résultat net		-	-	-	-

Notes relatives aux états financiers consolidés

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		587 361 368	562 555 427	24 805 941	4.4%	562 555 427
42	Taxes et revenus divers		30 628 519	30 124 659	503 860	1.7%	30 124 659
	Émoluments		247 780	187 000	60 780	32.5%	187 000
	Taxes universitaires	N1	12 498 912	12 565 000	-66 088	-0.5%	12 565 000
	Inscriptions aux cours d'été	N2	833 785	925 000	-91 215	-9.9%	925 000
	Recettes médecine dentaire	N3	4 555 006	4 233 285	321 721	7.6%	4 233 285
	Remboursements		2 364 209	2 312 000	52 209	2.3%	2 312 000
	Autres prestations de service et ventes	N4	10 128 826	9 902 374	226 452	2.3%	9 902 374
43	Recettes diverses	N4	2 541 602	298 377	2 243 225	751.8%	298 377
46	Subventions acquises		544 224 850	524 730 273	19 494 577	3.7%	524 730 273
	Indemnité cantonale	N5	375 145 852	351 455 048	23 690 804	6.7%	351 455 048
	Subvention fédérale de base	N6	110 890 055	111 282 000	-391 945	-0.4%	111 282 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs		448 785	445 600	3 185	0.7%	445 600
	AIU brut	N7	37 795 445	38 800 000	-1 004 555	-2.6%	38 800 000
	Produits différés liés aux investissements	N8	15 961 126	18 200 000	-2 238 874	-12.3%	18 200 000
	Autres subventions	N9	3 983 587	4 547 625	-564 038	-12.4%	4 547 625
49	Imputations internes	N10	9 966 396	7 402 118	2 564 278	34.6%	7 402 118
3	Charges	N11	584 161 008	562 555 427	21 605 581	3.8%	562 555 427
30	Charges du personnel		465 936 183	449 081 008	16 855 175	3.8%	450 117 309
	Personnel administratif et technique	N12	138 160 143	135 441 675	2 718 468	2.0%	135 494 380
	Corps enseignant	N13	238 107 554	226 996 456	11 111 098	4.9%	227 980 052
	Allocations, indemnités	N14	1 000 948	763 254	237 694	31.1%	763 254
	Cotisations patronales	N15	86 677 553	83 974 899	2 702 654	3.2%	83 974 899
	Pont-AVS	N16	1 546 496	1 300 000	246 496	19.0%	1 300 000
	Autres		443 489	604 724	-161 235	-26.7%	604 724
31	Dépenses générales	N17	71 238 889	70 603 413	635 476	0.9%	70 430 448
	Fournitures		14 064 945	15 979 343	-1 914 398	-12.0%	15 936 808
	Mobilier, machines		242 733	932 189	-689 456	-74.0%	932 189
	Eau, énergie, combustible		10 745 235	11 186 666	-441 431	-3.9%	11 186 666
	Services, honoraires		19 223 351	17 928 735	1 294 616	7.2%	17 750 305
	Entretien immeubles		9 464 713	8 059 616	1 405 097	17.4%	8 059 616
	Entretien mobilier		2 293 584	2 147 978	145 606	6.8%	2 190 978
	Loyers, redevances		10 920 284	10 735 319	184 965	1.7%	10 736 319
	Dédommagement du personnel		4 193 905	3 633 567	560 338	15.4%	3 637 567
	Diverses charges		90 138	-	90 138	-	-
33	Amortissements ordinaires		17 526 679	19 780 808	-2 254 129	-11.4%	19 780 808
	Créances irrécouvrables		124 744	140 000	-15 256	-10.9%	140 000
	Amortissement des équipements	N8	15 961 126	18 200 000	-2 238 874	-12.3%	18 200 000
	Amortissement bâtiments Université		1 440 808	1 440 808	-	0.0%	1 440 808
36	Subventions accordées		18 262 321	18 717 353	-455 032	-2.4%	18 655 183
	Taxes allouées à la BGE		988 185	991 482	-3 297	-0.3%	991 482
	Commission des taxes fixes		107 415	115 700	-8 285	-7.2%	115 700
	Subventions accordées	N18	15 837 512	16 595 311	-757 799	-4.6%	16 533 141
	Bourses sociales et dépannages	N19	1 329 209	1 014 860	314 349	31.0%	1 014 860
39	Imputations internes	N10	11 196 937	4 372 845	6 824 092	156.1%	3 571 679
Résultat net		N20	3 200 360	-	3 200 360	-	-
Occupation de postes			3 028.2	3 067.6	-39.4	-1.3%	3 067.6
	Personnel administratif	N12	1 227.1	1 254.1	-27.0	-2.2%	1 254.1
	Corps enseignant	N13	1 801.1	1 813.5	-12.4	-0.7%	1 813.5
	Corp professoral		476.0	538.8	-62.8	-11.6%	538.8
	Collaborateurs-trices de l'enseignement		1 325.1	1 274.7	50.4	4.0%	1 274.7

Les écarts significatifs entre les montants réels (comptes) et ceux inscrits dans le budget après transfert s'expliquent de la façon suivante. À relever que la partie « 5.4 Compte de fonctionnement État » présente un compte rendu des écarts significatifs par faculté.

N1 Les taxes d'encadrement sont inférieures au budget (CHF 34 948) en raison d'un taux d'exonération moins élevé que budgété (26.6 % contre 27.6 %), d'une croissance plus élevée du nombre des étudiants-es (2.4 % contre 2.0 % budgétée) et d'un décalage de l'encaissement. Les taxes fixes affichent un montant inférieur au budget (CHF 36 312) en lien avec le différentiel de croissance du nombre des étudiants-es et en raison du décalage de l'encaissement.

N2 La fréquentation des Cours d'Été est en baisse et le chiffre d'affaires se situent en dessous des prévisions initiales (CHF 91 215). Globalement, le résultat net des Cours d'Été présente un déficit plus important (CHF 75 068) que prévu en raison essentiellement d'un dépassement sur les charges de loyer des étudiants optant pour la formule « Cours & logement » (CHF 70 863).

N3 Le chiffre d'affaires de la Clinique universitaire de médecine dentaire dépasse les attentes budgétaires (CHF 321 721). Trois facteurs expliquent cet écart. Le premier concerne un volume d'activité plus important que prévu (CHF 144 995). Le second est en lien avec des prestations impliquant du matériel onéreux plus élevées (CHF 270 547) que budgétées. Avec un impact négatif sur le chiffre d'affaires, le dernier concerne une augmentation des abattements didactiques (CHF 80 853). À relever que les frais de laboratoire sont également en dépassement (CHF 399 373).

N4 Après ajustement, les rubriques « autres prestations de service et vente » et recettes diverses dépassent les attentes budgétaires (CHF 2 452 045). Deux facteurs expliquent principalement cet écart. Le premier concerne des refacturations de prestations qui compensent des charges non-budgétées (CHF 2 047 988) sans impact sur le résultat net. En vertu de la nouvelle convention, le second concerne des prestations facturées aux HUG mais non budgétées (CHF 388 684).

N5 L'indemnité cantonale est supérieure au budget. L'écart s'explique par trois éléments. Le premier concerne l'autorisation de dépassement budgétaire accordé par le Grand Conseil (CHF 24 632 704) en lien avec l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit (les personnes actuellement employées par l'Université, celles éligibles mais ayant quitté l'Université ou devenues rentières dans l'intervalle). Cette autorisation se compose d'un montant pour les ayants droit avec un contrat de droit public (CHF 19 138 780) et d'un montant pour ceux avec un contrat de droit privé (CHF 5 493 924). Dans la mesure où elle compense une augmentation équivalente des charges de personnel, elle est sans impact sur le résultat net. Le second est lié au complément d'indemnité cantonale (CHF 124'888) suite à la modification du mode de calcul du taux de subventionnement. Il améliore le résultat, toutes choses étant égales par ailleurs. Le dernier concerne la rétrocession de 25 % du résultat net 2019 à l'État (CHF 1 066 787).

N6 La subvention fédérale de base est inférieure aux attentes budgétaires (CHF 391 945, soit - 0.4%). L'écart s'explique uniquement par une détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux universités cantonales. Cette position relative s'est détériorée sur l'axe « recherche » (impact négatif de CHF 1 016 484) et s'est améliorée sur l'axe « enseignement » (impact positif de CHF 624 539). Sur l'axe « recherche », la détérioration s'explique principalement par un volume de fonds de recherche plus bas que prévu. Quant à l'amélioration sur l'axe « enseignement », elle s'explique principalement par un nombre d'étudiants-es étrangères plus élevé que prévu.

N7 Les subventions cantonales AIU sont inférieures aux prévisions initiales (CHF 1 004 555) en raison de trois facteurs. Le premier concerne une surbudgétisation dans le groupe facultaire

« sciences » en lien avec la fin de la convention EPGL (CHF 650 000). Le second est en lien avec un effet de volume induit par l'augmentation globale du nombre d'étudiants-es confédérés-es (impact positif de CHF 1 477 002). Le dernier reflète un effet de recomposition en raison de la combinaison d'une évolution différenciée du nombre d'étudiants-es confédérés-es et des montants des forfaits par groupe facultaire (impact négatif de CHF 1 831 557). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

N8 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a pas d'impact sur le résultat net. Les amortissements sur les équipements sont inférieurs au budget (CHF 2 238 874) en raison de dépenses d'investissement en 2018 et 2019 moindres ou décalées. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles correspondent aux prévisions.

N9 Les autres subventions sont inférieures au budget (CHF 564 038). Cet écart masque des variations de signe opposé. La première concerne les dépenses sur les PRN et la Commission des taxes fixes moins importantes que prévues (CHF 817 807) mais sans impact sur le résultat net. La seconde est en lien avec la subvention vaudoise pour l'EPGL supérieure au montant budgété (CHF 112 168). La troisième concerne le subside dans le cadre du programme spécial en médecine humaine supérieur au budget (CHF 61 529) en raison d'un nombre de places d'études nouvellement créées plus important que prévu. La dernière résulte de subsides non budgétés (CHF 81 401).

N10 Les produits et charges d'imputations entre centres financiers « État » sont supérieurs aux prévisions (CHF 1 566 337) mais sans impact sur le résultat net. En neutralisant les charges d'imputations du fonds « État » en lien avec l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit au bénéfice d'un contrat de droit privé (CHF 5 493 924), l'apport net des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur est supérieur aux attentes budgétaires (CHF 1 234 110). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N11 L'objectif de non dépenses est dépassé. En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit (CHF 24 632 704), compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (CHF 519 965), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (CHF 2 171 853), en ajustant les écarts des fonds « techniques » du Rectorat (CHF 130 722), l'Université présente une économie involontaire (CHF 5 588 218). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.0 %.

N12 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public (CHF 4 254 023), compte tenu du dépassement budgétaire autorisé (CHF 81 000), en ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes, des allocations de la Confédération, ainsi que les écarts des fonds « techniques » du Rectorat (CHF 277 164), les charges de personnel PAT présentent une économie (CHF 533 948), cotisations patronales non comprises. Cet écart résulte d'une sous-utilisation du nombre de postes (27 EPT, soit 2.2 %) et d'une économie sur le budget du personnel auxiliaire (CHF 1 736 386). À noter que certains postes sont laissés volontairement vacants et des budgets du personnel auxiliaire sont sous-utilisés pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies.

N13 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public (CHF 11 575'830), compte tenu de l'autorisation de compenser des dépassements budgétaires par des économies équivalentes (CHF 59 886), en ajustant le montant des recettes et des imputations internes, des allocations de la Confédération, ainsi que les écarts des fonds « techniques » du Rectorat (CHF 1 519 016), les charges de

personnel PENS présentent une économie (CHF 2 247 383), cotisations patronales non comprises. Cet écart résulte d'une sous-utilisation du nombre de postes par le corps professoral (62.8 EPT, soit 11.6 %), d'un dépassement sur le nombre de poste des collaborateurs-trices de l'enseignement (50.4 EPT, soit 4.0 %) et d'économies sur le budget du personnel auxiliaire (CHF 1 310 337). À noter que certains postes sont laissés volontairement vacants et des budgets du personnel auxiliaire sont sous-utilisés pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies.

N14 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public (CHF 21 761), en tenant compte d'un montant comptabilisé par erreur dans les charges du personnel PENS en Faculté de théologie (CHF 26 583), les allocations et indemnités présentent un dépassement (CHF 242 516). Cet écart s'explique par l'allocation vie chère (CHF 395 949) qui n'avait pas été prévue, par une économie sur les indemnités de départ à la retraite, de jubilé et de naissance (CHF 119 114) et sur les frais de participation à l'acquisition des abonnements TPG (CHF 34 319).

N15 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public (CHF 3 527 172), les cotisations patronales présentent une économie (CHF 824 518). Cette dernière résulte des postes laissés vacants (CHF 409 136), d'une surévaluation du taux de charges sociales budgété (CHF 279 434) et d'une sous-utilisation du budget pour les rachats CPEG (CHF 135 948).

N16 Les coûts de la rente-pont AVS présentent un dépassement (CHF 237 207). Deux facteurs expliquent cet écart. Le nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS est plus important que prévu (38 personnes contre 28 budgétées) induisant un dépassement (CHF 464 286). Le montant moyen par bénéficiaire est plus bas que prévu générant une économie (CHF 227 079).

N17 Compte tenu des demandes de dépassements budgétaires accordées (CHF 498 851), en ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en prestations de services ou en imputations internes, des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN, ainsi que l'écart sur les fonds « techniques » du Rectorat (CHF 2 028 951), les dépenses générales présentent une économie involontaire (CHF 1 878 382). Cet écart résulte de deux facteurs de signe opposé. Le premier concerne principalement les économies sur les fournitures générales (CHF 1 914 398), sur les dépenses d'entretien de mobilier (CHF 689 456) et sur les charges d'énergies (CHF 441 431). Le second est en lien avec des dépassements sur les mandats (CHF 1 294 616). Pour mémoire, les règles de gestion budgétaires autorisent des compensations entre les groupes de compte des dépenses générales.

N18 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes, des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN, ainsi que l'écart sur les fonds « techniques » du Rectorat (CHF 184 964), les subventions accordées affichent une économie involontaire (CHF 649 096). L'écart s'explique principalement par deux facteurs de sens opposé. Le premier concerne la sous-utilisation du budget réservé aux PRN (CHF 730 000) et à la Fondation autonome de Théologie (CHF 51 853), des bourses aux doctorants et des aides à la publication de thèses (CHF 86 878). Le second inclut des dépassements pour les crèches (CHF 150 175), ainsi que sur divers subsides de la Faculté de médecine (CHF 68 721) non budgétés.

N19 Les bourses sociales octroyées aux étudiants-es présentent un dépassement (CHF 314 349). Cet écart s'explique principalement par une augmentation du nombre de demande de bourse consécutif à un accès amélioré aux informations relatives aux critères d'éligibilité aux bourses sociales.

N20 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit (CHF 24 632 704), compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (CHF 519 965), des variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net, des écarts sur les fonds « techniques » du Rectorat (CHF 130 722), avant rétrocension du bénéfice à l'État de Genève, le résultat plus favorable est la conséquence de revenus inférieurs (CHF 1 451 793, soit 0.3 %), ainsi que de charges inférieures (CHF 5 588 218, soit 1.0 %) aux prévisions budgétaires. Du côté des produits, l'écart est principalement imputable aux produits de l'AIU (CHF 1 004 555) et de la subvention fédérale de base (CHF 391 945). Du côté des charges, cette amélioration s'explique par des économies sur les charges de personnel PAT (CHF 793 873, charges sociales incluses) et PENS (CHF 2 563 098, charges sociales incluses), les dépenses générales (CHF 1 878 382), les subventions accordées (CHF 334 748) et les créances irrécouvrables (CHF 15 256).

Le tableau de rapprochement ci-dessous permet de réconcilier les données présentées sur une base budgétaire avec celles fournies dans les états financiers consolidés (voir tableau « 2.2 Compte d'exploitation »). Cette réconciliation comprend la suppression des imputations internes du Compte « État » et l'ajout des charges et produits du FNS, des autres fonds étrangers et des fonds propres affectés, hors imputations internes, ainsi que les apports des entités consolidées après éliminations, y compris les mises en équivalence.

		Total produits	Total charges	Résultat net
Base budgétaire	Montants réels (Comptes « État »)	587 361 368	584 161 008	3 200 360
Éléments de réconciliation	- Imputations internes « État »	9 966 396	11 196 937	-1 230 541
	+ FNS hors imputations internes	93 002 983	90 172 906	2 830 077
	+ Autres fonds étrangers hors imputations internes	117 289 872	96 706 109	20 583 763
	+ Fonds propres affectés hors imputations internes	86 427 564	60 855 021	25 572 542
	+ Apports entités consolidées après éliminations	10 256 701	4 733 257	5 523 443
	+ Part résultat mis en équivalence	-701 992	-	-701 992
	Total hors imputations internes	883 670 100	825 431 365	58 238 735
Base états fin. consolidés	Montants réels (compte d'exploitation)	883 670 100	825 431 365	58 238 735

3.3.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

	2019	2018r
Avoirs en caisse	237 016	188 831
Avoirs bancaires Fonds de roulement	41 794 137	19 071 938
Avoirs bancaires portefeuilles mobiliers	24 500 000	3 117 364
Liquidités et équivalents de liquidités	66 531 153	22 378 134

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au budget « État » et aux « crédits d’investissement d’ouvrage et de renouvellement », l’Université est intégrée, par le biais d’une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l’État. La convention prévoit que l’Université effectue ses paiements et enregistre ses produits et que l’État procède quotidiennement au remboursement net.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés aux fonds provenant de l’extérieur, l’Université gère ses liquidités sur une base hebdomadaire en s’assurant que les comptes bancaires aient les disponibilités suffisantes pour effectuer les paiements. Dans un environnement de taux d’intérêts négatifs sur les comptes courants, l’Université réalise des opérations de rééquilibrage entre les établissements bancaires. Lorsque le fonds de roulement dépasse les besoins pour les paiements réguliers, l’Université investit l’excédent de liquidité dans son portefeuille de trésorerie. À l’inverse, l’Université réalise une partie de son portefeuille de trésorerie pour alimenter ses comptes bancaires.

Dans un environnement marqué par un couple « rendement / risque » s’étant encore détérioré en 2019, compte tenu de l’univers de placement privilégié par l’Université, une partie des portefeuilles mobiliers ont été temporairement déposés auprès des établissements bancaires et postal avec lesquels l’Université effectue le trafic de paiement. Ainsi, l’Université cherche à réduire son risque financier en utilisant les conditions commerciales offertes par ses établissements partenaires.

3.3.5 Placements financiers

Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent des surplus temporaires de liquidités des fonds provenant de l’extérieur (les subSIDES de recherche alloués par le FNS, la Commission européenne, des fondations privées ou publiques et les dons et legs), de dons et legs en faveur des fonds universitaires et du Fonds général de l’Université.

Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

Pour les portefeuilles gérés par l’Université, la politique de placement est décidée par le Recteur. Le Recteur est accompagné par un comité de surveillance de la gestion des portefeuilles qui, à un rythme d’une réunion par trimestre, émet des recommandations. Pour le portefeuille du Fonds général, la politique de placement est décidée par le Conseil de fondation sur la base des recommandations de la Commission financière. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres est déléguée à des gérants externes offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres de l'Université est encadrée par une charte de placement qui fixe les cautions suivantes :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme et respectent les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion est de l'ordre de 3 % par an.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique des actifs, sont déterminés.

La politique de placement des portefeuilles de titres du Fonds général de l'Université est également encadrée par une charte de placement dont les principaux axes sont la préservation du capital et la production de plus-values composées de rendements fixes et de gains en capitaux dans un portefeuille balancé. La politique de placement précise la bande dans laquelle le portefeuille est investi en actions (au maximum 60 % et au minimum 20 %). Les placements obligataires appartiennent à l'univers « Investment Grade ». Les investissements en fonds alternatifs et les instruments dérivés sans effet de levier sont autorisés. Les produits structurés sont prohibés. Il n'y a pas d'allocation stratégique définie par classe d'actifs. La mise en œuvre s'effectue dans le cadre d'une gestion active.

Les portefeuilles du groupe « Université » se décomposent de la façon suivante :

2019	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	45 310 597	-	1 723 400	47 033 997	13%
Actions (CHF)	45 675 570	21 621 382	7 628 925	74 925 877	20%
Actions (monnaies étrangères)	76 659 561	20 839 817	10 139 800	107 639 179	29%
Obligations (CHF)	50 660 123	14 236 420	2 973 448	67 869 991	18%
Obligations (monnaies étrangères)	50 220 961	1 428 896	429 554	52 079 411	14%
Fonds Money Market	9 997 448	-	-	9 997 448	3%
Fonds alternatifs et dérivés (CHF)	-	-	826 664	826 664	0%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)	-	-	2 437 335	2 437 335	1%
Métaux précieux	-	-	1 702 051	1 702 051	0%
Prêts (CHF)	-	-	4 195 521	4 195 521	1%
Titres détenus à des fins de transaction	278 524 260	58 126 515	32 056 699	368 707 473	100%
Couverture de change	689 421	15 236	42 319	746 976	
Placements financiers	279 213 681	58 141 751	32 099 018	369 454 449	

L'Université a décidé de transformer progressivement la structure des placements en intégrant des considérations d'investisseur durable mais sans modifier, ni l'univers et l'horizon de placement, ni l'allocation stratégique. Dans un premier temps, ces transformations ne concernent que la partie « actions » des portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires. La mise en œuvre des considérations de politique de développement durable est intervenue dans le courant du deuxième trimestre de l'année 2019. Dans ce cadre, l'Université exerce désormais ses droits de vote lors des

assemblées générales des actionnaires. Pour cela, elle s'est associée avec d'autres investisseurs institutionnels dans une politique d'engagement auprès des principales entreprises suisses, ainsi qu'elle a rejoint des initiatives internationales sur des thématiques de développement durable.

Par ailleurs, l'année 2019 aura été marquée par plusieurs opérations modifiant temporairement la composition du portefeuille. Au cours de l'été, dans un environnement d'incertitude sur le caractère saisonnier de l'état du fonds de roulement, l'Université a réalisé un emprunt à court terme et a mis en gage le portefeuille de trésorerie plutôt que de réaliser une opération de désinvestissement dont les coûts de transaction étaient supérieurs aux conditions d'emprunts. Constatant que le fonds de roulement était plus durablement diminué, l'Université a procédé en septembre 2019 à un désinvestissement (CHF 10 000 000). Dans la partie obligataire, pour réduire le risque de cours de titres dont le rendement est insuffisant, l'Université a investi le produit de la vente d'une partie des titres obligataires, d'une part, dans des obligations de catastrophe et, d'autre part, dans des liquidités déposées auprès des partenaires bancaires et postal (CHF 19 700 000) offrant de conditions commerciales préférentielles. Ces opérations se sont déroulées en trois étapes (juin, septembre et décembre 2019). Compte tenu des changements de conditions commerciales annoncés par le partenaire postal sur les opérations de trafic de paiement dès janvier 2020, l'Université a acquis temporairement des fonds « money market » en utilisant des liquidités hors fonds de roulement. Au 31 décembre 2019, par rapport à l'allocation stratégique (40 % en actions, 35 % en obligations et 15 % en placements immobiliers), la répartition par classe d'actifs se situait dans les bandes de fluctuation prévues par la charte de placement (+/- 5 %) sans que le portefeuille ait fait l'objet d'un rebalancement. À noter enfin que les rendements réalisés en 2018 ont été distribués au budget « État », à la réserve stratégique du Rectorat et aux fonds « intérêts » des chercheurs-ses (CHF 7 000 000) selon les règles fixées par la charte de placement.

Le portefeuille des fonds universitaires n'a enregistré, ni apport, ni désinvestissement au cours de l'année, à l'exception du réinvestissement systématique des revenus financiers nets. Pour améliorer le couple « risque / rendement » caractérisé par un risque élevé de cours et un rendement insuffisant, l'Université a modifié la composition des titres de la partie obligataire et augmenté la part des liquidités du portefeuille. En septembre 2019, l'Université a investi le produit de la vente d'une partie des titres obligataires, d'une part, dans des obligations de catastrophe et, d'autre part, dans des liquidités déposées auprès des partenaires bancaires et postal (CHF 4 800 000) offrant de conditions commerciales préférentielles. Au 31 décembre 2019, par rapport à l'allocation stratégique (67 % en actions et 33 % en obligations), la répartition par classe d'actifs se situait temporairement et délibérément hors des bandes de fluctuation prévues (+/- 5 %). À noter enfin que les rendements réalisés des portefeuilles mobiliers et immobiliers ont été distribués (CHF 1 368 822) en faveur des fonds universitaires avec charte proportionnellement à leur capital moyen. Pour mémoire, les fonds universitaires avec charte sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.9 « Immeubles de placement »).

Au 31 décembre 2019, le portefeuille du Fonds général de l'Université présente la répartition par classe d'actifs suivante : 19 % de liquidités, 10 % d'obligations, 44 % d'actions, 18 % de fonds alternatifs et métaux précieux et 9 % de fonds immobiliers. 67 % du portefeuille est libellé en francs suisses. Dans le cadre d'une politique de gestion active du portefeuille, en sus des opérations d'arbitrage entre les titres du portefeuille, le Fonds général de l'Université a abandonné sa stratégie de couche de protection sur la part actions du portefeuille (contrat « futures » sur les indices boursiers suisse et européen). Cette opération s'est déroulée dans un marché en fort rebond induisant une sous-performance du compartiment actions. Compte tenu de l'incertitude des marchés et de la très faible rémunération des obligations, le Fonds général de l'Université a maintenu une approche « value » comme un outil de diversification contre le risque de sévère

baisse des prix des cours obligataires. Enfin, dans une perspective de recherche de diversification et de sécurité, le Fonds général de l'Université a constitué une position en or physique. À noter que les revenus financiers nets du portefeuille ne sont pas réinvestis mais retirés du portefeuille pour être distribués par le Conseil de fondation à des projets universitaires (retrait net de CHF 621 185). Pour mémoire, les fonds du Fonds général de l'Université sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.9 « Immeubles de placement »).

2018	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	40 849 729	-	1 673 000	42 522 729	12%
Actions (CHF)	38 716 059	17 761 915	8 895 830	65 373 804	19%
Actions (monnaies étrangères)	65 935 681	16 993 209	10 765 072	93 693 962	27%
Obligations (CHF)	52 178 322	17 525 758	3 019 886	72 723 965	21%
Obligations (monnaies étrangères)	68 995 210	-	437 001	69 432 211	20%
Fonds alternatifs et dérivés (CHF)	-	-	512 098	512 098	0%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)	-	-	2 947 977	2 947 977	1%
Prêts (CHF)	-	-	4 257 369	4 257 369	1%
Titres détenus à des fins de transaction	266 675 001	52 280 881	32 508 234	351 464 116	100%
Couverture de change	379 716	-	2 140	381 856	
Placements financiers	267 054 718	52 280 881	32 510 374	351 845 972	

L'Université détient des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change. Ces contrats de vente à terme « forward » portent sur une durée de trois mois et sont renouvelés automatiquement à leur échéance. Au 31 décembre 2019, l'Université détient des instruments financiers dérivés de couverture de change pour les obligations d'entreprises américaines libellées en dollars américains (couverture à 90 %), les obligations gouvernementales de pays émergents (couverture à 80 %) et les obligations catastrophes (couverture à 100 %) avec une échéance au 31 janvier 2020. Ces opérations ont engendré une perte nette réalisée (CHF 1 765 395) en 2019 contre une perte nette réalisée (CHF 3 434 240) en 2018, ainsi qu'un gain latent (CHF 365 120) en 2019 contre un gain latent (CHF 112 285) en 2018.

Le Fonds général de l'Université détient également des instruments financiers dérivés sans qu'ils soient adossés formellement à des titres identifiés dans la mesure où le modèle de gestion du portefeuille est un modèle « actif ». Ces instruments financiers dérivés constituent les éléments d'une politique de couverture contre le risque de change vis-à-vis de l'euro.

L'Université n'a désigné aucun instrument dérivé comme instrument de couverture de flux de trésorerie. Les tableaux présentent la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance pour les années 2019 et 2018.

2019	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	14 149 810	14 124 756	-25 053	138 827	-165 483	177 619
US GAM FCM Cat Bonds	7 531 248	7 460 641	-70 607	-70 607	-87 396	114 830
US Vangard US GRA	28 877 883	7 460 641	-21 417 242	92 138	-335 385	396 972
US GAM FCM Cat Bonds	1 447 931	1 428 896	-19 035	-	-19 035	15 236
Fonds Général	5 811 652	5 853 970	42 319	-	42 319	42 319
Total	57 818 524	36 328 905	-21 489 619	160 358	-564 981	746 976

2018	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	17 631 067	17 664 999	33 932	-9 278	43 210	89 195
US Vangard US GRA	51 267 040	51 330 211	63 170	-62 470	125 640	290 521
Fonds Général	6 023 726	6 025 866	2 140	-	2 140	2 140
Total	74 921 834	75 021 076	99 242	-71 748	170 990	381 856

Le résultat financier des portefeuilles mobiliers de l'Université et du Fonds général de l'Université se compose non seulement des opérations de vente et d'achat mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers. Les premières génèrent des pertes ou des bénéfices réalisés et les secondes des pertes ou des gains latents. La décomposition des opérations financières met en évidence les éléments suivants pour le portefeuille mobilier en 2019 :

Valeur des titres 2019	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2019 c=b-a	2018 d	
Portefeuille de trésorerie	254 947 662	278 524 260	23 576 597	21 890 482	1 686 115
Couverture de change		689 421	689 421	379 716	309 705
Liquidités monnaies étrangères	-	-	437 358	-	437 358
Portefeuille des fonds universitaires	43 791 208	58 126 515	14 335 307	5 860 432	8 474 875
Couverture de change		15 236	15 236	-	15 236
Liquidités monnaies étrangères	-	-	6 241	-	6 241
Portefeuille du Fonds général	29 071 726	32 056 699	2 984 973	230 752	2 754 221
Couverture de change		42 319	42 319	2 140	40 179
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-165 025	-	-165 025
Total portefeuilles mobiliers	327 810 596	369 454 449	41 922 428	28 363 522	13 558 906

Notes relatives aux états financiers consolidés

Résultats financiers 2019	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	2 949 046	38 153 420	35 204 373	7 455 770	45 609 190
Couverture de change	2 710 809	663 244	-2 047 565	-	663 244
Portefeuille des fonds universitaires	514 915	1 415 803	900 887	1 170 944	2 586 747
Couverture de change	1 223	1 962	739	-	1 962
Fonds général	646 626	1 766 255	1 119 630	567 781	2 334 036
Couverture de change	-	281 431	281 431	-	281 431
Total portefeuilles mobiliers	6 822 620	42 282 115	35 459 496	9 194 495	51 476 610

Quant à 2018, les opérations financières se présentent de la manière suivante :

Valeur des titres 2018r	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2018 c=b-a	2017 d	
Portefeuille de trésorerie	244 784 519	266 675 001	21 890 482	51 155 540	-29 265 058
Couverture de change		379 716	379 716	279 201	100 515
Liquidités monnaies étrangères	-	-	563 111	-	563 111
Portefeuille des fonds universitaires	46 420 449	52 280 881	5 860 432	12 006 135	-6 145 703
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-2 357	-	-2 357
Portefeuille du Fonds général	32 277 482	32 508 234	230 752	5 476 956	-5 246 204
Couverture de change		2 140	2 140	-9 630	11 770
Liquidités monnaies étrangères	-	-	169 435	-	169 435
Total portefeuilles mobiliers	323 482 450	351 845 972	29 093 710	68 908 202	-39 814 492

Résultats financiers 2018r	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	65 966	4 086 151	4 020 185	5 850 863	9 937 014
Couverture de change	5 819 083	2 463 007	-3 356 076	-	2 463 007
Portefeuille des fonds universitaires	32 959	409 528	376 570	1 464 888	1 874 416
Fonds général	95 237	1 436 491	1 341 254	727 255	2 163 747
Couverture de change	78 164	-	-78 164	-	-
Total portefeuilles mobiliers	6 091 408	8 395 177	2 303 769	8 043 006	16 438 183

Les frais de gestion du portefeuille mobilier se décompose de la façon suivante :

		2019	2018r
Portefeuille de trésorerie	Frais de gestion	427 584	445 465
	Frais de transactions	291 702	16 105
	Sous-total	719 286	461 570
Portefeuille des fonds universitaires	Frais de gestion	121 017	113 765
	Frais de transactions	9 757	2 843
	Sous-total	130 774	116 608
Portefeuille du Fonds général	Frais de gestion	230 972	258 961
	Frais de transactions	35 836	79 026
	Sous-total	266 807	337 987
Frais de gestion du portefeuille mobilier		1 116 867	916 165

Dans le rapport financier 2018, les réévaluations des comptes de liquidités libellés en monnaies étrangères des portefeuilles mobiliers étaient présentées dans les frais de gestion du portefeuille de titres mobiliers. Dans la mesure où elles ne sont pas réalisées, elles auraient dû être présentées dans les gains / pertes latentes des portefeuilles mobiliers. Par ailleurs, les produits liés aux variations de cours des actions détenues par l'Université dans ses spin-off étaient présentés dans le résultat financier, considérant que ce portefeuille de participations contribuait aux activités de financement. Dans la mesure où les activités de transfert de technologie constituent l'une des missions confiées par la collectivité publique, à l'instar des produits de royalties versés par les entreprises commercialisant des technologies développées par l'Université, ces produits entrent dans les activités d'exploitation. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2018 ont été retraitées en diminuant les pertes latentes des portefeuilles mobiliers (CHF 730 188), en diminuant les gains latents (CHF 424 678) et réalisés (CHF 305 830) du portefeuille des participations et en augmentant les frais de gestion des portefeuilles mobiliers (CHF 553 426).

Sans impact sur le résultat net, ces retraitements modifient le résultat d'exploitation (amélioration) et le résultat financier (détérioration).

3.3.6 Débiteurs

Les débiteurs avec contrepartie sont composés des éléments suivants :

	2019	2018
Fonds National Suisse	3 178 217	8 774 889
Clients externes Subventions	12 394 687	9 019 965
Provisions débiteurs douteux	-624 911	-624 911
Débiteurs Subventions	14 947 992	17 169 943
Débiteurs médecine dentaire	1 732 037	1 717 809
Provisions débiteurs douteux	-111 286	-106 891
<i>Sous-total médecine dentaire</i>	<i>1 620 752</i>	<i>1 610 918</i>
Clients externes mandats/prestations & acomptes fournisseurs	7 853 769	7 961 825
Provisions débiteurs douteux	-110 895	-49 898
<i>Sous-total clients externes</i>	<i>7 742 874</i>	<i>7 911 926</i>
Débiteurs mandats / prestations	9 363 626	9 522 845
Locataires (BLRU & appartement Champel)	6 876	22 422
Swiss Library Services Plateform	538 461	230 769
Provisions débiteurs douteux	-	-
Autres débiteurs	545 337	253 191
Débiteurs avec contrepartie	24 856 955	26 945 979

Pour les débiteurs « Subventions », la politique de provisionnement suit également une approche systématique. Tous les débiteurs âgés de plus de six mois et d'un montant supérieur à CHF 10 000 font l'objet d'une analyse pour déterminer la probabilité de non recouvrement. S'il est plus probable qu'improbable que le risque se réalise, une provision pour débiteurs douteux est constituée. Indépendamment de ces opérations, la pertinence d'engager une procédure judiciaire à l'encontre du débiteur est déterminée par des considérations juridiques et de montant en jeu.

Pour les débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université applique de façon systématique une politique de provisionnement selon les règles suivantes. Un débiteur devient douteux dès lors que la créance reste non recouvrée à l'échéance du deuxième rappel, soit 45 jours après l'échéance du bordereau de facture. À ce stade, la créance devient douteuse et une provision est constituée à la fin de chaque mois. À la clôture de l'exercice, elle est provisionnée à un taux de 50 %. Si la créance reste impayée à la clôture de l'exercice suivant, la provision est ajustée pour atteindre un taux de 80 %. La créance est intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice

n+2. Une perte sur débiteur est enregistrée au moment où un acte de défaut de bien est prononcé et la provision est utilisée.

Pour les débiteurs « Mandats / Prestations » et « Autres débiteurs », notamment ceux des sociétés immobilières de l’Université, la politique de provisionnement est également systématique. Tous les débiteurs âgés de plus de trois mois induisent la constitution d’une provision à hauteur des retards de paiement. Les démarches de mise en poursuite puis en demeure sont systématiquement effectuées par le gestionnaire régisseur. Quant aux débiteurs du bureau du logement étudiants-es, vu les caractéristiques des locataires, il n’existe pas de politique de provisionnement systématique.

Le tableau ci-dessous présente les pertes sur débiteurs et les provisions pour débiteurs douteux pour les années 2019 et 2018.

		2019	2018
Débiteurs Subventions	Abandon de créances	592	-
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-	-
	<i>Utilisation</i>	-415	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	415	-
	Sous-total	592	-
Débiteurs médecine dentaire	Abandon de créances	86 620	97 645
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	4 394	-29 239
	<i>Utilisation</i>	-76 812	-67 068
	<i>Constitution / Ajustement</i>	81 207	37 829
	Sous-total	91 014	68 406
Débiteurs Mandats/Prestations	Abandon de créances	97 851	33 182
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	60 997	10 512
	<i>Utilisation</i>	-59 512	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	120 509	10 512
	Sous-total	158 848	43 694
Autres débiteurs	Abandon de créances	9 271	-
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-	-
	<i>Utilisation</i>	-	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-	-
	Sous-total	9 271	-
Pertes sur débiteurs		259 726	112 099

Trois nouveaux cas de provision pour débiteurs douteux sont enregistrés en 2019 avec un impact sur le compte d’exploitation (CHF 71 509). Au total, inscrites en actifs négatifs, les provisions pour débiteurs douteux s’élèvent à CHF 735 806 contre CHF 664 297 en 2018.

Dans le litige avec une entreprise à raison individuelle, à qui la coordination d'un programme de recherche financé par la Commission européenne a été confiée, le Tribunal de première instance a rendu en février 2015 un jugement de faillite dans laquelle l'Université a produit une créance (CHF 842 219). L'Université a reçu en mars 2017 un premier versement correspondant à 10 % des montants admis dans la faillite (CHF 67 055). L'Office des faillites procède à la liquidation des objets (machines et instruments de laboratoire et matériels informatiques). Pour la liquidation d'une partie des objets, il est probable que l'Université reçoive un dédommagement. En conséquence, la provision pour débiteurs douteux a été ajustée à la baisse (CHF 60 000) en 2017. Pour la liquidation des autres objets, cela prend davantage de temps. En effet, le matériel informatique est frappé d'un séquestre pénal qui doit d'abord être levé et ce dernier est indispensable pour réaliser la vente des machines et instruments de laboratoire. Dans la mesure où l'administrateur de la faillite privilégie désormais un versement unique en faveur des créanciers, cela explique le fait qu'aucun nouveau versement de dividende n'est intervenu depuis mars 2017. Dans ces conditions, aucun ajustement de la provision se justifie en 2019. Cette provision entre dans la rubrique « Débiteurs Subventions ».

Selon un contrat de 2013, l'Université a fourni des prestations à une société (CHF 155 602). Dans le cadre d'une convention, elle réclame le montant des dépenses encore encourues (CHF 39 386) et a accepté de réaliser un abandon de créance (CHF 116 215). En 2014, une provision pour débiteurs douteux a été constituée (CHF 155 602) et a été utilisée partiellement à hauteur de l'abandon de créance. En septembre 2017, la faillite de la société a été prononcée et confirmée en décembre 2017. En avril 2018, l'Université a produit une créance correspondant au montant résiduel du litige augmenté des intérêts moratoires. Le litige suit son cours. L'Université étant un créancier de 3^{ème} rang, il est plus improbable que probable de recevoir une part du produit de liquidation. En conséquence, la provision pour débiteurs douteux est inchangée. Cette provision entre dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Selon un accord de collaboration de 2017, l'Université a fourni des prestations à une société pharmaceutique. Après s'être acquitté du premier versement, alors que la recherche était en cours, la société a mis fin unilatéralement au contrat. L'Université réclame le montant des dépenses encore encourues (CHF 40 731) et accepte de renoncer au solde (CHF 18 601). Elle a déposé une requête de conciliation qui n'a pas abouti. L'Université se réserve le droit de déposer une demande en paiement. Dans ces conditions, une nouvelle provision pour débiteurs douteux est constituée à hauteur des dépenses encore encourues. Cette provision entre dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Selon un accord signé en 2014 et complété par des avenants successifs, l'Université mettait à disposition d'une société privée commercialisant une technologie développée par l'Université un droit d'accès et d'utilisation d'équipements scientifiques contre une rémunération. Par ailleurs, en vertu d'un contrat de licence conclu en 2011, cette société s'est engagée à verser des royalties à l'Université. Plusieurs factures sont restées ouvertes alors que la société est désormais en faillite (août 2019). Pour faire valoir ses prétentions, l'Université a produit deux créances dans la faillite (CHF 15 607). Dans ces conditions, une nouvelle provision pour débiteurs douteux est constituée à hauteur des créances ouvertes. Cette provision entre dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Dans le cadre de refacturation entre institutions publiques, l'Université a adressé une facture (CHF 15 170) en lien avec la consommation des énergies. Selon la procédure de recouvrement, plusieurs rappels ont été effectués mais sans succès. L'Université étudie la possibilité de déposer une requête auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice. Dans ces conditions, une nouvelle provision pour débiteurs douteux est constituée. Cette provision entre dans la rubrique « Subventions ».

En application de la politique de provisionnement systématique relatives aux activités de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université a enregistré des pertes (CHF 86 620 contre CHF 97 645 en 2018) et une utilisation de provision (CHF 76 812) en 2019. L'appréciation des risques met en évidence un besoin additionnel de provision (CHF 81 207).

Pendant les années d'incubation d'une société visant à commercialiser une technologie développée au sein de l'Université, cette dernière a octroyé un droit d'accès aux locaux et à des équipements scientifiques contre une rémunération. Par ailleurs, en vertu d'un contrat de licence, la société s'est engagée à verser des royalties à l'Université. Plusieurs factures sont restées ouvertes, alors que la société a rencontré des difficultés d'exclusivité de la propriété intellectuelle au moment de lancer la production. Bien que la société espère être en capacité d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'Université, sachant que les factures encore ouvertes sont très anciennes, l'Université a enregistré une perte sans renoncer à ses créances et utilisé les provisions pour débiteurs douteux. La perte et la variation nette des provisions entrent dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Les débiteurs sans contrepartie se présentent de la façon suivante :

	2019	2018
Solde dû sur indemnité cantonale	17 314 458	10 168 149
Débiteurs subventions cantonales	17 314 458	10 168 149
Impôts anticipés	2 200 461	1 505 171
Avances et garanties loyers	230 701	181 528
Boursiers étudiants-tes HES	62 596	486 837
Autres débiteurs	2 493 758	2 173 535
Débiteurs sans contrepartie	19 808 216	12 341 685

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 44 665 171 au 31 décembre 2019 contre CHF 39 287 664 au 31 décembre 2018.

3.3.7 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont composés des éléments suivants :

	2019	2018
Charges payées d'avance	6 369 115	6 234 336
Produits à recevoir	367 858	683 157
Comptes de régularisation actifs	6 736 973	6 917 493

3.3.8 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	2019	2018
Fournitures	12 779	16 170
Mobilier	106 060	90 210
Ateliers d'impression	71 274	75 000
Matériel chimique, Biostock et Gaz	180 097	136 897
Ateliers de mécanique	118 500	117 500
Fournitures d'animalerie	56 000	68 000
Matériel dentaire	60 000	70 000
Boutique UNI Dufour	67 978	65 460
Stocks	672 688	639 237

3.3.9 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés des immeubles détenus par six sociétés immobilières (SI), de plusieurs immeubles en nom propre et d'un terrain. Les SI « Route St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Rue Pictet-de-Rochement » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480 000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840 000. La SI « Les Vignes Moillebeau » a été léguée au Fonds général de l'Université en 1986.

Quant aux immeubles en nom, le groupe « Université » possèdent les immeubles « Les Lattes » acquis en 1982 (CHF 6 010 000), « les Coquelicots » acquis en 1984 (CHF 1 700 000), « les Crêts de Champel » construit en 1990 (CHF 14 200 000), « l'Encyclopédie » acquis en 1953 (CHF 348'500), « la place Versonnex » acquis en 2002 (CHF 5 000 000), « le Quai Gustave-Ador » reçu en legs en 1982, « la rue de Lausanne » reçu en legs en 1982 et « l'avenue Dumas » reçu en legs en 1982. Détenue en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants-es (ci-après, FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants-es immatriculés-es à l'Université ou inscrits-es dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à la gestion. La FULE s'engage à maintenir l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants-es et des professeurs-es invités-es. La valorisation du droit de superficie est confiée à un expert indépendant et réalisée une fois tous les trois ans (dernière évaluation réalisée en 2019). L'estimation de valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiant, à l'échéance du droit de superficie.

Situé dans le quartier de Champel (Genève), un appartement de trois pièces dans un immeuble en PPE a été légué à l'Université en novembre 2014. Afin de respecter les vœux du légataire, l'Université utilise le produit des loyers pour alimenter un fonds destiné à financer l'hébergement

de chercheurs-ses et visiteurs-euses de la Faculté de médecine. La valeur du bien (CHF 800 000) reflète le prix de sa mise en vente. L'appartement est libre de tout bail à loyer depuis décembre 2018 et les démarches en vue de sa vente sont largement avancées puisqu'une offre ferme a été formulée et acceptée par l'Université. Pour réaliser la vente du bien, un projet de loi doit être déposé au Grand Conseil. Il est probable que la vente se réalise en 2020. Le produit de la vente sera investi dans le portefeuille mobilier des fonds universitaires.

L'Université a acquis un bâtiment situé à la Rue du Conseil Général en décembre 2018 (CHF 36 151 060), y compris les coûts de cession de la cédule hypothécaire et les frais. Le financement a été réalisé grâce à un acompte (CHF 40 000 000) sur une donation d'une fondation privée genevoise (CHF 80 000 000) destinée à contribuer à la réalisation du « Grand centre de physique et mathématique » (estimation CHF 240 000 000). Simultanément à l'acte d'achat, l'Université a signé un contrat de bail à loyer (CHF 100 000 par mois, charges comprises) jusqu'en octobre 2019 en faveur du vendeur lui permettant de rester dans les locaux jusqu'au déménagement dans ses nouveaux bureaux. À la demande du locataire, le contrat de bail est prolongé jusqu'en juin 2020 avec un loyer inchangé mais avec le paiement d'une indemnité forfaitaire en faveur de l'Université. Lorsque le bâtiment aura été libéré et que des travaux auront été réalisés, le bâtiment deviendra un immeuble d'exploitation de type administratif attribué à l'enseignement et à la recherche de la Section de mathématique de la Faculté des sciences. Cette attribution est limitée dans le temps. À l'horizon 2025 au plus tôt, à condition que l'État et la Confédération octroient une subvention d'investissement, un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » devrait être construit au Quai Ernest Ansermet. L'Université contribuera à son financement (CHF 80 000 000) en utilisant le produit de la vente de l'immeuble « Rue du Conseil Général » et le solde de la donation de la fondation privée genevoise. En ce qui concerne ce solde à recevoir, en ligne avec les normes comptables IPSAS, il est présenté dans les états financiers comme un actif éventuel en pied de bilan (voir 3.3.40 « Informations sur les actifs éventuels »).

L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnues dans son secteur d'activités. La valeur actuelle est une valeur de marché calculée selon la méthode des « discounted cash flow ». Chaque année, l'état locatif, les charges et les éventuels travaux sont analysés pour en définir le flux financier. L'actualisation consiste à ramener sur une même base des flux non directement comparables qui se produisent à des dates différentes. Le taux d'actualisation fait référence à un taux de marché hors risque auquel s'ajoute une prime de risque lié aux caractéristiques de chacun des immeubles et à leur localisation.

Enfin, la parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 (CHF 641 849) par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti. La valeur de la parcelle avait été estimée à par un expert indépendant en décembre 2009 (CHF 53 000 000). L'Université a cédé en deux étapes une partie de la parcelle de Pinchat à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge (CHF 30 630 000). Cette dernière entend construire deux bâtiments avec différents types de logements (immeubles de logement LUP, à loyers contrôlés et PPE), ainsi que des équipements sportifs. Lors d'échanges parcellaires dans le cadre du projet de la liaison ferroviaire Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse, l'Université a cédé une partie de son terrain (233 m²) à un prix inférieur à son évaluation au bilan. Dans cette opération, d'un point de vue financier, l'Université enregistre une perte (CHF 209 169).

Quant à la parcelle propriété de l'Université (CHF 22 137 000), un projet sera réalisé sur une partie de la parcelle visant à accroître le parc de logement étudiants-es. En étroite collaboration avec la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, ce projet regroupe cinq fondations privées proches

de l'Université. Dans cette opération, l'Université octroie un droit de superficie de quatre-vingt ans sur le terrain en faveur des fondations. Le droit de superficie est rémunéré et la rente est calculée selon la pratique de l'Office cantonal du logement et indexée en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation. En contrepartie, les fondations s'engagent à construire et à exploiter un bâtiment de logements étudiants-es à loyer préférentiel (cinq montées pour environ 500 chambres équipées) et un bâtiment de logements (deux montées pour ZDloc et une montée PPE) à des prix permettant de subventionner les loyers étudiants-es. Les constructions devraient être livrées au plus tôt à l'horizon 2024. Les partenaires ont constitué une société simple pour réaliser la construction. Elles exploiteront ensuite individuellement leurs montées. Les autorisations définitives de construire sont en cours d'instruction auprès de l'Office cantonal des autorisations.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université.

2019	Valeur brute			Exploitation					Rendement net
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	
Les Lattes 1	11 280 000	60 000	11 340 000	619 720	184 033	25 086	21 876	230 996	3%
SI Radiosa	14 970 000	30 000	15 000 000	657 297	269 853	16 703	121 146	407 702	2%
SI 31-Décembre	10 570 000	390 000	10 960 000	499 339	242 592	19 138	170 094	431 824	1%
SI Les Vignes Moillebeau	6 990 000	100 000	7 090 000	360 558	190 378	37 571	56 749	284 698	1%
Encyclopédie 4	7 260 000	200 000	7 460 000	365 398	313 018	15 381	14 550	342 948	0%
Versonnex 15	7 370 000	40 000	7 410 000	346 151	70 321	3 035	13 614	86 969	3%
Crêt-de-Champel 41-43	26 350 000	250 000	26 600 000	1 232 543	275 332	87 554	48 566	411 453	3%
Coquelicots 13	6 850 000	180 000	7 030 000	361 344	117 363	10 820	14 162	142 344	3%
SI Saint-Julien	2 700 000	-	2 700 000	220 764	93 928	6 849	37 395	138 172	3%
SI Les Roseaux	6 070 000	40 000	6 110 000	297 468	103 405	17 641	63 930	184 976	2%
Conseil-Général 7-9	36 151 060	-	36 151 060	1 265 662	146 582	-	52 617	199 199	3%
SI Pictet-de-Rochemont	10 450 000	250 000	10 700 000	523 625	115 469	-	179 707	295 176	2%
Gustave Ador 62	1 850 000	-20 000	1 830 000	54 000	12 459	-	832	13 291	2%
Rue de Lausanne 121-123	1 700 000	-	1 700 000	51 780	12 837	-	1 037	13 873	2%
Appartement Champel	800 000	-	800 000	-	6 502	-	1 170	7 672	-1%
Rue de Candolle 12	726 000	184 000	910 000	5 000	-	-	-	-	1%
Av. Dumas 41	380 000	10 000	390 000	10 134	3 746	-	235	3 981	2%
Pinchat	22 370 000	-	22 137 000	-	-	-	-	-	0%
Immeubles de placement	174 837 060	1 714 000	176 318 060	6 870 782	2 157 817	239 778	797 679	3 195 274	2%

2018	Valeur brute			Exploitation					Rendement net
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	
SI Saint-Julien	3 040 000	-340 000	2 700 000	217 283	91 847	9 644	-44 386	57 105	6%
SI Les Roseaux	5 930 000	140 000	6 070 000	293 148	88 856	30 823	85 418	205 097	1%
Les Lattes 1	11 240 001	40 000	11 280 000	609 096	192 722	26 425	19 396	238 542	3%
SI Radiosa	14 780 000	190 000	14 970 000	649 044	267 682	17 053	152 226	436 962	1%
SI 31-Décembre	10 440 000	130 000	10 570 000	492 798	199 042	19 530	114 227	332 799	2%
SI Les Vignes Moillebeau	6 950 000	40 000	6 990 000	359 915	145 404	38 788	57 915	242 107	2%
Encyclopédie 4	7 170 000	90 000	7 260 000	365 837	238 381	15 381	13 012	266 774	1%
Versonnex 15	7 300 000	70 000	7 370 000	345 562	56 806	3 094	12 059	71 959	4%
Crêt-de-Champel 41-43	25 870 000	480 000	26 350 000	1 230 577	292 612	88 773	43 419	424 804	3%
Coquelicots 13	6 770 000	80 000	6 850 000	350 890	126 952	10 984	12 685	150 621	3%
Conseil-Général 7-9	-	-	36 151 060	35 484	-	-	1 645	1 645	0%
SI Pictet-de-Rochemont	10 230 000	220 000	10 450 000	513 023	107 128	-	166 063	273 191	2%
Gustave Ador 62	1 850 000	-	1 850 000	52 500	12 925	-	782	13 707	2%
Rue de Lausanne 121-123	1 700 000	-	1 700 000	51 720	13 886	-	975	14 861	2%
Appartement Champel	780 000	20 000	800 000	16 683	5 386	-	1 170	6 556	1%
Rue de Candolle 12	726 000	-	726 000	5 000	-	-	-	-	1%
Av. Dumas 41	380 000	-	380 000	10 104	4 848	-	221	5 069	1%
Pinchat	22 370 000	-	22 370 000	-	-	-	-	-	0%
Immeubles de placement	137 526 001	1 160 000	174 837 060	5 598 663	1 844 478	260 493	636 826	2 741 798	2%

Lors de l'intégration des sociétés immobilières dans les états financiers consolidés de l'Université, la valeur des immeubles est retraitée de façon à respecter les standards comptables prévus par les normes IPSAS. La réévaluation induit ainsi un calcul d'impôts différés. Le calcul s'effectue en fonction de la juste valeur des immeubles estimée chaque année par une société spécialisée et du taux d'imposition du bénéfice de liquidation des sociétés immobilières pour un objet détenu à long terme. À relever que les immeubles détenus en nom ne donnent pas lieu à un calcul d'impôts différés. Le tableau ci-dessous présente les impôts différés par objet pour les années 2019 et 2018.

Notes relatives aux états financiers consolidés

		2019			2018		
		Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1 132 875	3 238	1 136 112	1 100 171	32 704	1 132 875
	SI Pictet-de-Rochemont	2 276 184	-42 968	2 233 216	2 224 792	51 392	2 276 184
	SI Radiosa	2 879 096	-51 134	2 827 962	2 834 712	44 384	2 879 096
	SI Saint-Julien	488 318	-	488 318	567 742	-79 424	488 318
	SI 31-Décembre	2 079 798	26 480	2 106 278	2 068 076	11 722	2 079 798
	SI Les Vignes Moillebeau	347 618	23 360	370 978	338 274	9 344	347 618
Impôts différés		9 203 889	-41 025	9 162 864	9 133 767	70 122	9 203 889

Classée par date d'échéance, la structure des emprunts est la suivante :

2019	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Date émission	Échéance	Cédules hypothécaires
Les Lattes 1	1 333 800	-70 200	1 263 600	1 263 600	-	Fixe	1.88%	12.11.2013	12.11.2020	3 510 000
SI Radiosa	831 000	-18 000	813 000	18 000	795 000	Fixe	2.00%	16.07.2013	16.07.2021	1 800 000
SI 31-Décembre	1 228 500	-26 000	1 202 500	26 000	1 176 500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 562 900	-50 000	1 512 900	50 000	1 462 900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023	3 260 000
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	-	820 000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024	820 000
Versonnex 15	178 500	-3 500	175 000	3 500	171 500	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025	192 500
Crêt-de-Champel 41-43	6 430 250	-89 000	6 341 250	89 000	6 252 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
Coquelicots 13	795 000	-12 000	783 000	12 000	771 000	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	1 200 000
SI Saint-Julien	386 000	-3 860	382 140	7 720	374 420	Fixe	1.00%	01.07.2019	29.06.2026	395 000
SI Les Roseaux	992 000	-9 920	982 080	19 840	962 240	Fixe	1.17%	27.06.2019	27.06.2029	1 240 000
Conseil-Général 7-9	-	-	-	-	-					23 000 000
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-					-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-					-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-					-
Appartement Champel	-	-	-	-	-					-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-					-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-					-
Pinchat	-	-	-	-	-					-
Emprunts hypothécaires	14 557 950	-282 480	14 275 470	1 489 660	12 785 810					45 617 500

2018	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Date émission	Échéance	Cédules hypothécaires
SI Saint-Julien	386 000	-	386 000	386 000	-	Fixe	2.50%	30.06.2011	01.07.2019	395 000
SI Les Roseaux	1 016 800	-24 800	992 000	992 000	-	Fixe	3.05%	29.04.2009	29.04.2019	1 240 000
Les Lattes 1	1 404 000	-70 200	1 333 800	70 200	1 263 600	Fixe	1.88%	12.11.2013	12.11.2020	3 510 000
SI Radiosa	849 000	-18 000	831 000	18 000	813 000	Fixe	2.00%	16.07.2013	16.07.2021	1 800 000
SI 31-Décembre	1 254 500	-26 000	1 228 500	26 000	1 202 500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 612 900	-50 000	1 562 900	50 000	1 512 900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023	3 260 000
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	-	820 000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024	820 000
Versonnex 15	182 000	-3 500	178 500	3 500	175 000	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025	192 500
Crêt-de-Champel 41-43	6 519 250	-89 000	6 430 250	89 000	6 341 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
Coquelicots 13	807 000	-12 000	795 000	12 000	783 000	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	1 200 000
Conseil-Général 7-9	-	-	-	-	-					23 000 000
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-					-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-					-
Appartement Champel	-	-	-	-	-					-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-					-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-					-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-					-
Pinchat	-	-	-	-	-					-
Emprunts hypothécaires	14 851 450	-293 500	14 557 950	1 646 700	12 911 250					45 617 500

Les actifs nantis s'élèvent à CHF 100 410 000 en 2019 inchangé par rapport à 2018. Le montant des emprunts des actifs nantis s'élève à CHF 14 275 470 en 2019 contre CHF 14 557 950 en 2018. Enfin, le total des cédules hypothécaires s'élève à CHF 45 617 500 en 2019 inchangé par rapport à 2018, dont CHF 22 617 500 font l'objet d'un nantissement.

En 2019, l'Université a procédé au renouvellement de deux emprunts en lien avec ses sociétés immobilières, à savoir les SI « Saint Julien » et « Les Roseaux ». Les conditions d'emprunts sont plus favorables en termes de taux d'intérêts (diminution de respectivement de 150 points de base et de 188 points de base). L'emprunt hypothécaire de l'immeuble « Les Lattes » arrive à échéance en 2020. Hormis cet emprunt, les parts à court terme correspondent aux seules annuités de remboursement fixées dans les contrats hypothécaires. Pour l'emprunt de l'immeuble « Les Lattes », la part à court terme concerne le solde à rembourser à l'échéance. Concernant la SI « Pictet-de-Rochemont », l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les dettes actionnaires, la SI « Pictet-de-Rochemont » a contracté auprès de l'Université un emprunt (CHF 500 000) à un taux d'intérêt fixe (1.00 % par an) dont l'échéance n'est pas prédefinie. Dans les états financiers consolidés de l'Université, cette opération est éliminée.

L'analyse du risque de marché sur les immeubles de placement, de liquidité et de taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires du groupe économique « Université » est présentée dans la note « 3.3.19 Gestion des risques financiers ».

3.3.10 Immeubles d'exploitation

Situé sur un terrain appartenant à l'État doté d'un droit de superficie de nonante-neuf ans sis au boulevard Carl-Vogt, l'Université a acquis en mai 2015 un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement (CHF 45 094 518). Le tableau ci-dessous présente par composante la valeur brute, les amortissements selon les codes CFC (durées d'utilité usuelles), ainsi que la valeur nette comptable de début et de fin d'exercice.

2019	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	-Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=f-e	j=d-h
Gros oeuvre	15 349 188	-	-	15 349 188	-1 219 309	-340 243	-	-1 559 553	14 129 878	13 789 635
Équipements	11 784 711	-	-	11 784 711	-1 689 142	-471 388	-	-2 160 530	10 095 569	9 624 181
Aménagements	8 239 494	-	-	8 239 494	-1 129 154	-315 113	-	-1 444 267	7 110 340	6 795 227
Autres	9 712 413	-	-	9 712 413	-1 125 394	-314 064	-	-1 439 458	8 587 019	8 272 955
Total immeubles exploitation	45 085 806	-	-	45 085 806	-5 163 000	-1 440 808	-	-6 603 808	39 922 806	38 481 998

2018	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	-Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=f-e	j=d-h
Gros oeuvre	15 349 188	-	-	15 349 188	-879 066	-340 243	-	-1 219 309	14 470 122	14 129 878
Équipements	11 784 711	-	-	11 784 711	-1 217 753	-471 388	-	-1 689 142	10 566 958	10 095 569
Aménagements	8 239 494	-	-	8 239 494	-814 041	-315 113	-	-1 129 154	7 425 453	7 110 340
Autres	9 712 413	-	-	9 712 413	-811 331	-314 064	-	-1 125 394	8 901 082	8 587 019
Total immeubles exploitation	45 085 806	-	-	45 085 806	-3 722 191	-1 440 808	-	-5 163 000	41 363 614	39 922 806

À relever que, dans le cadre de son exploitation courante, l'Université occupe plusieurs bâtiments mis à disposition par l'État qui, selon les dispositions du REEF (article 7A), ne sont pas comptabilisés à l'actif de son bilan. À titre d'information, la valeur comptable brute des bâtiments s'élevait à CHF 1 327 986 131 en 2018 contre CHF 1 308 083 398 en 2017. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur nette comptable s'élevait à CHF 749 435 005 en 2018 contre CHF 761 349 569 en 2017. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à CHF 449 670 997 en 2018 inchangé par rapport à 2017.

3.3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles

2019		Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
		Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
		a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles	Appareils scientifiques	249 112 587	18 213 977	-6 991 519	260 335 045	-213 477 814	-13 947 770	6 984 105	-220 441 478	35 634 773	39 893 567
	Matériel informatique	50 668 290	5 776 161	-3 606 329	52 838 122	-41 142 463	-5 212 499	3 594 648	-42 760 314	9 525 828	10 077 807
	Matériel et mobilier	47 931 215	2 797 858	-2 028 998	48 700 076	-33 394 012	-4 573 066	2 034 489	-35 932 589	14 537 203	12 767 487
	Véhicules	896 362	48 557	-30 003	914 916	-657 448	-114 354	30 003	-741 799	238 914	173 116
	Aménagement	13 669 293	1 277 544	-	14 946 837	-2 859 511	-835 091	117	-3 694 485	10 809 782	11 252 352
	Total	362 277 748	28 114 096	-12 656 849	377 734 996	-291 531 248	-24 682 780	12 643 362	-303 570 667	70 746 500	74 164 329
Immobilisations incorporelles		22 313 269	1 080 197	-1 276 031	22 117 435	-18 596 466	-1 797 800	1 514 983	-18 879 284	3 716 803	3 238 151
Immobilisations en cours		553 286	853 417	-240 321	1 166 382	-	-	-	-	553 286	1 166 382
Total immobilisations		385 144 302	30 047 710	-14 173 200	401 018 812	-310 127 714	-26 480 581	14 158 344	-322 449 951	75 016 588	78 568 862

2018		Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
		Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
		a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles	Appareils scientifiques	253 955 439	11 586 597	-16 429 449	249 112 587	-214 953 926	-14 773 055	16 249 167	-213 477 814	39 001 513	35 634 773
	Matériel informatique	50 755 974	4 145 713	-4 233 397	50 668 290	-39 848 390	-5 510 611	4 216 538	-41 142 463	10 907 584	9 525 828
	Matériel et mobilier	48 563 498	4 502 890	-5 135 172	47 931 215	-33 603 236	-4 943 083	5 152 307	-33 394 012	14 960 262	14 537 203
	Véhicules	837 720	205 142	-146 500	896 362	-729 310	-74 639	146 500	-657 448	108 411	238 914
	Aménagement	12 254 228	1 415 065	-	13 669 293	-2 094 519	-764 992	-	-2 859 511	10 159 709	10 809 782
	Total	366 366 859	21 855 406	-25 944 517	362 277 748	-291 229 380	-26 066 381	25 764 513	-291 531 248	75 137 479	70 746 500
Immobilisations incorporelles		21 246 531	1 844 533	-777 795	22 313 269	-15 418 355	-3 955 906	777 795	-18 596 466	5 828 176	3 716 803
Immobilisations en cours		-	553 286	-	553 286	-	-	-	-	-	553 286
Total immobilisations		387 613 390	24 253 225	-26 722 312	385 144 302	-306 647 735	-30 022 287	26 542 308	-310 127 714	80 965 655	75 016 588

L'État a alloué un crédit d'ouvrage (L 12146) en faveur de l'Université pour financer l'évolution des infrastructures et des services associés de calcul à haute performance et de stockage à long

terme (CHF 15 546 000). Cela doit permettre d'optimiser et de faciliter l'utilisation des données issues de la recherche dans les Hautes Écoles Universitaires genevoises. Le crédit d'ouvrage est destiné à acquérir et développer les équipements nécessaires. Dans ce cadre, des charges salariales (CHF 853 417) ont été activées en 2019 selon les règles de la directive « Traitement des immobilisations en cours ». Depuis le démarrage des travaux, les premières mises en service partielles ont été réalisées (CHF 240 321) induisant des charges d'amortissement (CHF 30 089) en 2019. Dans l'attente de leur mise en service, le solde des immobilisations incorporelles en cours n'induit aucun amortissement.

3.3.12 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université, diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Le tableau ci-dessous présente les opérations pour 2019 et 2018.

	2019	2018
Solde au 01.01	-67 037 038	-72 074 139
Utilisation de la subvention	22 627 907	26 074 104
Nouvelle subvention d'investissement	-21 757 963	-21 037 002
Solde au 31.12	-66 167 093	-67 037 038

3.3.13 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont composés principalement des prises de participation dans des spin-off commercialisant les résultats de la recherche de l'Université, des capitaux de dotation dans des entités détenues en partenariat avec d'autres hautes écoles ou entreprises (Centre suisse de toxicologie humaine appliquée, Institut d'imagerie moléculaire translationnelle, Institut genevois pour la gestion de patrimoine « GIWM », Fondation privée des HUG, Swiss Library Service Platform et Ayaru), des garanties-loyers, ainsi que la part des mises en équivalence dans le cadre de la consolidation des états financiers de l'Université.

Les prises de participation dans les spin-off entrent dans la mission de service à la Cité contribuant au développement culturel, social et économique de la société par des activités de transfert de technologies et de compétences. La gestion des prises de participation (acquisition, vente, présence dans les organes des entreprises) est confiée au bureau des transferts de technologies et compétences sous la supervision d'un-e Vice-Recteur-trice. Les prises de participation sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente l'état de situation au 31 décembre 2019.

	<i>Parts 2019</i>	<i>Parts 2018</i>	2019	2018
PVsyst SA	9.1%	9.1%	540 000	350 000
IdQuantique SA	0.3%	0.3%	308 490	308 490
Bard1 Life Sciences Limited	1.1%	1.1%	144 313	95 063
Geneva bioinformatics SA	6.7%	6.7%	69 290	69 290
GenKyoTex SA France	0.0%	0.1%	-	67 666
NovImmune SA	0.0%	0.2%	-	36 400
Amal Therapeutics SA	0.0%	0.5%	-	9 418
Dotphoton SA	2.5%	3.0%	3 000	3 000
FoRx Therapeutics SA	5.0%	0.0%	629	-
Ayaru Sàrl	0.0%	10.0%	-	2 000
Sous-total Participations dans spin-off			1 065 722	941 326
Capitaux de dotation fondation			262 000	262 000
Divers			85 752	85 748
Mise en équivalence « Fonds général »	38%	38%	2 390 331	2 391 321
Mise en équivalence « FCBG »	50%	50%	5 369 601	6 070 603
Autres actifs financiers			9 173 405	9 750 998

L'Université a procédé en 2019 à plusieurs ventes de paquets d'actions de ses spin-off. NovImmune SA a signé, avec une société biotech suédoise, un accord de vente de ses activités en lien avec une molécule ayant obtenu la certification de la FDA en 2018. Cet accord prévoit le transfert des activités vers une société nouvellement créée et l'échange des actions avec NovImmune SA. En tant qu'actionnaire, l'Université a accepté cette offre induisant, d'un point de vue financier, un gain comptable (CHF 1 157 000) et une entrée de trésorerie (CHF 1 193 400). Quant à Amal Therapeutics SA développant de nouveaux vaccins thérapeutiques contre le cancer à base de peptides (stade préclinique), l'Université a accepté l'offre d'un grand groupe pharmaceutique européen de vendre toutes ses actions. L'offre prévoit le versement de plusieurs tranches en fonction du développement des produits, ainsi que le maintien des activités de recherche sur le campus universitaire. D'un point de vue financier, cette opération a induit un gain comptable (CHF 305 772), ainsi qu'une entrée de trésorerie (CHF 315 190). Par rapport à GenKyoTex SA France, l'Université a décidé de vendre sa prise de participation acquise juillet 2008. Cette décision est motivée par des résultats mitigés des essais cliniques (phase II) ayant pour conséquence un développement plus complexe, une mise sur le marché plus tardive, ainsi que le besoin de lever de nouveaux fonds. Cette situation avait été sanctionnée par une perte de la valeur de l'action. D'un point de vue financier, cette opération a induit une perte (CHF 16 737), ainsi qu'une entrée de trésorerie (CHF 50 929). Au cours de l'année 2019,

l'Université a pris des parts du capital-actions dans une nouvelle spin-off active dans le développement de thérapie contre le cancer (FoRx Therapeutics SA). Enfin, aucune société n'a été dissoute.

Sur la base des informations à disposition, les actions des autres spin-off ont été réévaluées induisant un gain comptable (CHF 237 879) enregistrés dans les produits d'exploitation. À relever que, dans les états financiers 2018 publiés, la participation dans la société « Ayaru Sàrl » développant des outils d'accès en ligne aux activités d'enseignement et de recherche massivement distribuées a été présentée à tort dans la liste des spin-off de l'Université, alors qu'elle était incluse à juste raison dans les capitaux de dotation. La correction influence le gain comptable enregistré dans les recettes diverses du compte d'exploitation 2019.

3.3.14 Créditeurs

Le tableau ci-dessous présente les créanciers avec contrepartie.

	2019	2018
Fournisseurs	11 792 637	10 266 769
Conférenciers	129 924	174 247
Autres	2 108 565	1 966 911
Solde vacances collaborateurs-trices	6 856 198	6 929 527
Heures supplémentaires collaborateurs-trices	911 790	988 882
Pont-AVS part à court terme	1 460 473	1 246 185
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	23 259 587	21 572 521
Pont-AVS part à long terme	1 214 914	1 324 133
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1 214 914	1 324 133
Créanciers avec contrepartie	24 474 501	22 896 654

Lors de l'octroi d'un pont AVS à un collaborateur-trice (fait générateur), la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, une charge complémentaire est enregistrée. L'engagement fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au collaborateur-trice, la dette est ajustée. L'octroi d'un pont AVS a induit une charge (CHF 1 554 764 en 2019 contre CHF 1 454 973 en 2018). L'Université a versé des annuités (CHF 1 449 695 en 2019 contre CHF 1 556 348 en 2018). Aucun ajustement / dissolution de dette a été enregistré en 2019.

En ce qui concerne les engagements liés aux soldes de vacances et aux heures supplémentaires, les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 74.30 en 2019 contre CHF 73.90 en 2018) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 64.50 en 2019 contre CHF 64.30 en 2018). Le nombre d'heures en lien avec les congés dus est à la baisse en 2019 (1 716 heures, soit - 2 %) alors qu'il était en hausse en 2018 (7 422 heures, soit + 8 %). Le nombre d'heures relatif aux heures supplémentaires est également à la baisse en 2019 (1 223 heures, soit

– 8 %) alors qu'il était en hausse en 2018 (1 036 heures, soit + 7 %). L'engagement est ajusté en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du nombre d'heures et du prix unitaire.

Quant aux créanciers sans contrepartie, les principaux éléments sont les suivants :

	2019	2018
Impôts	298 544	153 056
TVA sur chiffre d'affaires	319 622	345 053
Charges sociales à payer	474 643	-
Garanties (trousses, magasin central, sports)	325 163	321 617
Créanciers sans contrepartie	1 417 972	819 726

Dans le cadre de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 aux ayants droit, l'Université ne pouvait pas s'acquitter des charges sociales y relatives pour les collaborateurs-trices dont les contrats ont été résiliés. Pour cette catégorie d'ayants droit, la caisse de compensation doit encore émettre une facture (CHF 474'643) qui sera acquittée dans le courant du premier trimestre 2020.

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 25 892 473 au 31 décembre 2019 contre CHF 23 716 380 au 31 décembre 2018.

3.3.15 Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs sont composés des éléments suivants :

	2019	2018
Produits constatés d'avance	3 432 057	1 900 584
Charges à payer	3 425 247	1 565 360
Comptes de régularisation passifs	6 857 305	3 465 944

3.3.16 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens et munis d'une clause de remboursement, si les conditions ne sont pas respectées. Ils ne sont pas des réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur. Par catégorie de bailleurs de fonds, ils se présentent de la façon suivante :

	2019	2018
Fonds National Suisse	82 295 082	78 263 167
Fonds de la Commission européenne	20 214 309	18 594 536
Autres Fonds de tiers	77 297 077	76 625 822
Fonds affectés à la recherche	179 806 467	173 483 525

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs-euses pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. En 2019, 707 recherches sont en cours contre 758 recherches en 2018 et 697 postes EPT ont été imputés contre 696 en 2018. L'utilisation des subsides est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le chercheur-euse.

Pour les fonds de la Commission européenne, il s'agit en règle générale de crédits alloués à des chercheurs-ses pour des périodes de 24 à 60 mois. Le financement est en principe versé à l'avance, le plus souvent pour une période de 12 à 18 mois. Entre 20 et 25 % du financement est retenu jusqu'à la remise des rapports scientifique et financier établis par le chercheur-euse. L'Université est l'hôte de 124 projets européens en 2019 contre 125 projets à fin 2018. 36 projets ont été clôturés et 35 nouveaux projets « Horizon 2020 » ont démarré au cours de l'année 2019.

En ce qui concerne les autres fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les chercheurs-ses auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur de fonds ou le mandant demande un rapport financier périodique.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève un pourcentage (« overhead » de 9 %) sur les fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche. La Faculté de médecine prélève un overhead additionnel (4 %) pour ses propres besoins. Le montant des « overheads » s'élève à CHF 2 615 477 en 2019 contre CHF 2 578 316 en 2018.

3.3.17 Instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie pour 2019 et 2018.

2019	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	5 49	4 195 521	365 258 928		369 454 449
Autres actifs financiers	13 68		1 413 473		1 413 473
Actifs financiers évalués à la juste valeur		4 195 521	366 672 402		370 867 923
Liquidités et équivalents de liquidités	4 48	66 531 153			66 531 153
Débiteurs avec contrepartie	6 55	24 856 955			24 856 955
Débiteurs sans contrepartie	6 58	19 808 216			19 808 216
Actifs financiers évalués au coût amorti		111 196 325			111 196 325
Total Actifs financiers		115 391 846	366 672 402		482 064 247
Créanciers avec contrepartie	14 69			24 474 501	24 474 501
Créanciers sans contrepartie	14 70			1 417 972	1 417 972
Emprunts hypothécaires	9 63			14 275 470	14 275 470
Passifs financiers évalués au coût amorti				40 167 943	40 167 943
Total Passifs financiers				40 167 943	40 167 943

2018	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	5 51	4 257 369	347 588 603		351 845 972
Autres actifs financiers	13 68		1 289 074		1 289 074
Actifs financiers évalués à la juste valeur		4 257 369	348 877 678		353 135 047
Liquidités et équivalents de liquidités	4 48	22 378 134			22 378 134
Débiteurs avec contrepartie	6 55	26 945 979			26 945 979
Débiteurs sans contrepartie	6 58	12 341 685			12 341 685
Actifs financiers évalués au coût amorti		61 665 797			61 665 797
Total Actifs financiers		65 923 166	348 877 678		414 800 844
Créanciers avec contrepartie	14 69			22 896 654	22 896 654
Créanciers sans contrepartie	14 70			819 726	819 726
Emprunts hypothécaires	9 64			14 557 950	14 557 950
Passifs financiers évalués au coût amorti				38 274 330	38 274 330
Total Passifs financiers				38 274 330	38 274 330

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par niveau pour 2019 et 2018.

2019	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	5 49	365 258 928	4 195 521		369 454 449
Autres actifs financiers	13 68	144 313	1 269 161		1 413 473
Total Actifs financiers à la juste valeur		365 403 241	5 464 682	-	370 867 923
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

2018	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	5 51	347 588 603	4 257 369		351 845 972
Autres actifs financiers	13 68	162 728	1 126 346		1 289 074
Total Actifs financiers à la juste valeur		347 751 331	5 383 715	-	353 135 047
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

Niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides dont la juste valeur correspond au cours du marché (titres cotés).

Niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.

Niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés mais par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés (titres et capitaux de dotation évalués au coût).

3.3.18 Gestion des risques financiers

L'Université est exposée notamment aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et de prix. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Université et par les entités du périmètre de consolidation.

Risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie :

À l'exception des emprunts hypothécaires des sociétés immobilières, l'Université n'a contracté aucune dette bancaire pour financer l'acquisition de ses actifs. Selon le règlement sur les finances, l'Université a la compétence de s'endetter jusqu'à cinq millions de francs de manière autonome en informant l'État. Au-delà, l'Université doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'État et peut solliciter sa garantie. Au sein des sociétés immobilières du groupe « Université », la politique d'emprunt favorise une diversification des contreparties bancaires. Elle privilégie des emprunts à taux fixe et des amortissements financiers réguliers. Elle vise à étaler les échéances de remboursement.

Le calcul du risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie prend en considération le volume des emprunts à renouveler, les dates d'échéance, le taux d'intérêt des emprunts à renouveler et une hypothèse de choc sur les taux d'intérêt de +/- 100 points de base. L'impact sur le résultat net consolidé correspond à la différence entre les coûts effectifs et le résultat de l'analyse de sensibilité. En 2019, le groupe « Université » est exposé au risque de taux d'intérêt en lien avec le renouvellement des emprunts des SI « Saint-Julien » et « Les Roseaux ». En 2018, le groupe « Université » n'a pas été exposé au risque de taux d'intérêt (aucun renouvellement d'emprunt, tous les emprunts à taux fixe).

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du risque de taux d'intérêt.

	/Note Page	2019	2018
Emprunts avec une échéance inférieure à un an	9 63	1 263 600	1 378 000
Emprunts avec une échéance supérieure à un an	9 63	13 011 870	13 179 950
Risque de taux d'intérêts		14 275 470	14 557 950
Sensibilité du résultat net à une baisse des taux d'intérêt		-7 312	-
Sensibilité du résultat net à une hausse des taux d'intérêt		-24 946	-

Risque de prix :

Le groupe « Université » est exposé au risque de prix sur ses placements financiers et ses immeubles de placement. Concernant les placements financiers, la gestion des risques de prix des portefeuilles de titres mobiliers cotés en bourse est régie dans le cadre d'une politique de placement. Cette dernière est marquée par des considérations de performance axées sur le long terme, des principes de diversification des risques, par un objectif prioritaire de préservation du capital et par un horizon de placement en lien avec la durée des financements. Sa mise en œuvre opérationnelle est confiée à des gérants externes d'établissements bancaires de la place genevoise, encadrée par un expert financier indépendant et surveillée par un comité présidé par le Recteur. En lien avec son portefeuille immobilier (immeubles de placement), le groupe « Université » gère ses risques en investissant régulièrement pour maintenir ou accroître la valeur des objets, garantir des bonnes conditions d'exploitation pour maximiser les états locatifs. Les loyers sont conformes aux conditions de marché et l'attribution des appartements est décidée par une régie immobilière de la place genevoise à qui la gestion opérationnelle a été confiée.

Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix, une analyse de sensibilité est réalisée en faisant subir un choc de +/- 5 % du cours des titres. Cette analyse est théorique et très imparfaite pour quantifier les risques. Elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle. Elle ne peut prendre en considération le monitoring des comités dédié à la surveillance, ainsi que la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles. Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix des immeubles de placement, une analyse de sensibilité est réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors risque » utilisé pour évaluer chaque bien du portefeuille immobilier de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 25 points de base correspondant à la variation historique annuelle maximale.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net en lien avec le risque de prix.

	Note Page	2019	2018
Placements financiers	5 49	369 454 449	351 845 972
Immeubles de placement hors terrains	9 61	154 181 060	152 467 060
Risque de prix		523 635 509	504 313 032
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-18 472 722	-17 592 299
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		18 472 722	17 592 299
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-7 760 000	-7 270 000
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		8 900 000	8 310 000
Total - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-26 232 722	-24 862 299
Total - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		27 372 722	25 902 299

Risque de change :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de change en lien avec ses comptes bancaires, ses placements financiers, ses débiteurs et ses créanciers libellés en monnaies étrangères.

Dans le cadre de la gestion des portefeuilles de titres mobiliers, le groupe « Université » recourt à des instruments financiers dérivés uniquement dans un but de couverture de risque de change pour ses titres libellés en monnaies étrangères. Dans le cadre de ses activités de recherche ou de prestataires de service, le groupe « Université » est parfois confronté au risque d'un exportateur, libellant ses contrats en monnaies étrangères. L'Université ne se couvre pas explicitement par des opérations de couverture de change. En revanche, lors de l'élaboration des requêtes de subside auprès des agences, les chercheurs-ses sont encouragés-es à construire leurs budgets en prenant une marge défavorable de 10 % sur le taux de change. Par ailleurs, si l'Université coordonne des recherches avec des partenaires universitaires étrangers, les contributions à redistribuer sont déposées sur des comptes en monnaies étrangères. À cet effet, l'Université est détentrice notamment de comptes bancaires en euros. Sur les dettes libellées en monnaies étrangères, le risque de change est marginal et ne porte que sur les montants encore ouverts en fin d'exercice qui font l'objet d'un règlement dans la première bande de traitement des paiements en janvier de l'année suivante.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net consolidé en lien avec le risque de change avec une appréciation / dépréciation du taux de change du franc suisse de +/- 5%.

	Note Page	2019	2018
Liquidités et équivalents de liquidités	4 48	6 683 207	3 252 744
Placements financiers	5 49	162 198 244	166 076 290
Débiteurs avec contrepartie	6 55	791 403	892 629
Créanciers avec contrepartie	14 58	888 955	860 681
Risque de change		170 561 809	171 082 345
Sensibilité du résultat net une dépréciation du CHF vs monnaies étrangères		-8 528 090	-8 554 117
Sensibilité du résultat net une appréciation du CHF vs monnaies étrangères		8 528 090	8 554 117

Risque de crédit :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de crédit en lien avec ses comptes bancaires, ses placements financiers, ses débiteurs et ses autres actifs financiers. Globalement, le risque de crédit est limité. Par rapport aux liquidités, le risque est limité dans la mesure où les comptes bancaires sont répartis dans plusieurs établissements bancaires, tous de premier ordre. De même, les placements financiers sont répartis auprès de contreparties de premier ordre sans aucune concentration auprès d'une seule contrepartie. Le risque de crédit sur les débiteurs est limité dans la mesure où ceux-ci sont répartis entre un grand nombre de personnes physiques et morales. À noter également que les activités de mandats auprès de tiers sont caractérisées par un nombre élevé et une grande diversité de débiteurs. Le suivi des fonds est régulier et entre dans le dispositif de système de contrôle interne permettant de détecter les dépenses non couvertes et d'entreprendre toutes les démarches appropriées.

Le tableau ci-dessous présente le volume des montants sur lesquels le risque de crédit peut s'exercer.

	Note Page	2019	2018
Liquidités et équivalents de liquidités	4 48	66 531 153	22 378 134
Placements financiers	5 49	369 454 449	351 845 972
Débiteurs avec contrepartie	6 55	24 856 955	26 945 979
Débiteurs sans contrepartie	6 58	19 808 216	12 341 685
Risque de crédit		480 650 774	413 511 770

Risque de liquidité :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de liquidité en lien avec ses créanciers et ses emprunts hypothécaires. Le tableau ci-dessous présente une analyse des maturités des créanciers et des emprunts du groupe « Université ». À relever que pour les emprunts hypothécaires, l'évaluation du risque de liquidité prend en considération le remboursement du principal, ainsi que le service de la dette (intérêts et amortissements financiers). L'écart entre le montant des emprunts présenté dans la note « 3.3.9 Immeubles de placement » et le montant dû selon les échéances contractuelles correspond au cumul des intérêts à payer. Pour les créanciers, les dettes ne portent aucun intérêt. À relever que des prévisions sont effectuées sur une base hebdomadaire dans le cadre des projections trimestrielles revues sur une base mensuelle. Pour ce faire, les échéanciers « entrées / sorties » sont intégrés dans la gestion individuelle des fonds.

	Note Page	Montant au 31.12.2019	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	14 69	24 474 501	23 259 587		1 214 914	
Créanciers sans contrepartie	14 70	1 417 972	1 417 972			
Emprunts hypothécaires	9 63	16 453 923	1 900 013	2 906 554	4 236 781	7 410 575
Risque de liquidité		42 346 396	26 577 572	2 906 554	5 451 695	7 410 575

	Note Page	Montant au 31.12.2018	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	14 69	22 896 654	21 572 521		1 324 133	
Créanciers sans contrepartie	14 70	819 726	819 726			
Emprunts hypothécaires	9 64	15 763 495	1 876 702	2 820 897	4 103 445	6 962 452
Risque de liquidité		39 479 875	24 268 949	2 820 897	5 427 578	6 962 452

3.3.19 Provisions

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2019.

2019	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme	135 198	-	-18 582	-	116 616
Provisions - part à court terme	135 198	-	-18 582	-	116 616
Rachats CPEG part à long terme	311 945	64 060	-116 616	-	259 389
Litiges	174 307	139 783	-8 480	-55 827	249 783
Provisions - part à long terme	486 252	203 843	-125 096	-55 827	509 172
Provisions	621 449	203 843	-143 678	-55 827	625 788

2018	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme	175 395	-	-40 197	-	135 198
Provisions - part à court terme	175 395	-	-40 197	-	135 198
Rachats CPEG part à long terme	417 382	26 580	-132 018	-	311 945
Litiges	122 500	64 307	-	-12 500	174 307
Provisions - part à long terme	539 882	90 887	-132 018	-12 500	486 252
Provisions	715 277	90 887	-172 215	-12 500	621 449

L'engagement d'un-e collaborateur-trice rémunéré-e sur un fonds « État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisée sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part patronale est versée à la CPEG, la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Les rachats de prévoyance induisent une charge (CHF 64 060 en 2019 contre CHF 26 580 en 2018). L'Université a versé des contributions patronales à la CPEG (CHF 135 189 en 2019 contre CHF 172 205 en 2018).

Les provisions pour risques et charges augmentent (CHF 75 476 en 2019 par rapport à 2018).

Les litiges et procédures judiciaires en cours sont les suivants :

- La commune du Grand-Saconnex a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire (CHF 4 454 950). À deux reprises, la Chambre administrative de la Cour de justice (CACJ) a jugé irrecevable l'appel en cause du Pool POM. L'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux, sauf à préciser que le Pool POM a adressé un commandement de payer en novembre 2013, y compris des

intérêts de retard. L'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies. Aucune évolution n'est à signaler en 2019.

- Il n'existe plus aucun cas de litige avec des prétentions d'indemnisation provenant de candidats non retenus lors des procédures d'embauche. Par rapport à l'évaluation réalisée en 2018, deux cas ont donné lieu à des décisions de justice favorable à l'Université. Aucune provision n'avait été constituée.
- Plusieurs cas de contestation de licenciement et de demande de réintégration de collaborateurs-trices sont pendants en justice. Si la CACJ devait considérer que les licenciements sont contraires au droit, l'Université serait, en cas de refus de réintégration, condamnée à indemniser ses anciens-nes collaborateurs-trices. Trois nouveaux cas de contestation de licenciement ont été portés devant la CACJ avec des prétentions d'indemnisation. Dans un cas, il est probable que l'Université soit condamnée et refuse la réintégration de l'ancienne collaboratrice. En conséquence, une provision a été constituée à hauteur du versement d'une indemnité équivalente à six mois de salaire (CHF 49 783). Dans un autre cas, hors procédure en justice, une convention a été signée entre la plaignante et l'Université dans laquelle une indemnité de licenciement est prévue (CHF 62 742), ainsi que la prise en charge des frais de requalification (CHF 20 000). Enfin, un troisième cas concerne les prétentions d'une collaboratrice pendante devant le Tribunal des Prud'hommes (TPH). À ce stade, le risque financier pour l'Université est encore indéterminé. Enfin, deux autres cas restent pendants et l'évaluation du risque financier est inchangée par rapport à 2018. À relever que, par rapport à l'évaluation réalisée en 2018, trois cas de contestation de licenciement sont désormais clos. Dans deux des cas, l'Université a versé une indemnité (CHF 8 480) et le solde des provisions a été dissout (CHF 55 827). L'autre cas a été clôturé, les voies de recours n'ayant pas été actionnées par la plaignante. Ce cas n'avait pas été provisionné.

À ces cas, viennent s'ajouter, hors procédure judiciaire, les prétentions de collaborateurs-trices n'ayant pas obtenu l'octroi rétroactif de l'annuité 2016. Cela concerne une trentaine de cas (environ CHF 70 000) qui doivent encore faire l'objet d'un réexamen de leur dossier par la direction des ressources humaines de l'Université.

Au total, les montants des indemnités représentent un besoin de provision de CHF 239 783 en 2019 contre CHF 164 307 en 2018, en augmentation de CHF 75 476.

- Il n'existe plus aucun cas de litige avec des étudiants-es. Par rapport à l'évaluation réalisée en 2018, un cas a été clos sans donner lieu au versement d'une quelconque indemnité. À relever qu'aucune provision n'avait été constituée, le montant n'étant pas significatif.
- Dans le cadre des activités de la clinique universitaire de médecine dentaire, un litige est pendant. Il concerne des soins prodigues à un mineur pour lesquels l'Université reconnaît un dommage et a constitué une provision (CHF 10 000). Aucune évolution n'est à signaler en 2019. Par rapport à l'évaluation réalisée en 2018, un cas a été clos sans donner lieu au versement d'une quelconque indemnité. À relever qu'aucune provision n'avait été constituée puisque l'assureur de l'Université avait annoncé une prise en charge si nécessaire.

3.3.20 Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

Dans le cadre de la COB 2016 / 2019, selon la directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07), il est légalement convenu du traitement des bénéfices et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État »

(article 13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante. Une dette reflétant la part restituée à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État » avant rétrocession. Elle est enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours. Si le résultat avant rétrocession présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de l'indemnité cantonale et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si cette participation est plus élevée que le solde de la dette, elle est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci; puis, le solde est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée par la COB. À l'échéance de la COB, la dette « subventions non dépensées » est restituée à l'État et le débiteur « État » est ajusté en miroir.

Le résultat annuel après rétrocession (résultat net budget « État ») est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université. La COB 2016 / 2019 (article 14) prévoit une affectation à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » inclus dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fonds d'innovation et de développement (FID) inclus dans les fonds propres affectés.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice entre l'État et l'Université, ainsi que l'affectation aux deux réserves.

	2019	2018
Résultat État avant répartition	4 267 147	5 758 116
Rétrocession bénéfice (25 %)	1 066 787	1 439 529
Résultat net État	3 200 360	4 318 587
Résultat net État attribué au FID	1 920 216	2 591 152
Résultat net État attribué à part de subvention non dépensée	1 280 144	1 727 435

3.3.21 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Les mouvements ci-dessous ont été comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB :

	2019	2018
Solde au 01.01	3 689 655	2 250 126
Rétrocession bénéfice (25 %)	1 066 787	1 439 529
Solde au 31.12	4 756 442	3 689 655

En vertu des dispositions légales cantonales, la rétrocession des bénéfices cumulés sur la période de la COB 2016 / 2019 (CHF 4 756 442) intervient au cours du premier trimestre 2020 sur la base d'une décision formelle rendue par l'État de Genève.

3.3.22 Part subvention non dépensée

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du résultat net budget « État » attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2019	2018
Solde au 01.01	4 427 586	2 700 151
Résultat net État	3 200 360	4 318 587
Attribution totale au FID	-1 920 216	-2 591 152
<i>Attribution annuelle</i>	<i>-1 920 216</i>	<i>-2 591 152</i>
Solde au 31.12	5 707 730	4 427 586
Variation annuelle	1 280 144	1 727 435

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'Université, à l'article 14 de la COB et à l'article 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoient qu'au terme de chaque COB, la réserve « part de subvention non dépensée » (CHF 5 707 730) sera intégralement attribuée au FID.

3.3.23 Fonds d'innovation et de développement

Le tableau ci-dessous met en évidence la part résultat net budget « État » attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2019	2018
Solde au 01.01	6 007 424	4 463 998
Utilisation annuelle	-3 772 423	-1 052 426
Attribution totale	1 921 405	2 595 853
<i>Attribution annuelle résultat net État</i>	<i>1 920 216</i>	<i>2 591 152</i>
<i>Transferts des autres fonds propres affectés</i>	<i>1 189</i>	<i>4 700</i>
Solde au 31.12	4 156 406	6 007 424
Variation annuelle	-1 851 018	1 543 427

Les articles 24 de la loi sur l'Université, 14 de la COB et 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoient qu'au terme de chaque COB, la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribuée au FID. Ce dispositif a été appliqué en début 2016 pour la dernière fois et le sera en début 2020, la prochaine fois.

En application de l'article 9 du règlement sur les finances, les fonds propres affectés de l'Université non utilisés durant une période de trois ans sont attribués au FID. En pratique, les fonds propres affectés ont fait l'objet d'une revue au 31 décembre 2019 pour identifier ceux qui n'ont enregistré aucune dépense au cours de la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. Pour ceux-ci uniquement, un complément d'analyse est réalisé au sujet des versements enregistrés afin de soustraire du transfert les montants encaissés au cours de la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. Sur cette base, le solde à transférer s'élève à CHF 1 189.

Selon ses règles d'utilisation, le FID peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique qui, s'il atteint les objectifs, est en principe financé de manière pérenne par le budget « État ».
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la COB suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation ou de développement.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier sont remis au Rectorat.

Au cours de l'année 2019, des dépenses ont été réalisées (CHF 3 774 232) selon la typologie suivante :

- « Axe Projets » (CHF 1 060 789) en faveur des projets « Langage et communication », « IN-ZONE » et « Geneva Science Policy Interface ».
- « Axe recherche » (CHF 1 759 319) sous la forme des contributions institutionnelles en faveur des programmes de recherche nationaux (Planets, SwissMAP, Chembio et Synapsis)
- Soutiens ponctuels (CHF 453 934) en faveur des Facultés des sciences, de médecine, des lettres et d'économie et management.
- Soutiens ponctuels (CHF 190 151) en faveur du « Global Studies Institute » et du Centre interfacultaire des droits de l'enfant.
- Soutiens aux divisions et services du Rectorat (CHF 310 040), notamment en faveur du développement des systèmes d'informations institutionnelles, du transfert de technologie, du Welcome Center et des programmes doctoraux.

3.3.24 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

Fonds universitaires avec chartes :

Les fonds universitaires avec chartes et les fonds propres affectés du Fonds général proviennent de dons ou legs octroyés pour soutenir la recherche de l'Université, pour aider des étudiants-es ou pour financer des prix. Selon la volonté des donateurs-trices, une charte réglemente la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il existe 127 fonds universitaires avec chartes, ainsi que 43 fonds propres affectés du Fonds général de l'Université, inchangés par rapport à 2018.

	2019	2018
Solde au 01.01	144 837 437	144 160 491
Attribution annuelle	13 380 240	8 806 453
Utilisation annuelle	-2 615 268	-7 444 004
Imputations internes	-651 494	-685 503
Solde au 31.12	154 950 915	144 837 437
Variation annuelle	10 113 478	676 945

Autres fonds propres affectés :

Les autres fonds propres affectés, notamment les dons, le solde des fonds de recherche acquis à l'Université et les bénéfices des activités de formation continue et des mandats de prestation ou service, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont tous dotés d'une déclaration d'affectation qui détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation. Il existe 1 144 fonds contre 1 160 en 2018. Le Fonds général de l'Université n'enregistre aucun fonds dans cette catégorie.

	2019	2018
Solde au 01.01	105 255 217	102 334 795
Attribution annuelle	33 399 772	63 525 921
Utilisation annuelle	-58 895 662	-82 491 268
Imputations internes	34 429 529	21 885 768
Solde au 31.12	114 188 856	105 255 217
Variation annuelle	8 933 639	2 920 422

Autres fonds propres libres :

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation. Outre la part de subvention non dépensée (PP report budget « État ») et le solde reporté des entités consolidées, il existe 8 autres fonds propres libres au sein de l'Université et 10 au Fonds général de l'Université inchangé par rapport à 2018. Pour l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles de placement, du portefeuille de trésorerie, des stocks et des prises de participation dans les « spin-off », des soldes reportés des heures supplémentaires et congés dus et de l'immeuble Carl-Vogt. Pour le compte du Fonds général de l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles et celles des titres mobiliers.

	2019	2018
Solde au 01.01	164 292 458	166 934 749
Résultat annuel	55 038 375	-92 649
Mouvements annuels	-15 275 883	-2 549 642
<i>Attribution annuelle</i>	<i>8 285 960</i>	<i>53 045 778</i>
<i>Utilisation annuelle</i>	<i>-16 474 882</i>	<i>-48 606 861</i>
<i>Imputations internes</i>	<i>-7 086 961</i>	<i>-6 988 559</i>
Solde au 31.12	204 054 951	164 292 459
Variation annuelle	39 762 492	-2 642 291

3.3.25 Subventions reçues

L’allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationale et du Secrétariat d’État à la formation, à la recherche et à l’innovation (SEFRI). La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères sont pour 70 % des indicateurs liés aux étudiants-es (nombre total d’étudiants-es, le ratio d’étudiants-es étrangers-ères par rapport au nombre total d’étudiants-es étrangers-ères inscrits-es dans les universités suisses et le nombre de diplômes délivrés) et pour 30 % des indicateurs liés à la recherche (montants des subsides du FNS, « Inno Suisse », de la Commission européenne et des fonds de tiers publics ou privés, durée des projets et intensité de la recherche pour les fonds du FNS et de la Commission européenne). La subvention fédérale de base est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l’Université. Avec le volet financier de la LEHE, la Confédération soutient la construction ou la location des bâtiments universitaires par une contribution aux frais locatifs. L’enveloppe fédérale est répartie entre les universités sur la base des frais financiers (coûts de construction par mètre carré et taux d’intérêt) et d’un taux de subventionnement de 30 %.

Coordonné par Swissuniversities, la Confédération promeut la formation des médecins généralistes en Suisse par la mise en œuvre d’un programme spécial en médecine humaine. Sur la période 2017 / 2020, elle alloue aux universités une enveloppe ciblée de cent millions de francs dont trente sont destinés à « récompenser » les universités ayant augmenté le nombre de nouveaux diplômes délivrés et septante à répartir en fonction du nombre de places supplémentaires de master en médecine humaine. L’Université est partie prenante au programme spécial en médecine humaine.

	2019	2018
Allocations fédérales pour la recherche	117 768 813	117 369 676
Subvention fédérale de base	110 890 055	108 007 473
Contribution fédérale aux frais locatifs	448 785	445 584
Programme spécial en médecine humaine	1 437 014	1 048 200
Subventions de fonctionnement de la Confédération	230 544 667	226 870 933
Produits différés subventions d'investissement	3 428 914	3 914 513
Subventions de la Confédération	233 973 581	230 785 446

La subvention fédérale de base enregistre une augmentation sensible (CHF 2 882 582, soit 2.7 %) en 2019. Cette augmentation résulte d'un effet de volume en lien avec l'enveloppe fédérale en faveur des universités (augmentation de CHF 20 764 000) combiné avec une légère détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. La détérioration nette de la position relative masque une amélioration sur l'axe « enseignement » (73 points de base) et une détérioration sur l'axe « recherche » (189 points de base). Quant aux subventions fédérales du programme spécial en médecine humaine, elles augmentent (CHF 388 814, soit 37.1 %) principalement en lien avec l'augmentation de l'enveloppe fédérale à répartir entre les universités.

L'indemnité de l'État est déterminée par la COB et la loi budgétaire annuelle. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, la COB fixe les objectifs de l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement éventuel en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement, ainsi que par les transferts d'activités (de moyens) entre l'État et l'Université et les éventuelles mesures d'économies adoptées par le Canton. Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subventions cantonales d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : le crédit d'ouvrage et le crédit de renouvellement. Ces derniers couvrent en partie les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'une loi ad hoc. Les crédits sont mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir « 3.2.17 Subventions »).

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de la subvention basée sur le nombre d'étudiants-es inscrits-es dans les universités. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. La subvention est enregistrée dans les produits. Depuis 2014, l'Université de Genève ne participe plus aux charges des étudiants-es genevois-es inscrits-es dans les autres universités cantonales. Cette quote-part est inscrite directement dans les livres de l'État.

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université.

	2019	2018
Indemnité État	376 212 639	346 526 773
Rétrocession bénéfice (25 %)	-1 066 787	-1 439 529
Autres allocations État	1 398 535	907 310
Subventions de fonctionnement État	376 544 388	345 994 554
Accord intercantonal universitaire	37 795 445	38 012 008
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	2 625 808	5 026 986
Autres allocations	905 975	10 000
Subventions de fonctionnement autres cantons	41 327 228	43 048 994
Produits différés subventions d'investissement	15 960 430	18 729 726
Subventions cantonales	433 832 045	407 773 274

Suite au rejet par le Tribunal fédéral du recours de l'État de Genève contre deux plaignantes collaboratrices de l'État, le Conseil d'État a décidé d'appliquer la décision de justice à tous les ayants droit (personnes actuellement employées de l'Université, celles ayant quitté l'Université ou devenues rentiers-ères de la CPEG dans l'intervalle) et d'en financer intégralement les coûts. Cette décision a accru l'indemnité cantonale (CHF 24 632 704), représentant 83 % de la hausse de l'indemnité cantonale avant rétrocession du bénéfice.

En neutralisant l'impact du financement de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016, l'indemnité cantonale avant rétrocession du bénéfice à l'État augmente (CHF 5 053 163, soit de 1.5 %) par rapport à 2018. Cette augmentation s'explique par les mécanismes salariaux, y compris l'effet de rajeunissement des collaborateurs-trices lors des recrutements (CHF 2 362 166), par la tranche COB (CHF 2 000 000), par les transferts de moyens pour l'Ancienne école de médecine (CHF 765 997), ainsi que par une mesure d'économie imposée par l'État (CHF 75 000).

Quant au produit de l'AIU, il diminue (CHF 216 563, soit de 0.6 %) par rapport à 2018. La baisse s'explique par un effet de recomposition du nombre d'étudiants entre les groupes facultaires connaissant des forfaits distincts. Bien que globalement, le nombre d'étudiant augmente (3.0 %), l'évolution est différenciée, par groupe facultaire. Le groupe « sciences humaines et sociales » est en croissance (4.5 %). Le groupe « médecine clinique » reculent significativement et celui « sciences naturelles et exactes » stagne (- 0.1 %). À relever que la dernière indexation des forfaits par étudiant-e et par groupe facultaire est intervenue en 2014.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il avait été décidé de confier, à l'Université de Genève, la gestion de l'École de pharmacie Genève / Lausanne. Le Canton de Vaud versait une subvention annuelle de fonctionnement indexée sur l'indice suisse des prix à la consommation. Dénoncée par l'Université de Lausanne, cette convention a expiré en juillet 2019. En conséquence, le Canton de Vaud a interrompu le subventionnement (diminution de CHF 2 401 178, soit 47.8 %). À noter qu'elle disparaîtra intégralement en 2020. Dès août 2019, l'École de pharmacie Genève / Lausanne s'est transformée et un institut des sciences pharmaceutiques de Suisse occidental a été créé dont le financement est principalement assuré par l'Université de Genève.

Le tableau ci-dessous présente les autres subventions et dons en faveur de l'Université.

	2019	2018
Subvention de fonctionnement de la Commission européenne	20 188 008	17 083 578
Produits différés des subventions d'investissement	463 773	570 754
Total subventions de la Commission européenne	20 651 782	17 654 333
Subvention de fonctionnement « Autres subventions et dons »	42 221 704	81 557 694
Produits différés des subventions d'investissement	1 802 851	1 867 010
Total « Autres subventions et dons »	44 024 555	83 424 704
Autres subventions	64 676 337	101 079 037

La catégorie des « autres subventions et dons » comprend un nombre très important de bailleurs de fonds. En se focalisant sur les montants encaissés au cours de l'année 2019, en plaçant un seuil de plus de cinq cent mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, les dix donateurs les plus importants sont la Fondation Hans Wilsdorf, la Fondation privée des HUG, la Fondation Louis Jeantet, la ligue genevoise contre le cancer, la Fondation MOVETIA, la Fondation de l'institut suisse de recherche expérimentale contre le cancer, la Fondation Ernest Boninchi, la Fondation de recherche suisse contre le cancer, la Fondation Novartis pour la recherche médicale et la Fondation de l'institut genevois pour la gestion du patrimoine. À relever qu'en termes de valeur, cette liste représente 74 % de l'échantillon des donateurs de plus de cinq cents mille francs. Enfin, ce dernier couvre 78 % des montants encaissés en 2019.

Au total, par type de bailleurs de fonds, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2019 et 2018.

	2019	2018
Subventions de fonctionnement de la Confédération	230 544 667	226 870 933
Subventions de fonctionnement État	376 544 388	345 994 554
Subventions de fonctionnement autres cantons	41 327 228	43 048 994
Subvention de fonctionnement de la Commission européenne	20 188 008	17 083 578
Subvention de fonctionnement « Autres subventions et dons »	42 221 704	81 557 694
Total des subventions monétaires de fonctionnement	710 825 995	714 555 753
Produits différés de subventions d'investissement	21 655 968	25 082 003
Subventions reçues	732 481 963	739 637 757

3.3.26 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes, ainsi que les taxes auditeurs-trices. Les taxes universitaires au cours des exercices 2019 et 2018 s'élèvent à :

	2019	2018
Taxes d'encadrement	10 347 052	10 056 975
Taxes fixes	2 106 688	2 072 120
Taxes auditeurs	45 172	52 400
Taxes universitaires	12 498 912	12 181 495

Les taxes universitaires (CHF 500 par semestre et par étudiant-e) sont restées inchangées en 2019 par rapport à 2018. Elles sont composées de CHF 65 au titre des taxes fixes dédiées au financement des activités sportives, culturelles et sociales et de celles des associations d'étudiants-es et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève. En principe, tous les étudiants-es s'acquittent des taxes fixes.

Deux motifs peuvent donner lieu à une exonération des taxes d'encadrement. Il s'agit, d'une part, d'un motif statutaire (par exemple, les doctorants-es sont exonérés-ées de par leur statut) et, d'autre part, d'un motif socio-économique. Le taux d'exonération des taxes est de 26.6 % en 2019 contre de 26.0 % en 2018. La variation s'explique par la hausse des exonérations de motifs socio-économique et statutaire.

3.3.27 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2019 et 2018 :

	2019	2018
Formation continue	14 949 918	14 690 574
Cours d'été	1 566 079	1 562 806
Cours de langue	103 067	73 252
École d'avocature	126 500	1 398 400
Conférences	574 821	805 971
Autres inscriptions	347 589	288 037
Culture et sports	676 336	678 533
Autres écolages	18 344 309	19 497 572

En 2019, les activités de formation continue ont enregistré une augmentation du nombre de participants-es (248 étudiants-es) en corollaire de l'augmentation du nombre de formations diplômantes. Cet effet de volume explique la hausse du chiffre d'affaires (CHF 259 344). À relever que le coût moyen des formations continues est stable par rapport à 2018. Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage de 7.5 % (overhead) dont la moitié est destinée à encourager et développer les programmes de formation continue et à soutenir des innovations pédagogiques. Pour 2019, le produit de l'overhead s'élève à CHF 1 091 728 contre CHF 1 097 353 en 2018. Enfin, l'écart sur les écolages de l'École d'avocature s'explique par une comptabilisation incorrecte d'un transitoire en 2018. En réaffectant les produits entre les exercices, le produit des écolages augmente (CHF 99 100, soit 10 %).

3.3.28 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contre prestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la clinique universitaire de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service. Les produits suivants ont été enregistrés en 2019 et 2018 :

	2019	2018
Recettes dentaires	4 578 725	4 230 675
Mandats avec tiers	11 745 529	12 246 177
Prestations de services	13 841 582	11 357 218
Matériel, travaux imprimerie, livres, publications, location	3 014 838	3 051 595
Analyses	779 871	721 543
Mise à disposition de personnel	237 959	224 370
Publicité	192 464	243 351
Émoluments	261 500	228 988
Produits différés de subventions d'investissement	971 939	1 292 209
Prestations de services et ventes	35 624 406	33 596 125

La participation de HES et de IHEID pour les services délivrés à leurs étudiants-es est réglée par une convention de prestations fixant le périmètre des services offerts aux étudiants-es, ainsi que le mode de calcul et la périodicité de la facturation. L'approche privilégiée est celle d'un forfait par étudiant-e calculé en fonction d'une palette de prestations déterminée conjointement. L'Université ne facture directement aucune des prestations aux étudiants-es. La participation IHEID s'élève à CHF 210 131 et celle des HES à CHF 775 244 en 2019 contre respectivement CHF 192'994 et CHF 759 151 en 2018. Pour mémoire, l'Université effectue une avance de trésorerie en versant les bourses et aides financières aux étudiants-es HES. Les HES remboursent les avances deux fois par an. Ces opérations se réalisent par des mouvements de bilan. En 2019, l'Université a versé aux étudiants-es HES des bourses et des aides financières (CHF 655 289). Les HES ont remboursé tous les montants dus au titre des avances réalisées en 2019. En fonction des décisions d'octroi prises en 2019, l'Université versera en 2020 des bourses et des aides financières aux étudiants-es HES (CHF 62 596), montant présenté dans les débiteurs sans contrepartie de l'Université.

3.3.29 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent essentiellement des cotisations de prestations complémentaires notamment en cas de maladie, d'accident ou de maternité. Les dédommagements de tiers se sont élevés en 2019 et 2018 à :

	2019	2018
Personnel mobilisé	66 824	122 363
Invalidité	414 214	186 828
Accident	824 971	1 522 411
Maternité	1 658 127	2 295 078
Remboursements, assurances	4 211 733	2 494 959
Dédommagement de tiers	7 175 869	6 621 639

3.3.30 Recettes diverses

Les recettes diverses sont composées des produits des activités de transfert de technologie, des rétrocessions liées à l'Université « employeur », des gains nets de change en lien avec les comptes courants utiles au trafic de paiement, le produit des amendes des bibliothèques universitaires, ainsi que les autres recettes diverses. Les recettes diverses se sont élevées en 2019 et 2018 à :

	2019	2018r
Spin-off - royalties & gains en capital	3 314 848	1 720 917
Rétrocession taxe CO ₂	628 015	709 324
Commission employeur (prélèvement impôt à la source)	151 334	139 306
Gains de change (comptes courants)	366 041	101 627
Amendes bibliothèques	35 034	39 029
Divers	75 235	222 489
Recettes diverses	4 570 508	2 932 692

En tant qu'employeur, l'Université prélève l'impôt à la source pour le compte de l'Administration fiscale cantonale sur les salaires des collaborateurs-trices assujettis-ies. Pour cette prestation, elle est rémunérée à hauteur de 2 % du produit des impôts prélevés. Par ailleurs, elle bénéficie de la rétrocession de la taxe CO₂ réalisée par l'intermédiaire des caisses de compensation. En 2019, ce montant est fonction de la masse salariale versée en 2017, tous types de contrats confondus, et d'un taux de redistribution déterminé par l'Office fédéral de l'environnement (1.293 ‰).

En lien avec les activités de transfert de technologie, l'Université a cédé en 2019 ses actions de NovImmune SA, Amal Therapeutics SA et GenKyoTex SA induisant des recettes d'exploitation (CHF 1 446 035). Ces recettes représentent la différence de cours entre l'évaluation des actions au 31.12.2018 et le prix de vente. Pour de plus amples informations, les opérations sont présentées dans la note « 3.3.13 Autres actifs financiers ». L'Université enregistre des produits de royalties et brevets selon les contrats avec les entreprises commercialisant des technologies développées par l'Université (CHF 1 604 645 contre CHF 966 087 en 2018). La réévaluation des actions des spin-off de l'Université induit des gains latents (CHF 237 879 contre 424 678 en 2018).

Dans le rapport financier 2018, les produits liés aux variations de cours des actions des spin-off de l'Université étaient présentés dans les résultats financiers, considérant que ce portefeuille

contribuait aux activités de financement. Dans la mesure où les activités de transfert de technologie constituent l'une des missions confiées par la collectivité publique à l'Université, à l'instar des produits de royalties versés par les entreprises commercialisant des technologies développées par l'Université, ces produits entrent dans les activités d'exploitation. Par ailleurs, les différences de change des comptes courants libellés en euro en lien avec les fonds européens de recherche étaient présentées dans les frais de gestion du portefeuille mobiliers et présentés dans le résultat financier. Dans la mesure où elles représentent des gains liés aux activités de recherche, elles entrent dans les activités d'exploitation. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2018 ont été retraitées augmentant les recettes diverses (CHF 719 309) et diminuant les gains latents (CHF 424 678), les produits réalisés (CHF 305 830), ainsi que les frais de gestion (CHF 11 200) des portefeuilles mobiliers. Sans impact sur le résultat net, ce retraitement modifie le résultat d'exploitation (amélioration) et le résultat financier (détérioration).

3.3.31 Charges de personnel

L'Université emploie deux types de collaborateurs-trices : du personnel enseignant et du personnel administratif et technique. Les collaborateurs-trices sont au bénéfice de contrats de droit public pour les fonds provenant de l'État ou de contrats de droit privé pour les fonds provenant de l'extérieur. Quel que soit le type de contrat, les conditions salariales sont identiques. Seules quelques conditions d'assurance peuvent varier à la marge, ainsi que le processus en cas de fin des rapports de service. La progression de l'annuité a été octroyée aux collaborateurs-trices, en janvier 2019 pour le personnel administratif et technique et en août 2019 pour le personnel enseignant. Par ailleurs, les collaborateurs-trices ont bénéficié de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016. La progression de l'indice genevois des prix à la consommation demeure inférieure à l'indice de référence, l'échelle des traitements n'a pas été indexée. Une allocation unique de vie chère a été versée (0.49 %) en 2019. Les taux de cotisations sociales (AVS/AI/APG) et à la CPEG, ainsi qu'aux allocations familiales et allocations pertes de gain (maladie et maternité) sont identiques en 2019 par rapport à 2018. Le taux de cotisation à l'assurance accident professionnel est inchangé pour les salariés-ées avec un contrat de droit privé et augmente de 0.6 point de base pour ceux avec un contrat de droit public.

Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :

	2019	2018
Traitements personnel administratif et technique	178 078 194	170 792 890
Traitements personnel enseignant	336 064 057	314 960 277
Salaires	514 142 252	485 753 167
Assurances sociales	45 287 833	42 850 625
Assurance maladie et accident	1 912 113	1 964 938
Charges sociales	47 199 946	44 815 563
Caisses de pension et de prévoyance	71 202 817	67 171 822
Total « masse salariale »	632 545 014	597 740 551
Pont-AVS	1 554 764	1 449 244
Autres charges de personnel	762 149	1 054 055
Autres charges de personnel	2 316 912	2 503 299
Charges de personnel	634 861 927	600 243 850

Suite au rejet par le TF du recours de l'État de Genève contre le jugement du Tribunal cantonal en faveur deux plaignantes collaboratrices de l'État, le Conseil d'État a décidé d'octroyer une annuité supplémentaire à tous les ayants droit (c'est-à-dire les employés-es actuels-les de l'Université, les personnes ayant quitté l'Université dans l'intervalle ou celles devenus rentiers-ères de la CPEG), de manière rétroactive respectivement depuis avril 2016 pour le personnel administratif et technique et août 2016 pour le personnel enseignant. Intégralement financée par une augmentation de l'indemnité cantonale, cette décision a engendré une charge exceptionnelle (CHF 24 632 704). Cette dernière correspond à la somme des salaires dus à chacun des ayants droit, intérêts compensatoires compris. Elle inclut une estimation des reliquats à payer en faveur de collaborateurs-trices avec des contrats de droit privé ayant été peut-être à tort considérés-es inéligibles. Elle exclut des éventuels remboursements de collaborateurs-trices estimés à tort comme des ayants droit. Cette décision induit une charge pour les ayants droit avec un contrat de droit public (CHF 19 138 779) et pour les ayants droit avec un contrat de droit privé (CHF 5 493 925).

Par rapport à 2018, les salaires hors charges patronales augmentent (CHF 28 389 085, soit 5.8 %) en raison de trois éléments. Le premier concerne l'impact du ratrapage de l'annuité rétroactive 2016 relative à la période 2016 à 2018, y compris les intérêts moratoires (CHF 16 898 697, soit 60 %). Le second est un effet de prix en lien avec l'octroi des annuités (CHF 6 056 504, soit 21 %). Le dernier est un effet de volume en lien avec l'augmentation du nombre moyen de postes utilisés (CHF 5 433 833, soit 19 %).

En neutralisant l'impact de l'annuité rétroactive 2016, les salaires croissent de 2.4 % (CHF 11 490 388) en 2019 en raison de la progression des salaires (53 %) et de l'augmentation du nombre moyen de postes utilisés (47 %). Les salaires du personnel administratif et technique affichent une croissance liée à un effet de volume (1.0 %) et à un effet de prix (0.6 %). Quant aux

salaires du personnel enseignant, ils enregistrent un effet de prix (1.6 %) plus fort que celui de volume (1.2 %). Les charges sociales augmentent à un rythme légèrement plus faible que celui des salaires en raison du fait que les intérêts moratoires liés au rattrapage de l'annuité 2016 rétroactive n'entrent pas dans l'assiette de calcul. La hausse des charges liées à la CPEG s'explique uniquement par l'augmentation de la masse salariale. Enfin, les charges des rentes Pont-AVS sont en augmentation (CHF 105 520, soit 7.3 %). Cet écart masque des facteurs de signe opposé. Le nombre de personnes concernées est plus important (augmentation de 9 personnes) par rapport à 2018. Le montant moyen des rentes par personne est moins élevé en raison d'une proportion plus grande de personnel administratif et technique dont les salaires moyens sont moins élevés que ceux du personnel enseignant.

Dans le cadre de la loi 12146 « Évolution des infrastructures et services associés de calcul à haute performance et de stockage long terme », une activation de charges salariales a été enregistrée dans les immobilisations en 2019. Ces charges salariales s'élèvent à CHF 853 417 contre CHF 147 580 en 2018.

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs-trices en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

Taux moyen	2019		2018	
	Postes	Variation	Postes	Variation
Corps professoral	534.4	2.2%	522.7	0.5%
Collaborateurs enseignement et recherche	2 362.1	0.9%	2 340.6	0.3%
Personnel administratif et technique	1 668.8	1.0%	1 651.6	0.7%
Total	4 565.3	1.1%	4 514.9	0.5%

À relever que, dans la partie « 5.2 Personnel de l'Université », les données relatives aux effectifs de l'Université sont présentées par faculté. Ces statistiques mettent également en évidence les effectifs en fonction de la nature du contrat de travail. L'Université compte 3 393 collaboratrices et 3 304 collaborateurs à fin décembre 2019 occupant 4 689 postes équivalents temps plein au 31 décembre 2019 contre 4 675 postes équivalents temps plein au 31 décembre 2018.

3.3.32 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

	2019	2018r
Prestations de services, frais de gestion	39 599 068	38 535 010
Honoraires et mandats externes	39 599 068	38 535 010
Entretien mobilier	4 142 479	3 882 436
Entretien immobilier	9 645 541	9 198 690
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	13 788 020	13 081 126
Loyers, fermages et redevances	11 696 743	11 531 537
Loyers	11 696 743	11 531 537
Frais de laboratoires	20 417 071	21 176 803
Fournitures et livres	14 358 846	14 142 746
Consommables	803 004	739 778
Eau, énergie et combustible	10 745 545	10 548 601
Frais divers	256 541	857 416
Fournitures et prestations diverses	46 581 005	47 465 343
Frais déplacement, réceptions et conférences	13 433 326	13 546 073
Biens, services et marchandises	125 098 162	124 159 090

Deux postes expliquent principalement l'augmentation des dépenses générales. Il s'agit, d'une part, de l'entretien des biens mobiliers et immobiliers (CHF 706 894) en lien avec l'augmentation du nombre de licences, ainsi que la hausse des coûts de nettoyage. Il s'agit, d'autre part, des prestations de services et des frais de gestion en lien avec la hausse des coûts de gardiennage. À relever que les loyers augmentent (CHF 165 206) en lien uniquement avec l'augmentation des surfaces louées.

Dans le rapport financier 2018, les différences de change des comptes bancaires libellés en euro, en lien avec les fonds européens, étaient inclus dans les frais de gestion du portefeuille de titres mobiliers et présentés dans le résultat financier. Dans la mesure où ces frais représentent des charges liées aux activités de recherche, à l'instar des frais de gestion des comptes courants bancaires de l'Université, ces charges entrent dans les activités d'exploitation. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2018 ont été retraitées augmentant les prestations de services et frais de gestion et diminuant les frais de gestion des portefeuilles mobiliers (CHF 165 562). Sans impact sur le résultat net, ce traitement modifie le résultat d'exploitation (détérioration) et le résultat financier (amélioration).

3.3.33 Subventions accordées

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces dans le cadre de projets de collaboration dans lesquels l'Université est un partenaire. À titre d'exemple, on peut citer le Centre d'imagerie biomédicale, l'Institut suisse de bio-informatique ou certains projets de la CUS. L'Université octroie également des subventions à des institutions tierces en tant que « leading house » d'un projet. Dans ce cas, l'Université redistribue le financement octroyé par un bailleur selon une clé pré-déterminée par les partenaires au projet. À titre d'exemple, cela concerne essentiellement des programmes de recherche. L'Université alloue également des subventions dans le cadre de convention avec des fondations de droit privé ou public. Ces subventions représentent des contributions sans contrepartie directe pour l'Université que cette dernière entend promouvoir.

Le groupe « Université » a accordé les subventions suivantes :

	2019	2018
Subventions à la recherche	3 057 227	4 891 098
Bourses et subventions aux associations d'étudiants	7 902 659	6 468 018
Subventions aux crèches	3 122 515	2 893 637
Fondation Campus Biotech Geneva	7 801 044	7 642 430
Fondation autonome de théologie	1 293 372	1 369 778
Fondation romande de santé au travail	-	819 000
Subvention CUSO	706 728	704 649
Bibliothèque de Genève	988 185	960 441
Fondation pour recherches médicales	713 000	713 000
Archives Piaget	346 647	317 848
Subventions accordées	25 931 376	26 779 898

La baisse des subventions accordées s'explique par des facteurs de signe opposé. Il s'agit, d'une part, de la diminution des subventions à la recherche en lien notamment avec un projet de gestion des données de la recherche « Data Life Cycle Management (phase 2) » pour lequel l'Université conduit en plus grande autonomie sa réalisation, la diminution des subventions redistribuées à des institutions partenaires dans le cadre de collaboration, ainsi que la suppression de la subvention à la Fondation romande de santé au travail suite à sa dissolution. Il s'agit, d'autre part, de la hausse du nombre de bourses sociales et dépannages consécutive à une politique d'information plus transparente au sujet des critères d'éligibilité, d'une prise en charge accrue des étudiants-es HES par le truchement de financement privé alloué à l'Université, ainsi que l'augmentation des subsides en faveur des crèches uniquement en raison de la hausse du prix par place.

3.3.34 Information relative à la mise à disposition de moyens

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, que les charges liées à la mise à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une

évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget.

Loyer pour les bâtiments propriété de l'État de Genève :

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération, d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût d'utilisation des immobilisations, et, d'autre part, les charges financières liées au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1^{er} janvier de l'année concernée et sur le taux moyen de la dette de l'année n-1.

Loyers pour les bâtiments loués par l'État de Genève et charges d'énergie :

À relever qu'avec le transfert des activités de gestion et d'entretien des bâtiments de l'État vers l'Université en 2015, cette dernière assume directement toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), à l'exception de quelques contrats qui ne pouvaient être transférés, tous les baux à loyer, toutes les charges de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets. En conséquence, elle les enregistre dans ses livres et les présente dans le compte d'exploitation (voir « 3.3.32 Biens, services et marchandises »). Les charges « bâtiments universitaires » représentent les coûts résiduels assumés par l'État.

Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :

L'État assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs-trices de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise le service bureau mis à disposition selon un forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et Université).

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mises à disposition de moyens de la part de l'État :

	2019	2018
Amortissement bâtiments	38 207 072	38 185 130
Intérêts	12 178 319	13 323 619
Location terrains	7 198 736	7 752 485
Location simple « bâtiments universitaires »	57 584 127	59 261 234
Charges bâtiments universitaires (selon convention)	4 086 340	4 423 829
Prestations service bureau rémunération	750 000	750 000
Prestations service santé	30 000	30 000
Prestations « Office du personnel de l'État de Genève »	780 000	780 000
Moyens mis à disposition UniGE	62 450 467	64 465 063

Sources : État de Genève / Département des finances

3.3.35 Information relative au tableau de flux de trésorerie

Les tableaux ci-dessous permettent de fournir une vue plus détaillée des postes suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie. Il s'agit des éléments liés aux produits et charges financiers, de ceux liés aux produits et charges non monétaires, de ceux liés à la variation des actifs d'exploitation net, ainsi que de ceux liés à la variation des actifs financiers hors apports/retraits.

Les produits et charges financiers se décomposent de la manière suivante :

	2019	2018r
Pertes réalisées du portefeuille mobilier	6 822 620	6 091 408
Pertes réalisées des immeubles de placements	209 169	-
Frais de gestion du portefeuille mobilier	1 116 867	916 165
Charges des immeubles de placements	3 236 299	2 671 676
Charges financières réalisées	11 384 954	9 679 249
Produits réalisés du portefeuille mobilier	51 476 610	16 438 183
Produits réalisés des immeubles de placements	6 870 782	5 598 663
Produits financiers réalisés	58 347 392	22 036 846
Résultat financier réalisé	46 962 438	12 357 597

En lien avec le retraitement des frais de gestion des portefeuilles mobiliers (augmentation de CHF 553 426 des charges financières réalisées) et des gains réalisés sur le portefeuille des participations dans les spin-off dans les produits d'exploitation (diminution de CHF 305 830 des produits financiers réalisés), les données 2018 ont été retraitées (diminution du résultat financier de CHF 859 256) pour assurer la comparabilité temporelle.

Quant aux charges et revenus non monétaires, ils incluent les éléments suivants :

	2019	2018r
Amortissements	27 921 389	31 463 095
Pertes et ajustements des provisions sur débiteurs douteux	259 726	112 099
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	14 856	180 005
Variation de provisions (constitution moins utilisation)	60 166	-81 327
Variation des impôts différés sur immeuble de placement	-41 025	70 122
Pertes latentes du portefeuille mobilier	-	40 544 680
Charges non monétaires	28 215 112	72 288 674
Variation des mises en équivalence	-701 992	-948 787
Dissolution de provisions	55 827	12 500
Gains latents des immeubles de placement	1 714 000	1 160 000
Gains latents des participations	239 879	424 678
Gains latents du portefeuille mobilier	13 280 332	-
Produits différés sur les subventions d'investissement	22 627 907	26 074 104
Revenus non monétaires	37 215 953	26 722 495
Variation nette	-9 000 842	45 566 179

En lien avec le retraitement des gains latents sur le portefeuille des participations dans les spin-off dans les produits d'exploitation (CHF 424 678) et des réévaluations des comptes de liquidités des portefeuilles mobiliers (CHF 730 188), les données 2018 ont été retraitées (diminution des pertes latentes de CHF 305 510) pour assurer la comparabilité temporelle. Cela induit une diminution des charges non monétaires et augmentation de la variation nette.

La variation de l'actif d'exploitation net résulte des opérations suivantes :

	2019	2018r
Variation des débiteurs avec contrepartie	1 829 298	-240 181
Variation des débiteurs sans contrepartie	-7 466 532	-940 030
Variation des stocks	-33 451	-12 014
Variation des comptes de régularisation actifs	180 520	865 573
Variation des autres actifs financiers	115 480	-133 766
Variation des actifs d'exploitation	-5 374 685	-460 418
Variation des créanciers avec contrepartie	1 577 846	990 431
Variation des créanciers sans contrepartie	598 247	-102 558
Variation des comptes de régularisation passifs	3 391 361	-247 591
Variation des fonds affectés à la recherche	6 322 943	-1 229 031
Variation de la part de subvention à restituer	1 066 787	1 439 529
Variation des passifs d'exploitation	12 957 183	850 779
Variation de l'actif d'exploitation net	7 582 498	390 361

Enfin, la variation des actifs financiers se décompose de la façon suivante :

	2019	2018
Achats de titres (portefeuilles mobiliers)	-188 606 369	-54 674 168
Achat d'immeubles de placement	-	-36 151 060
Sous-total « Achats »	-188 606 369	-90 825 228
Ventes de titres (portefeuilles mobiliers)	184 278 224	48 303 793
Vente d'immeubles de placement	233 000	-
Sous-total « Ventes »	184 511 224	48 303 793
Variation des actifs financiers	-4 095 145	-42 521 435
Apports / retraits Université	-34 500 000	-2 500 000
Apports / retraits Fonds général	-	-
Apports / retraits	-34 500 000	-2 500 000
Total des mouvements des placements financiers	-38 595 145	-45 021 435

3.3.36 Principaux dirigeants

Les principaux-pales dirigeants-es de l'Université sont les membres du Rectorat (Recteur, Vice-Recteur-Vice-Rectrice et Secrétaire général), les Doyens-Doyennes des facultés, les Directeurs-trices de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des Directeurs-trices de l'administration centrale et du Secrétaire général correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des Doyens-Doyennes de facultés, seule l'indemnité de direction est prise en considération. La rémunération globale des principaux-pales dirigeants-es et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (ETP) se présente comme suit :

	2019		2018	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	6.2	1 621 247	6.3	1 640 054
Doyens	9.0	180 699	9.0	180 699
Divisions	7.8	1 511 316	7.6	1 451 641
Total	23.0	3 313 261	22.9	3 272 394

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux-pales dirigeants-es. Elle ne leur a accordé aucun prêt durant la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux-pales dirigeants-es.

3.3.37 Information relative aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière institutionnelle dans l'organe supérieur de direction. Les indices suivants ont été retenus pour identifier les parties liées :

- L'Université est membre fondateur.
- Les statuts mentionnent une présence « ex-officio » d'un membre dirigeant de l'Université dans l'organe supérieur de l'entité.
- L'Université est détentrice d'une participation au capital de l'entité ou contribue par des apports financiers dans le cadre d'un partenariat.

Selon cette définition, il existe deux catégories d'entité. La première inclut les entités dont les activités sont indispensables pour accomplir les missions d'enseignement et de recherche de l'Université. La seconde regroupe les entités dont les objectifs sont de fournir des ressources à l'Université. Seules les entités de la première catégorie sont présentées dans le rapport financier en indiquant leur forme juridique, la nature du contrôle exercé par l'Université, ainsi que la nature des relations. Cette dernière est définie selon les catégories suivantes :

- Subvention (Subv.) : l'Université subventionne explicitement les activités de l'entité.
- Don : l'entité finance et soutient des projets de l'Université dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.
- Aide : l'entité octroie des aides ou des prestations en faveur des étudiants-es ou des collaborateurs-trices de l'Université.

- Réseau (Rés.) : l'entité représente une plateforme inter-institutionnelle en soutien des activités d'enseignement ou de recherche. L'Université peut subventionner implicitement les activités par des apports en nature ou des mises à disposition de moyens.
- Cité : l'entité a pour objectif d'offrir des services à la Cité dans le domaine de l'enseignement ou de la recherche. La présence officielle de l'Université répond à la mission de contribution au développement culturel, social, économique de la collectivité.

À relever qu'une entité peut entretenir simultanément plusieurs natures de relation avec l'Université.

Par rapport aux états financiers 2018, la liste des parties liées est modifiée de la façon suivante. Bien que la fondation de l'Institut de recherche IDIAP ait été créée en 1996, elle est entrée dans les parties liées de l'Université en 2019 en raison du choix de déléguer désormais un représentant ex-officio du Rectorat. Détenue conjointement par la Ville de Martigny, l'État du Valais, l'EPFL et Swisscom, cette fondation a pour objectif de conduire des recherches fondamentales et appliquées dans le domaine de l'informatique avancée, ainsi que de contribuer à la formation supérieure et au transfert de technologie. Le Centre de modélisation scientifique avancée (CADMOS) a été dissout par décision des partenaires à la société simple (UNIL et EPFL) en octobre 2019. Il a été supprimé de la liste des parties liées de l'Université.

Le tableau ci-dessous présente les parties liées de l'Université :

Notes relatives aux états financiers consolidés

Entité	Forme juridique D-privé : Fondation de droit privé Assoc. : Association Simple : Société simple SA/SARL : Société anonyme à responsabilité limitée	Nature du contrôle Exclusif : contrôle exclusif Conjoint : contrôle conjoint Influence : influence	Nature de la relation	Institution ou collectivité partenaire
Fondation Fonds général de l'Université	D-privé	Exclusif	Don/Aide	Société académique Genève
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	D-privé	Exclusif	Aide	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	D-privé	Exclusif	Cité	
Association genevoise pour les métiers de laboratoire	Assoc.	Conjoint	Cité	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE.
Institut Confucius de Genève	Assoc.	Conjoint	Subv	Université Renmin (Pékin), Hanban
Fondation Académie internationale des sciences et techniques du sport	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL, CIO, IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	D-privé	Conjoint	Subv.	Société académique Genève, famille
Fondation Campus Biotech Geneva	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	État GE, EPFL
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée	D-privé	Conjoint	Don	UNI BS, UNIL
Fondation de la Cité universitaire de Genève	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE, État GE, Fonds général UniGE
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	D-privé	Conjoint	Don	État GE, Église protestante de Genève
Fondation du secteur petite enfance Université	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, HUG
Fondation Institut suisse de bioinformatique	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch	D-privé	Conjoint	Don	UNIL, État VS, Ville de Sion
Fondation pour recherches médicales	D-privé	Conjoint	Subv./Don	État GE, HUG, Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	D-privé	Conjoint	Don	HUG
Fondation Swiss Research Institute on Commodities	D-privé	Conjoint	Don/Cité	État, Confédération, GTSA, SCTA
Health 2030	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	EPFL, CHUV, HUG, UNIL, UNIBE, Inseisptial
Swiss School of Public Health	D-privé	Conjoint	Subv.	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH, UNI TI
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	D-privé	Conjoint	Don/Cité	GFR, Genève place financière
Centre d'imagerie biomédicale	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HES, État GE
Centre interprofessionnel de simulation	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HUG, HES SO, IMAD
Réseau suisse des études internationales	Simple	Conjoint	Rés.	IHEID
SwissSIMS	Simple	Conjoint	Rés.	UNIL, UNIBE, ETHZ
Swiss Library Service Platform	SA	Conjoint	Rés.	ETZH, FHO, FH BE, HES SO, UNIBS, UNIBE, UNIFR, UNIGE, UNISG, USITI, UNIZH, ZB, ZHB LU, ZHAW, ZHDK
Ayaru	SARL	Conjoint	Aide	MOOCS
Switch	D-privé	Influence	Subv./Rés.	EPFZ, EPFL, cantons universitaires, UNITI, UNIBS, UNIBE, UNILU, UNISG, UNIZH, UNIFR, UNIGE, UNIL, UNINE, BFH, FHNW, FHO, HES SO, HSLU, SUPSI, ZFH, Hautes écoles de pédagogie Berne et Valais
Institut de recherche IDIAP	D-privé	Influence	Don	Ville de Martigny, État du Valais, EPFL et Swisscom
Swiss 3 R Compétence	Assoc.	Influence	Rés.	UNI BS, UNI BE, UNI FR, UNIL, UNI ZH, EPFL, EPFZ, Université des sciences appliquées et des arts du nord-ouest de la suisse, Interpharma

3.3.38 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à l'échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31 décembre 2019, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	184 738	31.12.20	Reconductio tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
		184 738			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	248 339	31.12.22	Reconductio tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	248 339			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	50 811	31.12.25	Reconductio tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	50 811			
Total des contrats de leasing		483 887			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31 décembre 2019, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2020.

3.3.39 Informations sur les actifs éventuels

À l'horizon 2025 au plus tôt, l'Université ambitionne qu'un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » soit construit au Quai Ernest Ansermet. À condition que ce projet soit soutenu par les autorités cantonales et fédérales, l'Université contribuera à son financement (CHF 80 000 000) grâce à une donation d'une fondation privée genevoise. À relever que cette donation est liée à la réalisation du projet mais sans préciser le délai dans lequel le bâtiment doit être érigé. Dans l'intervalle, vu la nécessité de loger dans des locaux adéquats la Section de mathématique de la Faculté des sciences, la fondation donatrice a versé un premier acompte (CHF 40 000 000) permettant l'acquisition du bâtiment situé à la Rue du Conseil Général en décembre 2018 (CHF 36151 060), y compris les coûts de cession de la cédule hypothécaire et les frais (voir « 3.3.9 Immeubles de placement »). Ce don est enregistré dans les produits du compte d'exploitation. En ce qui concerne le solde à recevoir, en ligne avec les normes comptables IPSAS, dans la mesure où l'Université ne maîtrise pas toutes les décisions relatives à la réalisation du projet « Grand centre de physique et mathématique », il est présenté dans les états financiers comme un actif éventuel en pied de bilan.

3.3.40 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

4. Rapport de l'organe de révision



MAZARS SA
Chemin de Blandonnet 2
1214 Vernier-Genève

Téléphone +41 22 708 10 80
Télécax +41 22 708 10 88
CHE.116.331.176 TVA
www.mazars.ch

Rapport de l'organe de révision au Rectorat sur les comptes annuels au 31 décembre 2019 de l'Université de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Rectorat

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Rectorat est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le conseil d'Etat.



BERNE DELEMONT FRIBOURG GENEVE LAUSANNE NEUCHATEL SION ZURICH





Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 (NAS 890), nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA

Daniel Dumas
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Sébastien Gianelli
Expert-réviseur agréé

Genève, le 9 mars 2020

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe).

5. Autres informations

5.1 Statistiques des étudiants

5.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2016		2017		2018		2019		Variation annuelle		
	Nbre	en %	2017/16	2018/17	2019/18						
Genève	6 770	44%	6 922	43%	7 030	43%	7 147	43%	2%	2%	2%
En Suisse	3 048	20%	3 157	20%	3 257	20%	3 322	20%	4%	3%	2%
A l'étranger	5 682	37%	5 895	37%	6 000	37%	6 210	37%	4%	2%	3%
Total	15 500	100%	15 974	100%	16 287	100%	16 679	100%	3%	2%	2%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2019	2018	2019	2018
GF I (Sciences humaines et sociales)	4 088	3 911	21 666 400	20 728 300
GF II (Faculté des sciences et médecine)	695	702	8 930 750	9 020 700
GF III (Faculté de médecine clinique)	260	306	6 682 000	7 864 200
Réductions pour pertes migratoires			-593 122	-606 360
Sous-total	5 043	4 919	36 686 028	37 006 840
UNIL	85	79	1 092 250	1 015 150
Paiement / Facturation rétroactifs 2015/2016 & 2016/2017			17 167	-9 982
Sous-total	85	79	1 109 417	1 005 168
Total Université de Genève	5 128	4 998	37 795 445	38 012 008

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.2 Personnel de l'Université

5.2.1 Personnel total par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2019	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	7.5	12	212.5	313	666.4	837	886.3	19%	1 162	17%
Sciences	145.3	163	809.6	1 107	426.9	494	1 381.8	29%	1 764	26%
Médecine	130.1	304	587.2	1 061	417.4	546	1 134.6	24%	1 911	29%
Lettres	71.2	75	229.4	375	30.4	42	331.0	7%	492	7%
Économie et Management	45.9	53	86.6	121	39.3	45	171.8	4%	219	3%
Sciences de la Société	48.0	50	118.8	168	19.5	25	186.3	4%	243	4%
Droit	36.6	47	103.4	143	25.7	36	165.7	4%	226	3%
Théologie	9.7	11	15.4	25	2.7	4	27.8	1%	40	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	50.3	51	230.0	363	41.8	59	322.1	7%	473	7%
Traduction et Interprétation	12.0	14	58.3	138	11.6	15	81.9	2%	167	2%
Université	556.5	780	2 451.2	3 814	1 681.6	2 103	4 689.2	100%	6 697	100%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.2.2 Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2019	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	4.6	6	125.9	187	551.6	693	682	21%	886	20%
Sciences	126.9	134	420.3	582	346.4	394	893.6	28%	1 110	25%
Médecine	96.6	151	260.4	412	295	378	651.9	20%	941	22%
Lettres	68.2	72	156.9	272	25.9	35	251	8%	379	9%
Économie et Management	42.5	48	59.9	85	16.1	18	118.5	4%	151	3%
Sciences de la Société	43.8	46	61.4	90	16.2	21	121.4	4%	157	4%
Droit	33	41	77.5	106	22.6	31	133.1	4%	178	4%
Théologie	1.5	2	13.5	20	2.3	3	17.3	1%	25	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	46	46	179.5	288	35.1	48	260.6	8%	382	9%
Traduction et Interprétation	11.8	14	53.8	132	9.9	11	75.5	2%	157	4%
Université	475.0	560	1 409.1	2 174	1 320.9	1 632	3 204.9	100%	4 366	100%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

Autres informations

5.2.3 Personnel total par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total 2019	En % UniGE	Total 2018	écart vs 2018
	Postes	Postes	Postes	Postes		Postes	
Autorités universitaires	8.2	197.7	656.7	862.5	19%	853.1	1%
Sciences	143.2	790.9	423.5	1 357.6	30%	1 333.6	2%
Médecine	110.2	558.7	417.0	1 086.0	24%	1 083.0	0%
Lettres	71.0	223.4	30.1	324.5	7%	326.6	-1%
Économie et Management	45.4	80.0	38.4	163.9	4%	157.8	4%
Sciences de la Société	47.0	122.0	20.6	189.6	4%	187.3	1%
Droit	37.5	98.2	25.8	161.5	4%	158.0	2%
Théologie	10.0	15.1	3.1	28.3	1%	28.9	-2%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	50.0	221.3	43.3	314.6	7%	312.0	1%
Traduction et Interprétation	11.8	54.8	10.4	77.0	2%	74.6	3%
Université	534.4	2 362.1	1 668.8	4 565.3	100%	4 514.9	1%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.2.4 Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total 2019	En % UniGE	Total 2018	écart vs 2018
	Postes	Postes	Postes	Postes		Postes	
Autorités universitaires	6.1	115.1	545.6	666.8	21%	646.8	3%
Sciences	128.0	394.6	338.0	860.6	28%	841.9	2%
Médecine	100.8	241.9	291.9	634.5	20%	632.9	0%
Lettres	67.5	153.0	25.2	245.7	8%	243.6	1%
Économie et Management	42.6	58.0	15.5	116.1	4%	115.7	0%
Sciences de la Société	43.0	57.9	17.1	118.0	4%	117.2	1%
Droit	34.1	73.5	22.6	130.2	4%	130.7	0%
Théologie	1.4	13.1	2.3	16.8	1%	17.0	-1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	46.1	172.6	36.7	255.4	8%	257.4	-1%
Traduction et Interprétation	11.6	47.8	9.7	69.1	2%	67.7	2%
Université	481.3	1 327.5	1 304.5	3 113.2	100%	3 071.0	1%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.3 Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds

au 31 décembre 2019	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	544 224 850	92 215 039	79 595 095	16 833 185	732 868 170
Taxes universitaires	12 498 912	-	-	-	12 498 912
Autres écolages	1 081 565	-290	16 551 827	711 207	18 344 309
Prestations de services et ventes	14 683 832	149 797	17 216 448	3 574 328	35 624 406
Dédommagement des tiers	2 364 209	638 430	760 950	940 835	4 704 425
Recettes diverses	2 485 775	7	3 165 551	1 383 888	7 035 221
Dissolution de provision	55 827	-	-	-	55 827
Imputations internes	9 966 396	2 053 973	18 428 799	42 436 877	72 886 045
Produits d'exploitation	587 361 368	95 056 957	135 718 671	65 880 320	884 017 316
Charges de personnel	465 936 183	71 137 923	61 246 288	36 466 168	634 786 562
Biens, services, marchandises	71 238 889	15 567 683	26 661 170	11 566 481	125 034 222
Amortissements	17 401 935	3 147 930	3 391 128	3 995 252	27 936 245
Pertes sur débiteurs	124 744	-	105 411	29 570	259 726
Subventions accordées	18 262 321	319 370	5 302 112	1 124 461	25 008 264
Imputations internes	11 196 937	4 850 452	30 974 267	25 864 390	72 886 045
Charges d'exploitation	584 161 008	95 023 358	127 680 376	79 046 322	885 911 064
Résultat net d'exploitation	3 200 360	33 599	8 038 295	-13 166 002	-1 893 748
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	-	48 861 144	48 861 144
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	10 929 530	10 929 530
Produits immeubles de placement	-	-	-	2 949 447	2 949 447
Gains latents immeubles de placement	-	-	-	244 000	244 000
Produits financiers	-	-	-	62 984 121	62 984 121
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	-	6 175 994	6 175 994
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-	850 060	850 060
Pertes sur vente immeuble	-	-	-	209 169	209 169
Charges immeubles de placement	-	-	-	437 866	437 866
Charges financières	-	-	-	7 673 089	7 673 089
Résultat financier	-	-	-	55 311 031	55 311 031
Résultat net	3 200 360	33 599	8 038 295	42 145 030	53 417 284

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université (états financiers individuels) du montant des imputations internes.

5.4 Compte de fonctionnement « État »

5.4.1 Université

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		587 361 368	562 555 427	24 805 941	4.4%	562 555 427
42	Taxes et revenus divers		30 628 519	30 124 659	503 860	1.7%	30 124 659
	Émoluments		247 780	187 000	60 780	32.5%	187 000
	Taxes universitaires	N1	12 498 912	12 565 000	-66 088	-0.5%	12 565 000
	Inscriptions aux cours d'été	N2	833 785	925 000	-91 215	-9.9%	925 000
	Recettes médecine dentaire	N3	4 555 006	4 233 285	321 721	7.6%	4 233 285
	Remboursements	N4	2 364 209	2 312 000	52 209	2.3%	2 312 000
	Autres prestations de service et ventes	N5	10 128 826	9 902 374	226 452	2.3%	9 902 374
43	Recettes diverses	N5	2 541 602	298 377	2 243 225	751.8%	298 377
46	Subventions acquises		544 224 850	524 730 273	19 494 577	3.7%	524 730 273
	Indemnité cantonale	N6	375 145 852	351 455 048	23 690 804	6.7%	351 455 048
	Subvention fédérale de base	N7	110 890 055	111 282 000	-391 945	-0.4%	111 282 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs		448 785	445 600	3 185	0.7%	445 600
	AIU brut	N8	37 795 445	38 800 000	-1 004 555	-2.6%	38 800 000
	Produits différés liés aux investissements	N9	15 961 126	18 200 000	-2 238 874	-12.3%	18 200 000
	Autres subventions	N10	3 983 587	4 547 625	-564 038	-12.4%	4 547 625
49	Imputations internes	N11	9 966 396	7 402 118	2 564 278	34.6%	7 402 118
3	Charges	N12	584 161 008	562 555 427	21 605 581	3.8%	562 555 427
30	Charges du personnel		465 936 183	449 081 008	16 855 175	3.8%	450 117 309
	Personnel administratif et technique	N13	138 160 143	135 441 675	2 718 468	2.0%	135 494 380
	Corps enseignant	N14	238 107 554	226 996 456	11 111 098	4.9%	227 980 052
	Allocations, indemnités	N15	1 000 948	763 254	237 694	31.1%	763 254
	Cotisations patronales	N16	86 677 553	83 974 899	2 702 654	3.2%	83 974 899
	Pont-AVS	N17	1 546 496	1 300 000	246 496	19.0%	1 300 000
	Autres	N18	443 489	604 724	-161 235	-26.7%	604 724
31	Dépenses générales	N19	71 238 889	70 603 413	635 476	0.9%	70 430 448
	Fournitures		14 064 945	15 979 343	-1 914 398	-12.0%	15 936 808
	Mobilier, machines		242 733	932 189	-689 456	-74.0%	932 189
	Eau, énergie, combustible		10 745 235	11 186 666	-441 431	-3.9%	11 186 666
	Services, honoraires		19 223 351	17 928 735	1 294 616	7.2%	17 750 305
	Entretien immeubles		9 464 713	8 059 616	1 405 097	17.4%	8 059 616
	Entretien mobilier		2 293 584	2 147 978	145 606	6.8%	2 190 978
	Loyers, redevances		10 920 284	10 735 319	184 965	1.7%	10 736 319
	Dédommagement du personnel		4 193 905	3 633 567	560 338	15.4%	3 637 567
	Diverses charges		90 138	-	90 138	-	-
33	Amortissements		17 526 679	19 780 808	-2 254 129	-11.4%	19 780 808
	Créances irrécouvrables	N20	124 744	140 000	-15 256	-10.9%	140 000
	Amortissement des équipements	N9	15 961 126	18 200 000	-2 238 874	-12.3%	18 200 000
	Amortissement bâtiments Université		1 440 808	1 440 808	-	0.0%	1 440 808
36	Subventions accordées		18 262 321	18 717 353	-455 032	-2.4%	18 655 183
	Taxes allouées à la BGE		988 185	991 482	-3 297	-0.3%	991 482
	Commission des taxes fixes		107 415	115 700	-8 285	-7.2%	115 700
	Subventions accordées	N21	15 837 512	16 595 311	-757 799	-4.6%	16 533 141
	Bourses sociales et dépannages	N22	1 329 209	1 014 860	314 349	31.0%	1 014 860
39	Imputations internes	N11	11 196 937	4 372 845	6 824 092	156.1%	3 571 679
Résultat net		N23	3 200 360	-	3 200 360	-	-
Occupation de postes			3 028.2	3 067.6	-39.4	-1.3%	3 067.6
	Personnel administratif	N13	1 227.1	1 254.1	-27.0	-2.2%	1 254.1
	Corps enseignant	N14	1 801.1	1 813.5	-12.4	-0.7%	1 813.5
	Corp professoral		476.0	538.8	-62.8	-11.6%	538.8
	Collaborateurs-trices de l'enseignement		1 325.1	1 274.7	50.4	4.0%	1 274.7

N1 Les taxes d'encadrement sont inférieures au budget (KCHF 35) pour trois raisons. La première résulte d'un taux d'exonération moins élevé que budgété (26.6 % contre 27.6 %) induisant une augmentation des taxes d'encadrement (KCHF 143). La seconde reflète une croissance plus élevée du nombre des étudiants-es (2.4 % contre 2.0 % budgétée) induisant une augmentation des taxes d'encadrement (KCHF 40). La dernière est liée au décalage temporel dans l'encaissement des taxes (diminution de KCHF 219). Les taxes fixes affichent un montant inférieur au budget (KCHF 36). Cela s'explique par le différentiel de croissance du nombre des étudiants-es (augmentation de KCHF 8) et par le décalage dans l'encaissement des taxes (diminution de KCHF 45). Quant aux taxes d'auditeurs-trices, elles sont supérieures aux prévisions budgétaires (KCHF 5).

N2 La fréquentation des Cours d'Été est en baisse en termes d'effectifs d'étudiants. Le chiffre d'affaires se situent en dessous des prévisions initiales (KCHF 91). Globalement, le résultat net des Cours d'Été présente un déficit plus important (KCHF 308) que prévu (KCHF 233) en raison essentiellement d'un dépassement sur les dépenses générales induit par les charges de loyer des étudiants optant pour la formule « Cours & logement » (KCHF 71).

N3 Le chiffre d'affaires de la Clinique universitaire de médecine dentaire dépasse les attentes budgétaires (KCHF 322). Trois facteurs expliquent cet écart. Le premier concerne un volume d'activité plus important que prévu (KCHF 145). Le second est en lien avec des prestations impliquant du matériel onéreux plus élevées (KCHF 271) que budgétée. Avec un impact négatif sur le chiffre d'affaires, le dernier concerne une augmentation des abattements didactiques (KCHF 81). À relever que les frais de laboratoire, qui vont de pair avec le volume d'activités, sont en dépassement (KCHF 399). Les dédommagements EPM présentent un résultat en phase avec le budget (KCHF 18).

N4 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 (KCHF 240), les remboursements sont inférieurs au budget (KCHF 188). Deux facteurs de sens opposé expliquent cet écart. Premièrement, il s'agit de remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 97), avec un impact sur le résultat net (KCHF 9) dans la mesure où les charges du personnel concernées ont été partiellement budgétées. Deuxièmement, cela concerne les remboursements des assurances sociales (maternité, perte de gain maladie, AI, accident, militaire) inférieurs aux prévisions initiales (KCHF 285).

N5 En ajustant le montant des revenus de la Commission des taxes fixes (KCHF 18), les rubriques « autres prestations de service et vente » et recettes diverses dépassent les attentes budgétaires (KCHF 2 452). Deux facteurs expliquent cet écart. Le premier concerne des refacturations de prestations qui compensent des charges non budgétées (KCHF 2 048), sans impact sur le résultat net. Le second concerne des prestations facturées aux HUG en vertu de la nouvelle convention entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019 mais non budgétées (KCHF 389). Concernant les participations HES et IHEID au financement d'un bouquet de prestations (social, sport, culture et emploi), elles sont légèrement supérieures aux prévisions (respectivement KCHF 5 et KCHF 10).

N6 L'indemnité cantonale est supérieure au budget. Trois facteurs expliquent cet écart. Le premier concerne l'autorisation de dépassement budgétaire accordé par le Grand Conseil (KCHF 24 633) en lien avec l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit (les personnes actuellement employées par l'Université, celles éligibles mais ayant quitté l'Université ou devenues rentières dans l'intervalle). L'autorisation de dépassement budgétaire se compose d'un montant pour les ayants droit avec un contrat de droit public (KCHF 19 139) et pour ceux avec un contrat de droit privé (KCHF 5 494). Dans la mesure où elle compense une augmentation équivalente des charges de personnel, elle est sans impact sur le résultat net. Le second est lié au complément d'indemnité cantonale (KCHF 125) suite à la modification du mode de calcul du taux de

subventionnement. Il améliore le résultat, toutes choses étant égales par ailleurs. Le dernier concerne la rétrocession de 25 % du résultat net 2019 à l'État (KCHF 1 067).

N7 La subvention fédérale de base est inférieure aux attentes budgétaires (KCHF 392, soit 0.4%). L'écart s'explique uniquement par une détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux universités cantonales. Cette position relative s'est détériorée sur l'axe « recherche » (impact de KCHF 1 016) et s'est améliorée sur l'axe « enseignement » (impact de KCHF 625). Sur l'axe « recherche », la détérioration s'explique principalement par un volume de fonds de recherche plus bas que prévu. Quant à l'amélioration sur l'axe « enseignement », elle s'explique principalement par un nombre d'étudiants-es étrangers-ères plus élevé que prévu.

N8 Les subventions cantonales AIU sont inférieures aux prévisions initiales (KCHF 1 005) en raison de deux facteurs. Le premier concerne une surbudgétisation dans le groupe facultaires « sciences » en lien avec la fin de la convention EPGL (KCHF 650, équivalent à 25 étudiants-es). Le second est en lien avec le nombre d'étudiants-es confédérés-es par groupe facultaire, même si globalement leur nombre augmente. En effet, bien que le groupe « sciences humaines et sociales » affiche 111 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu (augmentation de KCHF 1 171), les groupes « médecine clinique » et « sciences » affichent un nombre d'étudiants-es moins élevé que prévu. Pour la « médecine clinique », il y a 23 étudiants-es confédérés-es de moins que prévu avec un impact négatif sur les produits (KCHF 1 182). Pour les « sciences », il y a 14 étudiants-es confédérés-es de moins que prévu avec un impact négatif sur les produits (KCHF 344). Par rapport au budget, cela induit un effet de volume (+ 1.8 %), ainsi qu'un effet de recomposition lié aux différences de forfait par groupe facultaire (- 2.7 %). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

N9 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a pas d'impact sur le résultat net, hormis pour les investissements dans le bâtiment Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. Les amortissements sur les équipements sont inférieurs au budget (KCHF 2 239) en raison de dépenses d'investissement en 2018 et 2019 moindres ou décalées par rapport aux prévisions budgétaires. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles correspondent aux prévisions.

N10 Les autres subventions sont inférieures au budget (KCHF 564). Cet écart masque toutefois quatre facteurs dont les variations sont de signe opposé. Selon le principe que les allocations fédérales pour les PRN et les revenus de la Commission des taxes fixes qui sont comptabilisés en fonction de l'avancement des coûts qu'ils sont censés compenser, le premier concerne les dépenses sur les PRN (KCHF 663) et la Commission des taxes fixes (KCHF 155) moins importantes que prévues initialement (KCHF 818). Cet écart n'influence pas le résultat net. Le second est en lien avec la subvention pour l'EPGL supérieure au montant budgétaire (KCHF 112) en raison d'un nombre de jours retenu pour le calcul plus élevé que celui utilisé pour le budget (KCHF 89), auquel il faut ajouter l'impact d'un indice suisse des prix à la consommation légèrement supérieur à celui retenu initialement (KCHF 23). Le troisième concerne le subside dans le cadre du programme spécial en médecine humaine supérieur au budget (KCHF 62) en raison d'un nombre de places d'études nouvellement créées plus important que prévu initialement. Le dernier résulte de subsides non budgétés (KCHF 81).

N11 Les produits et charges d'imputations entre centres financiers « État » sont supérieurs aux prévisions (KCHF 1 566), sans impact sur le résultat net. En neutralisant les charges d'imputations du fonds « État » en lien avec l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit au bénéfice d'un contrat de droit privé (KCHF 5 494), l'apport net des facturations entre le fonds

« État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 4 263) et supérieur aux attentes budgétaires (KCHF 1 234). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N12 L'objectif de non dépenses est dépassé. En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit (KCHF 24 633), compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 520), en tenant compte des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 2 172), en ajustant les écarts des fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 131), l'Université présente une économie involontaire (KCHF 5 588). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.0 %.

N13 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public (KCHF 4 254), compte tenu du dépassement budgétaire autorisé (KCH 81), en ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes, les allocations de la Confédération (KCHF 680), ainsi que les écarts des fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 403), les charges de personnel PAT présentent une économie (KCHF 534), cotisations patronales non comprises. Cet écart résulte d'une sous-utilisation du nombre de poste (27 EPT, soit 2.2 %) et d'une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 1 736). À noter que certains postes sont laissés volontairement vacants et des budgets du personnel auxiliaire sont sous-utilisés pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies.

N14 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public (KCHF 11 576), compte tenu de l'autorisation de compenser des dépassements budgétaires par des économies équivalentes (KCH 60), en ajustant le montant des recettes et des imputations internes, des allocations de la Confédération (KCHF 1 681), ainsi que les écarts des fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 162), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 2'247), cotisations patronales non comprises. Cet écart résulte d'une sous-utilisation du nombre de poste du corps professoral (62.8 EPT, soit 11.6 %), d'un dépassement sur le nombre de poste des collaborateurs-trices de l'enseignement (50.4 EPT, soit 4.0 %) et d'économies sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 1 310). À noter que certains postes sont laissés volontairement vacants et des budgets du personnel auxiliaire sont sous-utilisés pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies.

N15 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public (KCHF 22), en tenant compte d'un montant comptabilisé par erreur dans les charges du personnel PENS en Faculté de théologie (KCHF 27), les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 243). Cet écart s'explique par trois facteurs. Le premier correspond à l'allocation vie chère versée à certains collaborateurs-trices en début d'année (KCHF 396) qui n'avait pas été prévue initialement au budget. Le deuxième est lié aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) qui présentent une économie (KCHF 119). Le troisième correspond aux indemnités versées aux collaborateurs-trices au titre de participation à l'acquisition de leurs abonnements TPG qui sont inférieures au montant budgété (KCHF 34).

N16 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public (KCHF 3 527), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 825). Cette dernière résulte des postes laissés vacants (KCHF 409) et d'une surévaluation du taux de charges sociales budgété (KCHF 279). Pour le solde, l'écart s'explique par une économie sur les rachats CPEG (KCHF 136).

N17 Les coûts de la rente-pont AVS présentent un dépassement (KCHF 237). Deux facteurs expliquent cet écart. Le nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS est plus important

que prévu (38 personnes contre 28 budgétées) induisant un dépassement (KCHF 464). Le montant moyen par bénéficiaire est plus bas que prévu générant une économie (KCHF 227).

N18 Les autres charges de personnel présentent une économie (KCHF 161). Cet écart s'explique par deux facteurs. Le premier correspond à des frais de recrutement moins importants que prévus au budget (KCHF 61). Le second est lié à la sous-utilisation du budget de formation continue (KCHF 100).

N19 Compte tenu des dépassements budgétaires accordées (KCHF 499), en ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en prestations de services ou en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN (KCHF 2 022), en neutralisant l'écart sur les fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 7), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 1 878). Cet écart résulte de deux facteurs de signe opposé. Le premier concerne principalement les économies sur les fournitures générales (KCHF 1 914), sur les dépenses d'entretien de mobilier (KCHF 689) et sur les charges d'énergies (KCHF 441). Le second est en lien avec des dépassements sur les mandats (KCHF 1 295). Pour mémoire, les règles de gestion budgétaires autorisent des compensations entre les groupes de compte composant les dépenses générales.

N20 Les pertes sur débiteurs sont inférieures au budget (KCHF 15). Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier concerne les créances irrécouvrables de la Clinique universitaire de médecine dentaire inférieures aux prévisions initiales (KCHF 49). Le second correspond à des créances irrécouvrables non budgétées en lien avec des factures anciennes encore ouvertes vis-à-vis de la HEM (KCHF 15), ainsi qu'à des pertes sur débiteurs pour des loyers (KCHF 9) et des consultations psychologiques (KCHF 7) impayés.

N21 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et des allocations fédérales à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN (KCHF 147), en neutralisant l'écart sur les fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 38), les subventions accordées affichent une économie involontaire (KCHF 649). L'écart s'explique principalement par deux facteurs de sens opposé. Le premier concerne des dotations inutilisées en faveur des PRN (KCHF 730), une sous-utilisation du budget des bourses pour les doctorants-es et l'aide à la publication de thèses (KCHF 94), ainsi qu'une économie sur la subvention à la Fondation autonome de Théologie (KCHF 52). Le second est en lien avec des dépassements pour les crèches (KCHF 150), ainsi que sur divers subsides de la Faculté de médecine (KCHF 69) non budgétés.

N22 Les bourses sociales octroyées aux étudiants-es présentent un dépassement (KCHF 314). Cet écart s'explique principalement par les efforts consentis par le pôle santé-social de l'Université pour rendre plus accessible les informations relatives aux critères d'éligibilité et, conséutivement, par un plus grand nombre de demande de bourse.

N23 Le résultat net de l'Université est, avant rétrocession du bénéfice à l'État de Genève, bénéficiaire (KCHF 4 267). En tenant compte de la rétrocession du bénéfice à l'État de Genève, le résultat net « État » s'élève à KCHF 3 200 contre un budget prévu à l'équilibre. Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 520), des variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net, en neutralisant l'écart sur les fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 131), avant rétrocession du bénéfice à l'État de Genève, ainsi que les impacts en produits et en charges de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 (KCHF 24 633), ce résultat plus favorable est la conséquence de revenus inférieurs (KCHF 1'452, soit 0.3 %), ainsi que de charges inférieures (KCHF 5 588, soit 1.0 %) aux prévisions budgétaires. Du côté des produits, l'écart est principalement imputable aux produits de l'AIU (KCHF 1 005) et de la subvention fédérale de base (KCHF 392). Du côté des charges, cette amélioration s'explique par des économies sur les charges

Autres informations

du personnel PAT (KCHF 794, charges sociales incluses) et PENS (KCHF 2 563, charges sociales incluses), les dépenses générales (KCHF 1 878), les subventions accordées (KCHF 335) et les créances irrécouvrables (KCHF 15).

5.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		578 053 695	555 890 878	22 162 817	4.0%	555 850 878
42	Taxes et revenus divers		23 531 911	24 589 228	-1 057 317	-4.3%	24 589 228
	Émoluments		247 780	187 000	60 780	32.5%	187 000
	Taxes universitaires	N1	12 498 912	12 565 000	-66 088	-0.5%	12 565 000
	Remboursements	N2	1 665 341	2 312 000	-646 659	-28.0%	2 312 000
	Autres prestations de service et ventes	N3	9 119 877	9 525 228	-405 351	-4.3%	9 525 228
43	Recettes diverses	N3	2 342 325	298 377	2 043 948	685.0%	298 377
46	Subventions acquises		544 791 217	524 730 273	20 060 944	3.8%	524 730 273
	Indemnité cantonale	N4	375 145 852	351 455 048	23 690 804	6.7%	351 455 048
	Subvention fédérale de base	N5	110 890 055	111 282 000	-391 945	-0.4%	111 282 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs		448 785	445 600	3 185	0.7%	445 600
	AIU brut	N6	37 795 445	38 800 000	-1 004 555	-2.6%	38 800 000
	Produits différés liés aux investissements	N7	15 961 126	18 200 000	-2 238 874	-12.3%	18 200 000
	Autres subventions	N8	4 549 953	4 547 625	2 328	0.1%	4 547 625
49	Imputations internes	N9	7 388 242	6 273 000	1 115 242	17.8%	6 233 000
3	Charges	N10	219 878 229	199 685 352	20 192 877	10.1%	199 676 392
30	Charges du personnel		121 267 679	105 227 787	16 039 892	15.2%	106 068 593
	Personnel administratif et technique	N11	67 007 115	63 867 316	3 139 799	4.9%	63 826 416
	Corps enseignant	N12	31 320 386	19 741 644	11 578 742	58.7%	20 623 350
	Allocations, indemnités	N13	202 574	236 648	-34 074	-14.4%	236 648
	Cotisations patronales	N14	20 913 090	19 654 695	1 258 395	6.4%	19 654 695
	Pont-AVS	N15	1 546 496	1 300 000	246 496	19.0%	1 300 000
	Autres	N16	278 018	427 484	-149 466	-35.0%	427 484
31	Dépenses générales	N17	56 499 005	56 006 885	492 120	0.9%	55 952 285
	Fournitures		9 439 201	9 316 536	122 665	1.3%	9 219 936
	Mobilier, machines		62 301	527 996	-465 695	-88.2%	527 996
	Eau, énergie, combustible		10 745 235	11 186 666	-441 431	-3.9%	11 186 666
	Services, honoraires		13 433 151	13 580 070	-146 919	-1.1%	13 580 070
	Entretien immeubles		9 395 777	8 028 928	1 366 849	17.0%	8 028 928
	Entretien mobilier		1 359 628	1 443 517	-83 889	-5.8%	1 485 517
	Loyers, redevances		10 628 544	10 495 841	132 703	1.3%	10 495 841
	Dédommagement du personnel		958 649	1 427 331	-468 682	-32.8%	1 427 331
	Diverses charges		476 518	-	476 518	-	-
33	Amortissements		17 435 487	19 640 808	-2 205 321	-11.2%	19 640 808
	Créances irrécouvrables	N18	33 553	-	33 553	-	-
	Amortissement des équipements	N7	15 961 126	18 200 000	-2 238 874	-12.3%	18 200 000
	Amortissement bâtiments Université		1 440 808	1 440 808	-	0.0%	1 440 808
36	Subventions accordées		15 531 760	15 974 458	-442 698	-2.8%	15 974 458
	Taxes allouées à la BGE		988 185	991 482	-3 297	-0.3%	991 482
	Commission des taxes fixes		107 415	115 700	-8 285	-7.2%	115 700
	Subventions accordées	N19	13 106 952	13 852 416	-745 464	-5.4%	13 852 416
	Bourses sociales et dépannages	N20	1 329 209	1 014 860	314 349	31.0%	1 014 860
39	Imputations internes	N10	9 144 298	2 835 414	6 308 884	222.5%	2 040 248
Occupation de postes			681.0	701.9	-20.9	-3.0%	701.9
	Personnel administratif	N11	535.9	541.7	-5.8	-1.1%	541.7
	Corps enseignant	N12	145.1	160.3	-15.1	-9.4%	160.3
	Corp professoral		20.9	25.8	-4.9	-18.9%	25.8
	Collaborateurs-trices de l'enseignement		124.2	134.5	-10.3	-7.6%	134.5

N1 Les taxes d'encadrement sont inférieures au budget (KCHF 35) pour trois raisons. La première résulte d'un taux d'exonération moins élevé que budgété (26.6 % contre 27.6 %) induisant une augmentation des taxes d'encadrement (KCHF 143). La seconde reflète une croissance plus élevée du nombre des étudiants-es (2.4 % contre 2.0 % budgétée) induisant une augmentation des taxes d'encadrement (KCHF 40). La dernière est liée au décalage temporel dans l'encaissement des taxes (diminution de KCHF 219). Les taxes fixes affichent un montant inférieur au budget (KCHF 36). Cela s'explique par le différentiel de croissance du nombre des étudiants-es (augmentation de KCHF 8) et par le décalage dans l'encaissement des taxes (diminution de KCHF 45). Quant aux taxes d'auditeurs-trices, elles sont supérieures aux prévisions budgétaires (KCHF 5).

N2 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 (KCHF 240), en ajustant les remboursements des assurances budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées (KCHF 627), les remboursements sont inférieurs au budget (KCHF 260). Deux facteurs expliquent cet écart. Le premier concerne des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 25), avec un impact sur le résultat net (KCHF 9) dans la mesure où les charges du personnel PAT ont été partiellement budgétées. Deuxièmement, cela concerne des remboursements de l'assurance maternité inférieures aux prévisions initiales (- KCHF 131), compensés par des remboursements supérieurs pour la perte de gain maladie (KCHF 27). Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires (KCHF 183).

N3 En ajustant le montant des revenus de la Commission des taxes fixes (KCHF 18), les rubriques « autres prestations de service et vente » et recettes diverses dépassent les attentes budgétaires (KCHF 1 621). Deux facteurs expliquent cet écart. Le premier concerne des refacturations de prestations qui compensent des charges non budgétées (KCHF 1 217), sans impact sur le résultat net. Le second concerne des prestations facturées aux HUG en vertu de la nouvelle convention entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019 mais non budgétées (KCHF 389). Concernant les participations HES et IHEID au financement d'un bouquet de prestations (social, sport, culture et emploi), elles sont légèrement supérieures aux prévisions (respectivement KCHF 5 et KCHF 10).

N4 L'indemnité cantonale est supérieure au budget. Trois facteurs expliquent cet écart. Le premier concerne l'autorisation de dépassement budgétaire accordé par le Grand Conseil (KCHF 24 633) en lien avec l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit (les personnes actuellement employées par l'Université, celles éligibles mais ayant quitté l'Université ou devenues rentières dans l'intervalle). L'autorisation de dépassement budgétaire se compose d'un montant pour les ayants droit avec un contrat de droit public (KCHF 19 139) et pour ceux avec un contrat de droit privé (KCHF 5 494). Dans la mesure où elle compense une augmentation équivalente des charges de personnel, elle est sans impact sur le résultat net. Le second est lié au complément d'indemnité cantonale (KCHF 125) suite à la modification du mode de calcul du taux de subventionnement. Il améliore le résultat, toutes choses étant égales par ailleurs. Le dernier concerne la rétrocession de 25 % du résultat net 2019 à l'Etat (KCHF 1 067).

N5 La subvention fédérale de base est inférieure aux attentes budgétaires (KCHF 392, soit 0.4%). L'écart s'explique uniquement par une détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux universités cantonales. Cette position relative s'est détériorée sur l'axe « recherche » (impact de KCHF 1 016) et s'est améliorée sur l'axe « enseignement » (impact de KCHF 625). Sur l'axe « recherche », la détérioration s'explique principalement par un volume de fonds de recherche plus bas que prévu. Quant à l'amélioration sur l'axe « enseignement », elle s'explique principalement par un nombre d'étudiants-es étrangers-ères plus élevé que prévu.

N6 Les subventions cantonales AIU sont inférieures aux prévisions initiales (KCHF 1 005) en raison de deux facteurs. Le premier concerne une surbudgétisation dans le groupe facultaires « sciences » en lien avec la fin de la convention EPGL (KCHF 650, équivalent à 25 étudiants-es). Le second est en lien avec le nombre d'étudiants-es confédérés-es par groupe facultaire, même si globalement leur nombre augmente. En effet, bien que le groupe « sciences humaines et sociales » affiche 111 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu (augmentation de KCHF 1 171), les groupes « médecine clinique » et « sciences » affichent un nombre d'étudiants-es moins élevé que prévu. Pour la « médecine clinique », il y a 23 étudiants-es confédérés-es de moins que prévu avec un impact négatif sur les produits (KCHF 1 182). Pour les « sciences, il y a 14 étudiants-es confédérés-es de moins que prévu avec un impact négatif sur les produits (KCHF 344). Par rapport au budget, cela induit un effet de volume (+ 1.8 %), ainsi qu'un effet de recomposition lié aux différences de forfait par groupe facultaire (- 2.7 %). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

N7 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a pas d'impact sur le résultat net, hormis pour les investissements dans le bâtiment Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. Les amortissements sur les équipements sont inférieurs au budget (KCHF 2 239) en raison de dépenses d'investissement en 2018 et 2019 moindres ou décalées par rapport aux prévisions budgétaires. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles correspondent aux prévisions.

N8 Les autres subventions sont en ligne avec le budget (KCHF 2). Cet écart masque toutefois quatre facteurs dont les variations sont de signe opposé. Selon le principe que les allocations fédérales pour les PRN et les revenus de la Commission des taxes fixes qui sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'ils sont censés compenser, le premier concerne les dépenses sur les PRN (KCHF 49) et la Commission des taxes fixes (KCHF 155) moins importantes que prévues initialement (KCHF 204). Cet écart n'influence pas le résultat net. Le second est en lien avec la subvention pour l'EPGL supérieure au montant budgétaire (KCHF 112) en raison d'un nombre de jours retenu pour le calcul plus élevé que celui utilisé pour le budget (KCHF 89), auquel il faut ajouter l'impact d'un indice suisse des prix à la consommation légèrement supérieur à celui retenu initialement (KCHF 23). Le troisième concerne le subside dans le cadre du programme spécial en médecine humaine supérieur au budget (KCHF 62) en raison d'un nombre de places d'études nouvellement créées plus important que prévu initialement. Le dernier résulte de subsides non budgétés (KCHF 33).

N9 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 687), sans impact sur le résultat net. Le solde (KCHF 428) correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur. En neutralisant les charges d'imputations du fonds « État » en lien avec l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit au bénéfice d'un contrat de droit privé (KCHF 5 494), l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 4 453) et supérieur aux attentes budgétaires (KCHF 958). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N10 L'objectif de non dépenses est dépassé. En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur de tous les ayants droit (KCHF 22 743), compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 438), en tenant compte des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 234), en ajustant les écarts des fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 131), UNACI présente une économie involontaire (KCHF 2 624). La sous-utilisation des moyens alloués concerne principalement le Rectorat / Secrétariat général et ses

services rattachés (KCHF 1 751), les divisions (KCHF 837), et marginalement les centres interfacultaires (KCHF 35). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98.5 %.

N11 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur UNACI (KCHF 4 173), compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 61), en ajustant le montant des recettes et des imputations internes (KCHF 742) et en ajustant les écarts des fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 403), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 51), cotisations patronales non comprises. Cet écart est la résultante d'un dépassement sur les postes dans les divisions (KCHF 200) compensé par des économies sur le budget du personnel auxiliaire au niveau du Rectorat / Secrétariat général, et des services rattachés (KCHF 128) et des centres interfacultaires (KCHF 21).

N12 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur UNACI (KCHF 11 295), compte tenu du dépassement budgétaire autorisé (KCHF 16), en ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 50) et en ajustant les écarts des fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 162), les charges du personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 155), cotisations patronales non comprises. Les écarts les plus importants se trouvent au GSI (KCHF 275) en raison de dépassements sur les postes de chargés-es de cours et de chargés-es d'enseignement, ainsi qu'à l'ISE (KCHF 62) en raison de dépassements sur les postes de chargés-es de cours. Quant aux économies, les plus significatives, elles concernent le budget du personnel auxiliaire au niveau du Rectorat / Secrétariat général, et des services rattachés (KCHF 188).

N13 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputés sur UNACI (KCHF 22), ainsi que les indemnités versées aux collaborateurs-trices au titre de participation à l'acquisition de leurs abonnements TPG, budgétées au niveau de l'administration centrale alors que les charges effectives sont comptabilisées dans les structures directement concernées (économie de KCHF 72), les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 16). Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier correspond à l'allocation vie chère versée à certains collaborateurs-trices en début d'année (KCHF 78) qui n'avait pas été prévue initialement au budget. Le second est lié aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) qui présentent une économie (KCHF 62). À relever que globalement, les indemnités versées aux collaborateurs-trices au titre de participation à l'acquisition de leurs abonnements TPG sont inférieures au montant budgété (KCHF 34).

N14 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputés sur UNACI (KCHF 2 000), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 741). Cette dernière résulte des postes laissés vacants (KCHF 184) et d'une surévaluation du taux de charges sociales budgéte (KCHF 422). Pour le solde, l'écart s'explique par une économie sur les rachats CPEG (KCHF 136).

N15 Les coûts de la rente-pont AVS présentent un dépassement (KCHF 237). Deux facteurs expliquent cet écart. Le nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS est plus important que prévu (38 personnes contre 28 budgétées) induisant un dépassement (KCHF 464). Le montant moyen par bénéficiaire est plus bas que prévu générant une économie (KCHF 227).

N16 Les autres charges de personnel présentent une économie (KCHF 149). Cet écart s'explique par deux facteurs. Le premier correspond à des frais de recrutement moins importants que prévus

au budget (KCHF 101). Le second est lié à la sous-utilisation du budget prévu de formation continue (KCHF 49).

N17 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 360), en ajustant le montant des recettes et des imputations internes (KCHF 2 371) et en neutralisant l'impact des fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 7), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 2 232). Cet écart résulte principalement d'économies sur les mandats et les dédommagements du personnel du Rectorat / Secrétariat général (KCHF 724), sur les charges d'énergie (KCHF 441), sur les périodiques d'information scientifique (KCHF 478), ainsi que sur les licences et le matériel informatique (274 KCHF). À relever que les autorisations de dépassement budgétaire n'ont pas été utilisées. Pour mémoire, les règles de gestion budgétaires autorisent des compensations entre les groupes de compte composant les dépenses générales.

N18 Les créances irrécouvrables présentent un dépassement (KCHF 34). Cet écart correspond à la constitution d'une provision pour débiteurs douteux en lien avec des factures anciennes encore ouvertes vis-à-vis de la HEM (KCHF 15), ainsi qu'à des pertes sur débiteurs pour des loyers (KCHF 9) et des consultations psychologiques (KCHF 7) impayés.

N19 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et des charges de la Commission des taxes fixes à hauteur des montants non budgétés (KCHF 167), en neutralisant l'écart sur les fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 38), les subventions accordées affichent une économie involontaire (KCHF 617). L'écart s'explique principalement par deux facteurs de sens opposé. Le premier concerne des dotations inutilisées en faveur des PRN (KCHF 730), une sous-utilisation des subsides à des entités tierces (KCHF 98), ainsi qu'au Campus Biotech (KCHF 45). Le second inclut un dépassement pour les crèches (KCHF 150).

N20 Les bourses sociales octroyées aux étudiants-es présentent un dépassement (KCHF 314). Cet écart s'explique principalement par les efforts consentis par le pôle santé-social de l'Université pour rendre plus accessible les informations relatives aux critères d'éligibilité et, consécutivement, par un plus grand nombre de demande de bourse.

5.4.3 Faculté des sciences

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		197 631	440 000	-242 369	-55.1%	440 000
42	Taxes et revenus divers		175 080	-	175 080	-	-
	Remboursements	N1	167 618	-	167 618	-	-
	Autres prestations de service et ventes		7 462	-	7 462	-	-
43	Recettes diverses		82 124	-	82 124	-	-
46	Subventions acquises		-612 192	-	-612 192	-	-
	Autres subventions		-612 192	-	-612 192	-	-
49	Imputations internes	N3	552 619	440 000	112 619	25.6%	440 000
3	Charges	N4	118 983 981	118 693 876	290 105	0.2%	118 735 376
30	Charges du personnel		112 987 574	112 620 697	366 877	0.3%	112 658 132
	Personnel administratif et technique	N5	29 571 262	29 789 925	-218 663	-0.7%	29 817 360
	Corps enseignant	N6	61 578 237	61 508 953	69 284	0.1%	61 518 953
	Allocations, indemnités	N7	241 063	174 301	66 762	38.3%	174 301
	Cotisations patronales		21 540 070	21 054 688	485 382	2.3%	21 054 688
	Autres	N8	56 942	92 830	-35 888	-38.7%	92 830
31	Dépenses générales	N9	5 001 780	5 145 448	-143 668	-2.8%	5 155 513
	Fournitures		2 356 765	2 893 992	-537 227	-18.6%	2 898 057
	Mobilier, machines		83 228	198 093	-114 865	-58.0%	198 093
	Services, honoraires		824 202	528 067	296 135	56.1%	528 067
	Entretien immeubles		12 841	23 688	-10 847	-45.8%	23 688
	Entretien mobilier		573 048	402 361	170 687	42.4%	403 361
	Loyers, redevances		94 521	98 000	-3 479	-3.6%	99 000
	Dédommagement du personnel		1 472 192	1 001 247	470 945	47.0%	1 005 247
	Diverses charges		-415 017	-	-415 017	-	-
33	Amortissements		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées		67 200	75 000	-7 800	-10.4%	75 000
	Subventions accordées	N10	67 200	75 000	-7 800	-10.4%	75 000
39	Imputations internes	N3,N9	927 427	852 731	74 696	8.8%	846 731
Occupation de postes			811.2	811.8	-0.6	-0.1%	811.8
	Personnel administratif	N5	289.4	299.1	-9.6	-3.2%	299.1
	Corps enseignant	N6	521.8	512.8	9.1	1.8%	512.8
	Corp professoral		125.2	148.0	-22.8	-15.4%	148.0
	Collaborateurs-trices de l'enseignement		396.7	364.8	31.9	8.7%	364.8

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet

écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 Les allocations fédérales pour les PRN sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. Sur la base de ce principe, l'écart s'explique par des dépenses sur les PRN moins importantes que prévues initialement (KCHF 614). L'écart est sans impact sur le résultat net.

N3 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 169), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 435). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ». À noter que le subside SIG pour la chaire en efficience énergétique a été partiellement utilisée (KCHF 294 au lieu des KCHF 400 budgété). Cette sous-utilisation est en ligne avec un accord avec les SIG visant à constituer des réserves pour compenser la baisse attendue d'autres subsides dans le domaine énergétique.

N4 L'objectif de non dépense est atteint. En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 602), compte tenu du dépassement budgétaire autorisé (KCHF 40), en tenant compte des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 345), ainsi que des allocations fédérales pour les PRN (KCHF 588), la Faculté des sciences présente une économie (KCHF 100). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.9 %.

N5 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 40), en ajustant le montant des recettes et des imputations internes, ainsi que des allocations fédérales (KCHF 17), les charges de personnel PAT présentent une économie (KCHF 241), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation de postes (KCHF 239).

N6 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 82), en ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes, ainsi que des allocations fédérales (KCHF 144), les charges de personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 131), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une surutilisation des postes de collaborateurs-trices de l'enseignement, compensée en partie seulement par une sous-utilisation des postes du corps professoral.

N7 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 67). Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier correspond à l'allocation vie chère versée à certains collaborateurs-trices en début d'année (KCHF 119) qui n'avait pas été prévue initialement au budget. Le second est lié aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) qui présentent une économie (KCHF 52).

N8 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 480), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 10) induit par une surutilisation de postes.

N9 Cet écart s'explique principalement par des charges de formation continue moins importantes que prévues.

N10 En tenant compte du dépassement budgétaire autorisé (KCHF 40), en ajustant le montant des recettes et des imputations internes, ainsi que des allocations fédérales pour les PRN (- KCHF 252), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 68). Cet écart s'explique

principalement par des dépenses de services et honoraires et de dédommagements au personnel, plus importantes que prévues compensées partiellement une sous-utilisation du budget de fournitures.

N11 En ajustant le montant des dépenses comptabilisées en imputations internes, ainsi que des allocations fédérales pour les PRN (KCHF 45), les subventions accordées présentent un dépassement (KCHF 37). Cet écart s'explique principalement par les prestations fournies par le magasin central « Biostock » de la Faculté de médecine (KCHF 40).

5.4.4 Faculté de médecine

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		6 217 421	4 819 549	1 397 872	29.0%	4 859 549
42	Taxes et revenus divers		5 605 526	4 610 431	995 095	21.6%	4 610 431
	Recettes médecine dentaire	N1	4 555 006	4 233 285	321 721	7.6%	4 233 285
	Remboursements	N2	295 279	-	295 279	-	-
	Autres prestations de service et ventes	N3	755 241	377 146	378 095	100.3%	377 146
43	Recettes diverses	N4	103 551	-	103 551	-	-
46	Subventions acquises		1 000	-	1 000	-	-
	Autres subventions		1 000	-	1 000	-	-
49	Imputations internes	N5	507 343	209 118	298 225	142.6%	249 118
3	Charges	N6	98 053 049	97 252 046	801 003	0.8%	97 306 046
30	Charges du personnel		89 587 203	89 229 535	357 668	0.4%	89 474 135
	Personnel administratif et technique	N7	28 827 522	29 093 010	-265 488	-0.9%	29 159 180
	Corps enseignant	N8	43 433 999	43 238 220	195 779	0.5%	43 416 650
	Allocations, indemnités	N9	229 317	135 721	93 596	69.0%	135 721
	Cotisations patronales	N10	17 024 191	16 729 953	294 238	1.8%	16 729 953
	Autres	N11	72 174	32 631	39 543	121.2%	32 631
31	Dépenses générales	N12	7 082 502	6 836 041	246 461	3.6%	6 707 611
	Fournitures		1 923 338	3 030 958	-1 107 620	-36.5%	3 080 958
	Mobilier, machines		49 087	121 100	-72 013	-59.5%	121 100
	Services, honoraires		3 954 101	3 102 055	852 046	27.5%	2 923 625
	Entretien immeubles		51 543	-	51 543	-	-
	Entretien mobilier		345 122	279 800	65 322	23.3%	279 800
	Loyers, redevances		106 472	61 928	44 544	71.9%	61 928
	Dédommagement du personnel		634 258	240 200	394 058	164.1%	240 200
	Diverses charges		18 581	-	18 581	-	-
33	Amortissements		91 014	140 000	-48 986	-35.0%	140 000
	Créances irrécouvrables	N13	91 014	140 000	-48 986	-35.0%	140 000
36	Subventions accordées	N14	896 391	832 670	63 721	7.7%	770 500
	Subventions accordées		896 391	832 670	63 721	7.7%	770 500
39	Imputations internes	N5,N12	395 939	213 800	182 139	85.2%	213 800
Occupation de postes			612.5	619.1	-6.6	-1.1%	619.1
	Personnel administratif	N7	276.8	287.5	-10.7	-3.7%	287.5
	Corps enseignant	N8	335.7	331.6	4.1	1.2%	331.6
	Corp professoral		97.8	109.0	-11.1	-10.2%	109.0
	Collaborateurs-trices de l'enseignement		237.9	222.6	15.3	6.9%	222.6

N1 Le chiffre d'affaires de la Clinique universitaire de médecine dentaire dépasse les attentes budgétaires (KCHF 322). Trois facteurs expliquent cet écart. Le premier concerne un volume

d'activité plus important que prévu (KCHF 145). Le second est en lien avec des prestations impliquant du matériel onéreux plus élevées (KCHF 271) que budgétée. Avec un impact négatif sur le chiffre d'affaires, le dernier concerne une augmentation des abattements didactiques (KCHF 81). À relever que les frais de laboratoire, qui vont de pair avec le volume d'activités, sont en dépassement (KCHF 399). Les dédommagements EPM présentent un résultat en phase avec le budget (KCHF 18).

N2 L'écart s'explique par des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 52). Dans la mesure où les charges de personnel PENS ne sont pas budgétées, il n'y a pas d'impact sur le résultat net. Le solde concerne des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (KCHF 243). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N3 L'écart s'explique principalement par des remboursements de charges salariales des HUG (KCHF 85) et du Campus Biotech (KCHF 106), des facturations de prestations d'enseignement en lien avec la HES-Santé (KCHF 91), ainsi que par des recettes sur la vente de matériel aux étudiants en médecine dentaire (KCHF 67). Il s'agit de refacturations qui compensent des charges non budgétées, sans impact sur le résultat net.

N4 L'écart s'explique principalement par la rétrocession des médecins-dentistes pour leurs activités privées (KCHF 45), par la refacturation aux HUG en lien avec les frais de nominations des professeurs (KCHF 50). À relever que ces recettes ne sont pas budgétées, étant très volatiles d'une année à l'autre et sont sans impact sur le résultat net.

N5 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 155), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 34). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N6 L'objectif de non dépense est atteint. En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 451) et en ajustant les écarts sur les charges entièrement couvertes par des recettes équivalentes (KCHF 1 076), la Faculté de médecine présente une économie (KCHF 726). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.3 %.

N7 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 27), en ajustant le montant des dépenses comptabilisées en imputations internes (KCHF 11), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 293), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par des postes vacants (KCHF 134) et une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 155).

N8 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 58), en ajustant le montant des recettes et des imputations internes (KCHF 751), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 613), cotisations patronales non comprises. Cet écart est attribuable à une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 436), ainsi qu'à la sous-utilisation de poste du corps professoral compensée en partie seulement par une surutilisation des postes des collaborateurs-trices de l'enseignement mais dont les salaires moyens sont inférieurs (KCHF 178).

N9 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 94). Cet écart s'explique par deux facteurs. Le premier correspond à l'allocation vie chère à certains collaborateurs-trices en début d'année (KCHF 79) qui n'avait pas été prévue initialement au budget. Le second est lié aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) qui présentent un dépassement (KCHF 14).

N10 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 366), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 71) qui s'explique par une sous-utilisation de postes.

N11 Les autres charges de personnel présentent un dépassement attribuable aux frais d'annonce pour des recrutements dans le corps professoral.

N12 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 66), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 313). Cet écart s'explique principalement par des frais de laboratoire de la Clinique universitaire de médecine dentaire plus élevés que prévus initialement en lien avec l'augmentation du volume d'activités de la clinique (voir N1). À relever que ce dépassement est en partie compensé par une économie sur les dépenses de mobilier et matériel (KCHF 72).

N13 L'écart s'explique par des pertes sur débiteurs de la Clinique universitaire de médecine dentaire moins importantes que prévues.

N14 En ajustant le montant des dépenses en imputations internes (KCHF 5), les subventions présentent un dépassement (KCHF 69). L'écart s'explique par des subventions accordées aux HUG pour divers projets, ainsi que celles en faveur d'entreprises privées ou des associations professionnelles qui n'ont pas été budgétées. À relever que la faculté présente régulièrement un dépassement sur cette rubrique budgétaire.

5.4.5 Faculté des lettres

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1 351 342	925 000	426 342	46.1%	925 000
42	Taxes et revenus divers		868 028	925 000	-56 972	-6.2%	925 000
	Inscriptions aux cours d'été	N1	833 785	925 000	-91 215	-9.9%	925 000
	Remboursements	N2	16 193	-	16 193	-	-
	Autres prestations de service et ventes		18 049	-	18 049	-	-
43	Recettes diverses		420	-	420	-	-
46	Subventions acquises		7 000	-	7 000	-	-
	Autres subventions		7 000	-	7 000	-	-
49	Imputations internes	N3	475 895	-	475 895	-	-
3	Charges	N4	39 325 422	39 390 997	-65 575	-0.2%	39 347 727
30	Charges du personnel		38 448 514	38 482 075	-33 561	-0.1%	38 438 805
	Personnel administratif et technique	N5	2 516 176	2 504 578	11 598	0.5%	2 504 578
	Corps enseignant	N6	28 440 171	28 717 672	-277 502	-1.0%	28 674 402
	Allocations, indemnités	N7	104 015	58 487	45 528	77.8%	58 487
	Cotisations patronales		7 385 463	7 187 316	198 147	2.8%	7 187 316
	Autres		2 689	14 022	-11 333	-80.8%	14 022
31	Dépenses générales	N8	656 567	617 422	39 145	6.3%	617 422
	Fournitures		44 603	230 241	-185 638	-80.6%	230 241
	Mobilier, machines		525	10 400	-9 875	-94.9%	10 400
	Services, honoraires		270 194	175 840	94 354	53.7%	175 840
	Entretien immeubles		-	2 000	-2 000	-100.0%	2 000
	Entretien mobilier		323	5 000	-4 677	-93.5%	5 000
	Loyers, redevances		80 637	10 000	70 637	706.4%	10 000
	Dédommagement du personnel		257 584	183 941	73 643	40.0%	183 941
	Diverses charges		2 700	-	2 700	-	-
33	Amortissements		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées		113 122	200 000	-86 878	-43.4%	200 000
	Subventions accordées	N9	113 122	200 000	-86 878	-43.4%	200 000
39	Imputations internes	N3,N8	107 220	91 500	15 720	17.2%	91 500
Occupation de postes			237.2	239.1	-1.9	-0.8%	239.1
	Personnel administratif	N5	25.2	24.9	0.3	1.4%	24.9
	Corps enseignant	N6	211.9	214.2	-2.3	-1.1%	214.2
	Corp professoral		63.1	71.3	-8.2	-11.5%	71.3
	Collaborateurs-trices de l'enseignement		148.9	142.9	5.9	4.2%	142.9

N1 La fréquentation des Cours d'Été est en baisse en termes d'effectifs d'étudiants-es. Le chiffre d'affaires se situent en dessous des prévisions initiales (KCHF 91). Globalement, le résultat net des Cours d'Été présente un déficit plus important (KCHF 308) que prévu (KCHF 233) en raison

essentiellement d'un dépassement sur les dépenses générales induit par les charges de loyer des étudiants optant pour la formule « Cours & logement » (KCHF 71).

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). A relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N3 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 277). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 245). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N4 L'objectif de non dépense est largement dépassé. En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 257), compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCH 15), en tenant compte des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 518), la Faculté des lettres présente une économie involontaire (KCHF 855). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 97.8 %. À noter qu'une économie temporaire (KCHF 151) a été annoncée et intégrée dans la construction du budget annuel.

N5 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 3), les charges de personnel PAT sont en ligne avec le budget.

N6 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 47), compte tenu du dépassement budgétaire autorisé (KCH 3), en ajustant le montant des recettes et des imputations internes (KCHF 384), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 711), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation de postes du corps professoral.

N7 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 46). Cet écart s'explique par deux facteurs. Le premier correspond à l'allocation vie chère versée à certains collaborateurs-trices en début d'année (KCHF 30) qui n'avait pas été prévue initialement au budget. Le second est lié aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) qui présentent un dépassement (KCHF 16).

N8 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 208), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 10) induite par une sous-utilisation de postes.

N9 En tenant compte du dépassement budgétaire autorisé (KCHF 12), en ajustant le montant des recettes et des imputations internes (KCHF 7), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 21). Cet écart découle des charges de loyers des étudiants-es inscrits-es aux Cours d'Été optant pour la formule « Cours & logement ».

N10 L'écart s'explique par une sous-utilisation du budget de bourses aux doctorants-es et d'aide à la publication de thèses. L'utilisation de ces subsides découle du succès variable des programmes doctoraux et à la nécessaire sélection des bénéficiaires. À relever que ces bourses présentent chroniquement une sous-utilisation des moyens alloués.

5.4.6 Faculté d'économie et management

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		131 175	-	131 175		-
42	Taxes et revenus divers		93 879	-	93 879		-
	Remboursements	N1	90 469	-	90 469		-
	Autres prestations de service et ventes		3 410	-	3 410		-
43	Recettes diverses		6 671	-	6 671		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
	Autres subventions diverses		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	30 625	-	30 625		-
3	Charges	N3	18 258 626	18 087 757	170 869	0.9%	18 087 757
30	Charges du personnel		17 690 536	17 695 832	-5 296	0.0%	17 695 832
	Personnel administratif et technique	N4	1 513 481	1 578 840	-65 359	-4.1%	1 578 840
	Corps enseignant	N5	12 755 529	12 774 629	-19 100	-0.1%	12 774 629
	Allocations, indemnités	N6	34 215	27 153	7 062	26.0%	27 153
	Cotisations patronales	N7	3 384 065	3 308 752	75 313	2.3%	3 308 752
	Pont-AVS		-	-	-		-
	Autres		3 247	6 458	-3 211	-49.7%	6 458
31	Dépenses générales	N8	401 954	324 425	77 529	23.9%	324 425
	Fournitures		27 814	40 000	-12 186	-30.5%	40 000
	Mobilier, machines		2 429	9 100	-6 671	-73.3%	9 100
	Services, honoraires		144 620	102 550	42 070	41.0%	102 550
	Entretien immeubles		349	-	349		-
	Entretien mobilier		2 062	-	2 062		-
	Loyers, redevances		-	12 775	-12 775	-100.0%	12 775
	Dédommagement du personnel		221 142	160 000	61 142	38.2%	160 000
	Diverses charges		3 539	-	3 539		-
33	Amortissements		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	7 500	-7 500	-100.0%	7 500
	Subventions accordées		-	7 500	-7 500	-100.0%	7 500
39	Imputations internes	N2,N8	166 136	60 000	106 136	176.9%	60 000
Occupation de postes			114.1	113.9	0.2	0.2%	113.9
	Personnel administratif	N3	14.9	15.8	-0.9	-5.7%	15.8
	Corps enseignant	N4	99.2	98.1	1.1	1.1%	98.1
	Corp professoral		41.6	43.1	-1.5	-3.5%	43.1
	Collaborateurs-trices de l'enseignement		57.6	55.0	2.6	4.7%	55.0

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). A relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet

écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « Etat » (KCHF 28), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 125). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 L'objectif de non dépense est atteint. En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 65) et en ajustant les écarts sur les charges entièrement couvertes par des recettes équivalentes (KCHF 131), la GSEM présente une économie (KCHF 26). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.9 %.

N4 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 0.5), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 66), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une diminution de taux d'activité de plusieurs personnes, ainsi que par une démission imprévue en cours d'année.

N5 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public, imputée sur la faculté (KCHF 17) et en ajustant le montant des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 54), les charges de personnel PENS sont en ligne avec le budget, cotisations patronales non comprises.

N6 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 7). Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier correspond à l'allocation vie chère versée en début d'année (KCHF 18) qui n'avait pas été prévue initialement au budget. Le second est lié aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) qui présentent une économie (KCHF 11).

N7 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 48), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 27). Ce dernier concerne principalement les prélèvements pour la Caisse de pension et s'explique par une sous-évaluation du taux de cotisation prévue au budget.

N8 En ajustant le montant d'un remboursement de frais de déplacement pour une conférence (KCHF 7) et des dépenses comptabilisées imputations internes (KCHF 5), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 76). Cet écart s'explique par les frais de licences non budgétées (KCHF 50) et par d'importants frais liés à l'organisation de divers événements en l'honneur d'invités prestigieux (KCHF 34). Une économie sur les locations de salles compense partiellement le dépassement (KCHF 13).

5.4.7 Faculté des sciences de la société

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		146 646	10 000	136 646	1366.5%	10 000
42	Taxes et revenus divers		24 152	-	24 152	-	-
	Remboursements	N1	22 904	-	22 904	-	-
	Autres prestations de service et ventes		1 248	-	1 248	-	-
43	Recettes diverses		-	-	-	-	-
46	Subventions acquises		36 024	-	36 024	-	-
	Autres subventions	N2	36 024	-	36 024	-	-
49	Imputations internes		86 470	10 000	76 470	764.7%	10 000
3	Charges	N4	18 182 936	18 047 409	135 527	0.8%	18 047 409
30	Charges du personnel		17 659 798	17 614 334	45 464	0.3%	17 614 334
	Personnel administratif et technique	N5	1 688 057	1 669 025	19 032	1.1%	1 669 025
	Corps enseignant	N6	12 514 781	12 618 342	-103 561	-0.8%	12 618 342
	Allocations, indemnités		20 496	27 017	-6 521	-24.1%	27 017
	Cotisations patronales	N7	3 430 160	3 293 521	136 639	4.1%	3 293 521
	Autres		6 304	6 429	-125	-1.9%	6 429
31	Dépenses générales	N8	336 749	338 175	-1 426	-0.4%	338 175
	Fournitures		37 751	68 400	-30 649	-44.8%	68 400
	Mobilier, machines		2 204	8 000	-5 796	-72.5%	8 000
	Services, honoraires		133 773	74 700	59 073	79.1%	74 700
	Entretien immeubles		3 554	-	3 554	-	-
	Entretien mobilier		2 835	6 300	-3 465	-55.0%	6 300
	Loyers, redevances		-	7 775	-7 775	-100.0%	7 775
	Dédommagement du personnel		156 536	173 000	-16 464	-9.5%	173 000
	Diverses charges		95	-	95	-	-
33	Amortissements		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées		982	7 500	-6 518	-86.9%	7 500
	Subventions accordées		982	7 500	-6 518	-86.9%	7 500
39	Imputations internes	N3,N8	185 407	87 400	98 007	112.1%	87 400
Occupation de postes			105.9	111.1	-5.2	-4.6%	111.1
	Personnel administratif	N5	16.1	16.4	-0.3	-1.7%	16.4
	Corps enseignant	N6	89.8	94.7	-4.9	-5.2%	94.7
	Corp professoral		37.6	44.1	-6.5	-14.8%	44.1
	Collaborateurs-trices de l'enseignement		52.3	50.6	1.7	3.3%	50.6

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). A relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet

écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart s'explique par une subvention du Fonds général de l'Université compensant des charges de personnel PENS (KCHF 36). Dans la mesure où les charges de personnel ne sont pas budgétées, il n'y a pas d'impact sur le résultat net.

N3 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » (KCHF 76), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 15). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 L'objectif de non dépense est atteint. En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 94), en tenant compte des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 130), la Faculté SDS présente une économie (KCHF 88). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.5 %.

N5 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 2), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 17), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une surutilisation de postes.

N6 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 13), en ajustant le montant des recettes et des imputations internes (KCHF 67), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 124), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation de postes du corps professoral compensée en partie seulement par une surutilisation des postes des collaborateurs-trices de l'enseignement mais dont les salaires moyens sont inférieurs.

N7 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public et imputée sur la faculté (KCHF 79), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 58). Ce dernier concerne principalement les prélèvements pour la Caisse de pension et s'explique par une sous-évaluation du taux de cotisation prévue au budget.

N8 En tenant compte d'un dépassement budgétaire autorisé (KCHF 59) couvert par une économie sur les charges de personnel PENS, en ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées imputations internes (KCHF 43), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 17).

5.4.8 Faculté de droit

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		42 142	-	42 142		-
42	Taxes et revenus divers		12 371	-	12 371		-
	Remboursements	N1	10 722	-	10 722		-
	Autres prestations de service et ventes		1 649	-	1 649		-
43	Recettes diverses		1 900	-	1 900		-
46	Subventions acquises		2 148	-	2 148		-
	Autres subventions		2 148	-	2 148		-
49	Imputations internes	N2	25 723	-	25 723		-
3	Charges	N3	18 639 517	19 123 350	-483 833	-2.5%	19 123 350
30	Charges du personnel		18 252 574	18 696 697	-444 123	-2.4%	18 696 697
	Personnel administratif et technique	N4	2 286 634	2 247 747	38 887	1.7%	2 247 747
	Corps enseignant	N5	12 400 385	12 917 597	-517 212	-4.0%	12 917 597
	Allocations, indemnités	N6	87 218	28 673	58 545	204.2%	28 673
	Cotisations patronales	N7	3 477 489	3 495 862	-18 373	-0.5%	3 495 862
	Autres		850	6 818	-5 968	-87.5%	6 818
31	Dépenses générales	N8	303 190	361 653	-58 463	-16.2%	361 653
	Fournitures		65 619	135 086	-69 467	-51.4%	135 086
	Mobilier, machines		646	1 000	-354	-35.4%	1 000
	Services, honoraires		146 068	82 567	63 501	76.9%	82 567
	Entretien immeubles		196	-	196		-
	Entretien mobilier		-	5 000	-5 000	-100.0%	5 000
	Loyers, redevances		3 796	30 000	-26 204	-87.3%	30 000
	Dédommagement du personnel		84 517	108 000	-23 483	-21.7%	108 000
	Diverses charges		2 348	-	2 348		-
33	Amortissements		-	-	-		-
36	Subventions accordées		3 517	-	3 517		-
	Subventions accordées		3 517	-	3 517		-
39	Imputations internes	N2,N8	80 236	65 000	15 236	23.4%	65 000
Occupation de postes			128.0	130.3	-2.3	-1.8%	130.3
	Personnel administratif	N4	22.6	22.6	0.0	0.0%	22.6
	Corps enseignant	N5	105.4	107.7	-2.4	-2.2%	107.7
	Corp professoral		32.3	35.9	-3.6	-10.1%	35.9
	Collaborateurs-trices de l'enseignement		73.1	71.8	1.3	1.8%	71.8

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). A relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet

écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique intégralement par des remboursements provenant de structures du budget « Etat » (KCHF 26), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 19). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 L'objectif de non dépense est largement dépassé. En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 85), en tenant compte des recettes et imputations internes qui compensent des charges (KCHF 42), la Faculté de droit présente une économie involontaire (KCHF 611). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 96.8 %. À noter qu'une économie temporaire (KCHF 61) a été annoncée et intégrée dans la construction du budget annuel.

N4 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 2), en ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 1), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 38), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une surutilisation de postes.

N5 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 14), en ajustant le montant des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 21), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 552), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation des postes du corps professoral, compensée en partie seulement par une surutilisation des postes des collaborateurs de l'enseignement, mais dont les salaires moyens sont inférieurs.

N6 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 59). Cet écart s'explique par deux facteurs. Le premier correspond à l'allocation vie chère versée à certains collaborateurs-trices en début d'année (KCHF 24) qui n'avait pas été prévue initialement au budget. Le second est lié aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) qui présentent un dépassement (KCHF 35).

N7 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 69), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 87) qui s'explique principalement par une sous-utilisation de postes.

5.4.9 Faculté de théologie

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		82 764	-	82 764		-
42	Taxes et revenus divers		7 299	-	7 299		-
	Remboursements	N1	7 299	-	7 299		-
43	Recettes diverses		3 231	-	3 231		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	72 233	-	72 233		-
3	Charges	N3	3 529 217	3 446 631	82 586	2.4%	3 403 361
30	Charges du personnel		2 131 060	1 991 676	139 384	7.0%	1 948 406
	Personnel administratif et technique		252 330	244 368	7 962	3.3%	244 368
	Corps enseignant	N4	1 481 759	1 379 325	102 434	7.4%	1 336 055
	Allocations, indemnités	N5	3 460	2 957	503	17.0%	2 957
	Cotisations patronales	N6	393 511	364 315	29 196	8.0%	364 315
	Autres		-	711	-711	-100.0%	711
31	Dépenses générales	N7	85 566	85 730	-164	-0.2%	85 730
	Fournitures		9 035	8 630	405	4.7%	8 630
	Mobilier, machines		353	500	-147	-29.5%	500
	Services, honoraires		41 460	29 875	11 585	38.8%	29 875
	Entretien mobilier		650	-	650		-
	Loyers, redevances		350	1 000	-650	-65.0%	1 000
	Dédommagement du personnel		33 719	45 725	-12 006	-26.3%	45 725
33	Amortissements		-	-	-		-
36	Subventions accordées	N8	1 302 702	1 360 225	-57 523	-4.2%	1 360 225
	Subventions accordées		1 302 702	1 360 225	-57 523	-4.2%	1 360 225
39	Imputations internes	N2	9 888	9 000	888	9.9%	9 000
Occupation de postes			16.7	16.8	-0.1	-0.8%	16.8
	Personnel administratif		2.3	2.2	0.1	4.7%	2.2
	Corps enseignant	N4	14.4	14.6	-0.2	-1.7%	14.6
	Corp professoral		1.4	1.0	0.4	41.7%	1.0
	Collaborateurs-trices de l'enseignement		13.0	13.6	-0.7	-4.8%	13.6

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). A relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique par des remboursements provenant de structures du budget « Etat » (KCHF 72), sans impact sur le résultat net. L'apport net des

facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 7). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 L'objectif de non dépense est atteint. En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 10) et en tenant compte des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 83), la Faculté de théologie présente une économie (KCHF 10). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.7 %.

N4 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 2) et en ajustant le montant des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 59), ainsi que des indemnités de départ à la retraite d'un professeur comptabilisé par erreur dans les charges de personnel PENS (KCHF 27), les charges de personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 15), cotisations patronales non comprises.

N5 En tenant compte du montant comptabilisé par erreur dans les charges de personnel PENS (KCHF 27), les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 27) correspondant aux indemnités de départ à la retraite d'un professeur.

N6 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 8), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 22) en lien avec une surutilisation de postes dans le corps professoral.

N7 En ajustant le montant des recettes non budgétées en lien avec le MOOC d'introduction à la théologie protestante (KCHF 3), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 3).

N8 Les subventions accordées présentent une économie involontaire (KCHF 58). L'écart s'explique principalement par la subvention accordée à la Fondation autonome de Théologie moins élevée que prévue initialement (KCHF 52) suite au départ à la retraite d'un professeur. Le solde correspond à de moindres dépenses d'aide à la publication de thèse (KCHF 7).

5.4.10 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1 083 629	470 000	613 629	130.6%	470 000
42	Taxes et revenus divers		271 744	-	271 744		-
	Remboursements	N1	49 725	-	49 725		-
	Autres prestations de service et ventes	N2	222 018	-	222 018		-
43	Recettes diverses		1 380	-	1 380		-
46	Subventions acquises		-346	-	-346		-
	Autres subventions		-346	-	-346		-
49	Imputations internes	N3	810 852	470 000	340 852	72.5%	470 000
3	Charges	N4	38 736 799	38 283 068	453 731	1.2%	38 283 068
30	Charges du personnel		37 508 079	37 111 557	396 522	1.1%	37 111 557
	Personnel administratif et technique	N5	3 452 230	3 427 117	25 113	0.7%	3 427 117
	Corps enseignant	N6	26 820 411	26 675 737	144 674	0.5%	26 675 737
	Allocations, indemnités	N7	64 571	55 880	8 691	15.6%	55 880
	Cotisations patronales	N8	7 147 601	6 939 280	208 321	3.0%	6 939 280
	Autres	N9	23 266	13 543	9 723	71.8%	13 543
31	Dépenses générales	N10	742 262	788 511	-46 249	-5.9%	788 511
	Fournitures		146 394	242 500	-96 106	-39.6%	242 500
	Mobilier, machines		40 699	55 000	-14 301	-26.0%	55 000
	Services, honoraires		210 554	218 011	-7 457	-3.4%	218 011
	Entretien immeubles		452	4 000	-3 548	-88.7%	4 000
	Entretien mobilier		6 686	5 000	1 686	33.7%	5 000
	Loyers, redevances		5 965	16 000	-10 035	-62.7%	16 000
	Dédommagement du personnel		330 579	248 000	82 579	33.3%	248 000
	Diverses charges		933	-	933		-
33	Amortissements		177	-	177		-
	Créances irrécouvrables		177	-	177		-
36	Subventions accordées		346 647	260 000	86 647	33.3%	260 000
	Subventions accordées	N11	346 647	260 000	86 647	33.3%	260 000
39	Imputations internes	N3,N10	139 634	123 000	16 634	13.5%	123 000
Occupation de postes			250.8	253.5	-2.7	-1.1%	253.5
	Personnel administratif	N5	34.1	34.4	-0.3	-0.8%	34.4
	Corps enseignant	N6	216.7	219.1	-2.5	-1.1%	219.1
	Corp professoral		44.6	46.1	-1.5	-3.2%	46.1
	Collaborateurs-trices de l'enseignement		172.0	173.0	-1.0	-0.6%	173.0

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet

écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart s'explique principalement par des remboursements de personnel PENS dans le cadre de la formation universitaire à distance (KCHF 222). Dans la mesure où les charges de personnel PENS ne sont pas budgétées, il n'y a pas d'impact sur le résultat net.

N3 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 609), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 138). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N4 L'objectif de non dépense est dépassé. En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 243), en tenant compte des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 613), la FPSE présente une économie involontaire (KCHF 402). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98,9 %.

N5 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 5), en ajustant le montant des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 78), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 58), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 11) et par une sous-utilisation de postes (KCHF 47).

N6 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 33), en ajustant le montant des recettes et des imputations internes (KCHF 300), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 189), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 31), ainsi que par une sous-utilisation des postes du corps professoral et des collaborateurs-trices de l'enseignement (KCHF 158) dont les procédures de recrutement sont encore en cours de finalisation.

N7 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 9). Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier correspond à l'allocation vie chère qui a été versée à certains collaborateurs-trices en début d'année (KCHF 25) qui n'avait pas été prévue initialement au budget. Le second est lié aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) qui présentent une économie (KCHF 16).

N8 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 205), les cotisations patronales présentent un léger dépassement (KCHF 3). Ce résultat s'explique par deux facteurs de sens opposé, d'une part, par le dépassement sur la masse salariale (KCHF 32) et, d'autre part, par une sur évaluation du taux de cotisations patronales budgété (KCHF 29).

N9 L'écart s'explique par des frais de formation plus importants que prévus.

N10 En ajustant le montant des recettes comptabilisées en imputation internes (KCHF 9), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 55). Cet écart s'explique principalement par une économie sur la location de salles (KCHF 10) et sur l'achat de matériel informatique (KCHF 15). À relever un dépassement sur les dédommagements de personnel (KCHF 83) qui s'explique par un plus grand nombre d'inscriptions à des conférences que budgété mais entièrement compensé par une sous-utilisation des autres natures de dépenses.

N11 En ajustant le montant des recettes comptabilisées en imputation internes (KCHF 70), les subventions accordées présentent un dépassement (KCHF 17). À relever que la subvention à la Fondation des Archives Piaget affiche un dépassement (KCHF 87) s'expliquant par des charges non budgétées en lien avec la mise à jour du portail informatique de la fondation (KCHF 34) et par le remboursement d'un salaire (KCHF 30).

5.4.11 Faculté de traduction et d'interprétation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		54 923	-	54 923		-
42	Taxes et revenus divers		38 529	-	38 529		-
	Remboursements	N1	38 659	-	38 659		-
	Autres prestations de service et ventes		-130	-	-130		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	16 394	-	16 394		-
3	Charges	N3	10 573 232	10 544 941	28 291	0.3%	10 544 941
30	Charges du personnel		10 403 166	10 410 818	-7 652	-0.1%	10 410 818
	Personnel administratif et technique	N4	1 045 337	1 019 749	25 588	2.5%	1 019 749
	Corps enseignant	N5	7 361 897	7 424 337	-62 440	-0.8%	7 424 337
	Allocations, indemnités		14 019	16 417	-2 398	-14.6%	16 417
	Cotisations patronales	N6	1 981 913	1 946 517	35 396	1.8%	1 946 517
	Autres		-	3 798	-3 798	-100.0%	3 798
31	Dépenses générales	N7	129 315	99 123	30 192	30.5%	99 123
	Fournitures		14 424	13 000	1 424	11.0%	13 000
	Mobilier, machines		1 261	1 000	261	26.1%	1 000
	Services, honoraires		65 227	35 000	30 227	86.4%	35 000
	Entretien immeubles		-	1 000	-1 000	-100.0%	1 000
	Entretien mobilier		3 231	1 000	2 231	223.1%	1 000
	Loyers, redevances		-	2 000	-2 000	-100.0%	2 000
	Dédommagement du personnel		44 730	46 123	-1 393	-3.0%	46 123
	Diverses charges		442	-	442		-
33	Amortissements		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	-	-		-
39	Imputations internes	N2,N7	40 751	35 000	5 751	16.4%	35 000
Occupation de postes			70.9	70.0	0.8	1.2%	70.0
	Personnel administratif	N4	9.7	9.6	0.1	1.3%	9.6
	Corps enseignant	N5	61.1	60.4	0.7	1.2%	60.4
	Corp professoral		11.6	14.6	-3.0	-20.5%	14.6
	Collaborateurs-trices de l'enseignement		49.6	45.9	3.7	8.0%	45.9

N1 L'écart s'explique premièrement par des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 20). Dans la mesure où les charges de personnel PENS ne sont pas budgétées, il n'y a pas d'impact sur le résultat net. Le solde concerne des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (KCHF 19). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net.

Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique par des remboursements provenant de structures du budget « Etat » (KCHF 16), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 4). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 L'objectif de non dépenses est dépassé. En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 82), compte tenu du dépassement budgétaire autorisé (KCHF 28) et des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 36), la Faculté de traduction et d'interprétation présente une économie involontaire (KCHF 118). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98.9%.

N4 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 1), en tenant compte d'un dépassement budgétaire autorisé (KCHF 20) couvert par une économie sur les charges de personnel PENS, les charges de personnel PAT sont en ligne avec le budget.

N5 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 15), en ajustant le montant des recettes et des imputations internes (KCHF 27), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 84). Cet écart est attribuable à une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 43), ainsi qu'à la sous-utilisation de postes du corps professoral compensée en partie seulement par une surutilisation des postes des collaborateurs-trices de l'enseignement mais dont les salaires moyens sont inférieurs (KCHF 42).

N6 En neutralisant la part de l'impact de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 en faveur des ayants droit avec un contrat de droit public imputée sur la faculté (KCHF 66), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 30) qui s'explique par la sous-utilisation de postes dans le corps professoral.

N7 En tenant compte du dépassement budgétaire autorisé (KCHF 28) en lien avec l'organisation des activités lors de la journée internationale de la traduction, les dépenses générales sont en ligne avec le budget.

5.5 Investissements

5.5.1 Investissements par type de bailleurs de fonds

	Fonds État	FNS	Autres fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Appareils scientifiques	6 648 546	3 346 302	3 594 129	4 625 000	18 213 977
Matériels informatiques	3 450 541	115 233	439 095	1 771 291	5 776 161
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	2 267 096	23 183	45 503	462 077	2 797 858
Véhicules	-	-	48 557	-	48 557
Aménagements	601 612	-	-	675 932	1 277 544
Logiciels	1 063 323	5 772	89 952	774 566	1 933 614
Total	14 031 118	3 490 490	4 217 236	8 308 866	30 047 710

5.5.2 Investissements « État » par faculté

Crédits de renouvellement :

Le Grand Conseil a voté en décembre 2014 une loi ouvrant un crédit de programme (KCHF 59 950) pour la période 2015 à 2019 (L11524). Un nouveau crédit de renouvellement a été voté en septembre 2019 (KCHF 69 950) pour la période 2020 à 2024 (L12462). Le crédit de renouvellement est réparti en tranches annuelles indicatives calculées sur la base des dépenses nettes. Il participe au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de renouvellement peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base d'enveloppes forfaitaires calculées sur l'état des inventaires et les durées effectives d'utilisation des biens. Il est attendu des titulaires de fonds de réaliser des arbitrages de proximité puisque les enveloppes allouées ne couvrent pas un renouvellement intégral des équipements obsolètes. Dans la période d'un crédit de renouvellement, les commandes réalisées en fin d'année, engendrant une livraison en début d'année suivante, donnent lieu à un report budgétaire automatique et les soldes disponibles sont mutualisés. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de renouvellement sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en novembre 2019 et concrétisées au cours du premier trimestre 2020.

Arrivé au terme de la période quinquennale du crédit de renouvellement, l'Université a épuisé le crédit d'investissement (L11524) mis à sa disposition. Tous les biens acquis avec ce crédit de renouvellement ont été livrés et pour l'essentiel facturés. Dans l'attente de la réception des dernières factures, le solde à payer (KCHF 173) sera apuré d'ici la fin du premier trimestre 2020. Sur la période quinquennale, par catégorie de biens, la part des acquisitions pour les appareils scientifiques est de 42 %, de 24 % pour le matériel audiovisuel, aménagement, matériel divers et

Autres informations

mobilier, de 25 % pour le matériel informatique, et de 9 % pour les logiciels. Elle est globalement en correspondance avec la répartition budgétaire.

Dans la mesure où le dispositif légal du crédit de renouvellement (anciennement, le crédit programme) prévoit que l'Université conserve les subventions fédérales acquises pour des biens d'investissement financés par l'État de Genève (KCHF 2 843), sachant que les subventions d'investissement cantonal visaient à financer les « besoins nets » de l'Université (KCHF 59 950) mais sans permettre un renouvellement intégral des biens obsolets, l'Université a géré ses investissements de renouvellement selon une approche globale (KCHF 62 793). Les biens acquis avec ce « crédit complémentaire » (KCHF 2 843) ont été livrés et pour l'essentiel facturés (KCHF 2 406), à l'exception d'un solde non engagé (KCHF 229). Le solde des factures à payer (KCHF 207) sera apuré d'ici la fin du premier semestre 2020.

Sur la base des données des immobilisations, en ne prenant en considération que les dépenses imputées sur le crédit de renouvellement 2015 / 2019, les dépenses d'investissements enregistrées en 2019 sont les suivantes :

	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédit de renouvellement (loi 11524)	N1,N2	11 430 722	11 430 722	-	0.0%	11 430 722
Sciences		4 364 395	4 451 383	-86 988	-2.0%	4 272 714
Médecine		2 759 872	2 720 535	39 337	1.4%	2 668 256
Lettres		83 909	84 900	-991	-1.2%	72 900
Économie et de Management		57 126	66 338	-9 211	-13.9%	61 812
Sciences de la Société		66 191	57 200	8 991	15.7%	50 200
Droit		42 408	42 500	-92	-0.2%	17 900
Théologie		8 544	8 600	-56	-0.7%	8 600
Psychologie et Sciences de l'Éducation		128 991	129 200	-209	-0.2%	114 200
Traduction et Interprétation		22 965	16 000	6 965	43.5%	16 000
Centres interfacultaires		163 295	163 732	-437	-0.3%	171 738
Rectorat et services rattachés		460 281	478 988	-18 708	-3.9%	1 776 797
Services communs		3 272 745	3 211 347	61 398	1.9%	2 199 605

N1 L'Université réalise des transferts budgétaires d'un fonds central de réallocation vers les facultés en cours d'exercice. Les transferts concernent principalement la répartition des crédits d'installation des professeurs. Ils expliquent la variation entre le budget initial et le budget avec transfert.

N2 En 2019, par catégorie de biens, la part des acquisitions pour les appareils scientifiques est de 53 %, de 24 % pour le matériel audiovisuel, aménagement, matériel divers et mobilier, de 20 % pour le matériel informatique, et de 2 % pour les logiciels. Elle est en correspondance avec la répartition budgétaire, à l'exception de celle des licences dont la part budgétée était de 8 % et dont l'utilisation a été reportée sur le matériel informatique.

Crédits d'ouvrage :

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2019 :

	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédits d'ouvrage		2 666 581	8 137 000	-5 470 419	-67.2%	8 137 000
Loi 9995 CMU 5	N1	252 062	1 500 000	-1 247 938	-83.2%	1 500 000
Loi 10822 CMU 6	N1	225 807	1 333 000	-1 107 193	-83.1%	1 333 000
Loi 10875 AEM	N2	392 306	2 084 000	-1 691 694	-81.2%	2 084 000
Loi 12146 HPC	N3	1 796 407	3 220 000	-1 423 593	-44.2%	3 220 000

N1 Dans l'attente d'une décision du Grand Conseil, les lois « L9995 » et « L10822 » sont suspendues et les travaux interrompus. D'entente entre l'Université et le département des infrastructures, un nouveau projet de loi est en cours de préparation visant à allouer un budget complémentaire (KCHF 18 000). À ce stade, aucun calendrier n'a été communiqué concernant un éventuel vote du Grand Conseil.

N2 Suite à des retards dans les prises de commandes, le budget planifié n'a pas été respecté et le solde non dépensé est entièrement reporté en 2020. Le report budgétaire pour la loi « L10875 » se poursuit (KCHF 1 788).

N3 L'écart budgétaire s'explique en raison d'un retard de livraison d'une importante commande principalement liée à la mise en place d'un nouveau cluster de calcul à l'Observatoire de Genève situé à Sauverny (KCHF 1 100). Le report budgétaire pour la loi « L12146 » se poursuit (KCHF 13 196).

IMPRESSUM

Editeur

Rectorat de l'Université de Genève

Impression

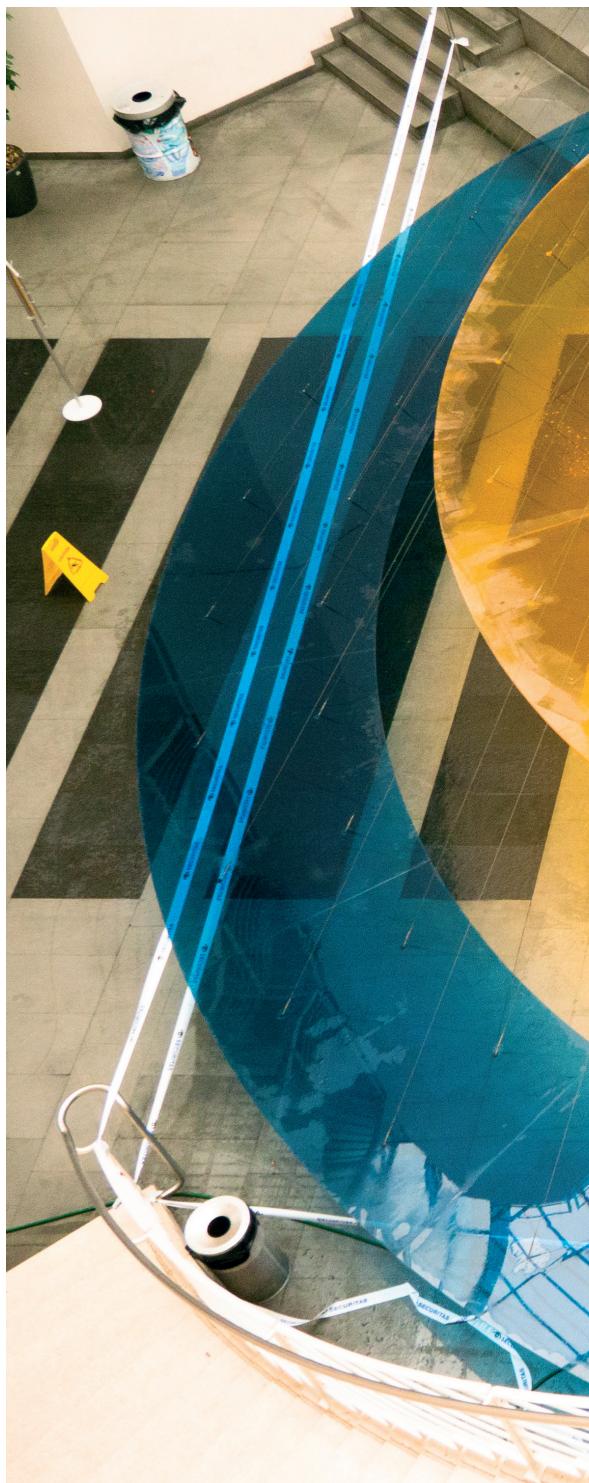
Centre d'impression de l'Université de Genève

Photographie

M. Tiphticoglou

Tirage

100 exemplaires



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Division comptabilité et gestion financière
24 rue Général-Dufour
1211 Genève 4